VENDREDI 25 AVRIL 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1831
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



MSA : ne laissez à personne d'autre votre choix !



Les élections MSA se profilent. Elles vont se tenir du 5 au 16 mai partout en France. Ce scrutin est extrêmement important puisqu'il se rattache à un mode de protection sociale unique et en connexion directe avec les spécificités du monde agricole. Le niveau de participation sera scruté de près, pour les employeurs comme chez les salariés. D'aucun y voient aussi comme un second tour des élections aux Chambres d'agriculture. Quoi qu'il en soit : mobilisez-vous !

PAGES 03 ET DE 15 À 18.

Encarts : Mailing Abeille Prou (sur certains cantons), Catalogue Agram (sur certains cantons), mailing Kub 89 (sur certains cantons), Chambre d'agriculture 58 (sur certains cantons), mailing Dev'Enr agrivoltaïsme (sur certains cantons).


Image générée par IA ChatOn

P.10

ACTUALITÉS

Aides // 35 millions d'euros de fonds européens mobilisés par la Région



P.13

PRODUCTIONS *Cultures*

Fertilité // Réfléchir à vos prochains couverts


Landini

P.20

DOSSIER *Viticulture*

Tracteurs // Moins tasser les sols viticoles en cinq points





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES JA : SUBIR ENCORE ET TOUJOURS ?

.05 CÉRÉMONIE : L'UTILE ET L'AGRÉABLE

.06 CHAMBRE D'AGRICULTURE : AU PLUS PROCHE DU TERRAIN

.07 ENSEIGNEMENT : SE PRÉPARER À L'ENTRETIEN

.08 PRODUITS FERMIERS : TRAVAILLER AVEC DU VIVANT, ÇA S'ANTICIPE

.09 MAISON DE L'AGRICULTURE : ILS VONT DONNER LEUR SANG

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 ÉVÈNEMENT : LA CROISÉE DES CHAMPS, FENÊTRE SUR L'AGRICULTURE DE DEMAIN

.11 ACCOMPAGNEMENT : UNE CONVENTION AVEC LE TRIBUNAL

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 ÉQUINS : QU'ILS SONT MIGNONS

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 FERTILITÉ : RÉFLÉCHIR À VOS PROCHAINS COUVERTS

.14 BLÉ ORGE OBJECTIF PROTÉINES : QUELLE STRATÉGIE DE FERTILISATION AVEC LE RETOUR DES PLUIES ?

DOSSIER //

.15 EN DIRECT DE LA MSA

.19 L'AGRICULTURE, UNE CHANCE POUR L'EMPLOI…

DOSSIER // SPÉCIAL VIGNE

.20 TRACTEURS : MOINS TASSER LES SOLS VITICOLES EN CINQ POINTS

.22 VINEQUIP 2025 : L'IA SE LANCE DANS LES RANGS DE VIGNES

.23 MACHINISME : CHEZ BOISSELET, DES OUTILS ADAPTÉS AUX ATTENTES

.24 CAVB : BESOIN DE MAÎTRISE DANS UN CONTEXTE MOUVEMENTÉ

.25 MACHINISME : UN RETOUR DANS LE CHABLISIEN

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.26 ENSEIGNEMENT : L'AVENIR TAILLÉ DANS LE PRÉSENT

.27 EPLEFPA NEVERS-COSNE-PLAGNY : UN POUR TROIS ET TROIS POUR UN

.28 BOUCHERIE : LE CFA D'AUXERRE AU PREMIER PLAN

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

.38 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.37 PHOTOGRAPHIE : « LES OUVRIERS DE LA TERRE, CE SONT LES PAYSANS ET PAYSANNES »

.38 DES ALPAGES AUX PISTES : AGRICULTRICE ET MONITRICE DE SKI

.39 VIGNE : NOUVELLE ÉDITION DES VINÉES TONNERROISES

.40 FESTIVITÉS : MILLE ET UNE OCCASIONS DE CÉLÉBRER LES CLIMATS DE BOURGOGNE



// LE DESSIN

// EN BREF

Pac Bruxelles envisage des simplifications importantes des obligations environnementales

Assouplissement des obligations de la conditionnalité concernant les tourbières et le maintien des prairies permanentes, allègement des contrôles sur place, suppression de l'obligation d'adapter les plans stratégiques nationaux (PSN) à la législation climatique et environnementale. Telles sont les principales mesures envisagées par la Commission européenne dans son paquet de simplification de la Pac attendu le 14 mai, selon un document de travail dévoilé par Euractiv. Pour les prairies permanentes (BCAE 1), les États membres auraient le choix entre porter le seuil de baisse des surfaces de 5 % à 7 % ou modifier la durée pour qu'une prairie soit considérée comme permanente de sept à cinq ans. Pour les tourbières et zones humides (BCAE 2), il s'agirait de permettre aux États membres de proposer une rémunération supplémentaire aux agriculteurs qui se conforment à des règles nationales en la matière. Les agriculteurs bio seraient, eux, considérés comme *« verts par défaut »* et donc exemptés des BCAE 1, 3 (brûlage), 4 (bandes tampons), 5 (labour) et 6 (couverture des sols). Il est également envisagé un dispositif pour s'assurer de limiter les contrôles sur place à un par an au maximum. Cette proposition pourrait toutefois conduire à moins bien contrôler les grandes exploitations, tandis que les petites exploitations risqueraient, elles, d'être contrôlées plus fréquemment, prévient la Direction générale de l'Agriculture.

Prêts de consolidation

Guichet ouvert pour la prise en charge de la garantie de l'État

Dans un communiqué du 17 avril, FranceAgriMer annonce l'ouverture du guichet, sur son site web, pour demander la prise en charge par l'État du coût de la garantie des prêts de consolidation visant à *« répondre aux difficultés structurelles des agriculteurs »*. Ces emprunts doivent faciliter l'accès des agriculteurs à *« des solutions de refinancement et de financement »* et permettre *« le réaménagement des dettes et le renforcement de la trésorerie »*. D'une durée de 5 à 12 ans et d'un montant maximal de 200 000 €, ils sont *« garantis à hauteur de 70 % par l'État »*. Le ministère de l'Agriculture finance 100 % du coût de cette *« nouvelle garantie de l'État dédiée à l'agriculture et mise en œuvre par BPI France »*. Pour prétendre à l'aide, les demandeurs doivent justifier *« d'un taux d'endettement global supérieur à 50 % ou [d'un] rapport EBE / chiffre d'affaires inférieur à 25 % »*. Les agriculteurs peuvent demander cette prise en charge jusqu'au 27 février 2026 ; elle s'applique à *« tout prêt garanti décaissé à compter du 20 février 2025 et avant le 31 décembre 2025 »*. Le premier de ces prêts de consolidation a été signé au Salon de l'agriculture fin février. Annoncé début 2024, ce dispositif vient en complément de prêts bonifiés à moyen terme, déjà en place.

Blé Exportations françaises dynamiques vers l'UE, en chute vers les pays tiers

En février, les exportations françaises de blé tendre ont progressé de presque 100 000 t sur un mois, la hausse vers l'Union européenne dépassant le recul observé vers les pays tiers, a indiqué FranceAgriMer le 16 avril. Toutes destinations confondues, l'Hexagone a expédié 708 000 t de blé tendre en février, contre 600 000 t le mois précédent. Un volume qui reste inférieur de 64 % au niveau de février 2024 (2 Mt), confirmant les difficultés d'écoulement de la maigre récolte 2024. Vers l'Europe, les envois sont *« assez dynamiques »*, notamment vers l'Espagne, le Portugal ou la Belgique, note Habasse Diagouraga, chargé d'études à FranceAgriMer. En cumul depuis le début de la campagne, la France a exporté 6,42 Mt vers l'UE, selon les prévisions publiées en avril par l'organisme public (+145 000 t par rapport aux chiffres de mars). Mais avec 3,1 Mt, les expéditions vers les autres pays sont revues à la baisse de 100 000 t. *« L'absence de l'Algérie et de la Chine pèse lourd »*, analyse M. Diagouraga, en raison d'une brouille diplomatique pour la première, et d'une récolte record pour la seconde.

// EN IMAGE

Viande bovine Les Français réduisent leur consommation


iStock/Lauri Patterson

Un sondage(1) Opinion Way réalisé pour le compte de la marque Charal (groupe Bigard) rapporte que 53 % des Français interrogés disent manger moins de bœuf qu'avant. Pour 40 % des sondés, ce recul de consommation se traduit par des proportions plus petites ainsi que par une consommation moins régulière. Le changement d'habitude touche en particulier la tranche d'âge des 45 ans et plus, alors que les plus de 61 ans conservent leur mode alimentaire carné. 67 % des personnes interrogées se considèrent comme *« omnivore traditionnel »*, un quart (24 %) *« flexitariens »* et 5 % végétariens, végétaliens ou véganes. L'enquête confirme une tendance déjà exprimée à plusieurs reprises par les 18-25 qui *« consommaient déjà peu de viande auparavant »*, un comportement qu'ils justifient en raison d'une production qu'ils jugent trop polluante. De plus, 48 % des 18-25 ans réduisent leur consommation *« pour s'opposer aux conditions d'élevage »*. Autre enseignement du sondage : Plus de la moitié (52 %) des sondés attribue à des raisons d'ordre économique (le prix) le fait de consommer moins de viande. 38 % pointent des questions de santé, 35 % le font par conscience environnementale et 33 % pour le bien-être animal. Enfin près de la moitié des personnes interrogées assurent préférer consommer de la viande de meilleure qualité.

(1) Sondage réalisé sur un échantillon de 1 003 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus entre le 25 février et le 4 mars 2025.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ÉLECTIONS MSA

« Votez pour une protection sociale efficace et de proximité »

Les élections des 13 000 délégués cantonaux de la MSA auront lieu entre le 5 et le 16 mai. Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA, président de la Commission sociale, et Manon Pisani, membre du bureau Jeunes Agriculteurs, responsable du dossier social, reviennent sur l'importance de participer à ce scrutin.

Comme tous les cinq ans, le monde agricole va élire ses représentants à la MSA. 2,5 millions d'adhérents, actifs et retraités, répartis sur 3 collèges (exploitants / salariés / employeurs) vont désigner leurs délégués cantonaux. Les JA et les FDSEA présentent des candidats exploitants et employeurs. Ensemble, jeunes et actifs défendent une protection sociale agricole et un service de qualité au plus proche des préoccupations des assurés. Pour le prochain mandat, les candidats JA/FDSEA insistent sur la qualité du service rendu par les caisses et celle de la relation avec les adhérents. Avec le départ en retraite de nombreux agriculteurs, la MSA doit favoriser l'installation et la transmission. Nous nous battrons pour améliorer le niveau des prestations en cas de pépins de santé (indemnités journalières, rentes). Nous serons vigilants à la bonne mise en œuvre du calcul de la retraite sur les seules 25 meilleures années. Le vote aura lieu par correspondance mais également via Internet (voir encadré). Le 5 mai au plus tard, chaque électeur recevra chez lui, par courrier, son matériel de vote. Il disposera de dix jours pour voter. Qu'il s'agisse d'un vote par courrier ou d'un clic via Internet, après le 16 mai, il sera trop tard. Les résultats seront connus le 22 mai. En juin et juillet, seront élus les conseils d'administration des 35 caisses de MSA. Le processus s'achèvera en septembre avec l'élection des 29 administrateurs et du président de la caisse centrale de la MSA.



FNSEA

Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA : *« Une protection sociale spécifiquement agricole est indispensable pour tenir compte des particularités de notre métier ».*

La MSA élit ses délégués cantonaux du 5 au 16 mai. Quel est le rôle des délégués ?

Luc Smessaert : *« Les exploitants, les employeurs et les salariés de l'agriculture vont élire leurs délégués cantonaux auprès de la MSA. C'est le seul organisme de Sécurité sociale à élire ses représentants. C'est notre outil. Une fois élus, ces délégués représenteront les assurés sur tout le territoire. Ils auront en charge de faire remonter les questions du terrain, orienter les demandes vers les bons interlocuteurs et participer à la vie locale et au développement des services de la MSA (prévention santé, jeunes, seniors…). Plus de 2 000 projets locaux sont réalisés chaque année grâce à leur action. Grâce aux élus, la MSA est connectée à la réalité de la vie de ses adhérents. Dans un monde où il est difficile de parler à de vrais interlocuteurs, l'élu est là, à portée de voix. C'est un droit à la parole. Préservons-le ! ».*

Dans cette élection, que défendent les listes JA/FDSEA ?

Manon Pisani : *« les JA et les FDSEA rappellent leur attachement à un régime de proximité, géré par des professionnels élus et adapté aux particularités du monde agricole. Certes, la MSA n'est pas parfaite, mais elle est la seule à proposer un guichet unique qui rassemble en un lieu toutes les branches de la Sécurité sociale : maladie, famille, retraite et accidents du travail. C'est un gage de simplicité mais surtout de réactivité en cas de crise. La MSA peut intervenir rapidement via des reports ou des prises en charge de cotisations sociales. Pour autant, cette défense de notre régime de protection sociale n'est pas un chèque en blanc. La MSA doit un service de qualité à ses adhérents. C'est la première priorité des candidats JA/FDSEA. Certains publics comme les employeurs, confrontés à des obligations sans cesse plus nombreuses, ont besoin de services de haut niveau. Les caisses doivent aussi faire l'effort d'expliquer de manière pédagogique le montant des cotisations, le pourquoi d'un refus, à quoi sert l'argent des cotisations. Cela ne va pas de soi ».*

Certains se demandent pourquoi garder une MSA. Quel intérêt y a-t-il à conserver une spécificité agricole ?

L.S. : *« Une protection sociale spécifiquement agricole est indispensable pour tenir compte des particularités de notre métier. Demandons-nous quelle serait la légitimité des agriculteurs au sein du régime général pour obtenir des aménagements et des soutiens financiers pour leur secteur ? Une chose est certaine : le régime général ne ferait pas aussi bien que la MSA. Ni pour les agriculteurs en difficulté. Ni pour les territoires ruraux. Ni en termes de nombre de guichets ou de taux de cotisations. J'entends souvent que nous payons trop. Mais les taux de cotisations sont largement harmonisés entre indépendants et salariés. On ne paierait pas moins au régime général. Faire vivre notre protection sociale, c'est défendre l'agriculture et le monde rural. Les candidats JA et FDSEA entendent défendre ces spécificités agricoles dans les relations entre le régime et ses assurés ».*

Après l'adoption d'un calcul de la retraite des agriculteurs sur leurs 25 meilleures années de revenu, où en est le combat pour la parité des droits avec les autres catégories professionnelles ?

L.S. : *« La revalorisation des petites retraites entamée avec André Chassaigne (Député PC, Puy-de-Dôme) et le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années de revenu porté par Julien Dive (député LR, Aisne) ont demandé plusieurs années de discussions. Avec ces deux mesures, le retraité agricole est en passe de devenir un Français comme les autres. Nous devons maintenant obtenir un minimum de retraite à 85 % du Smic (1 200 € par mois) pour tous ceux qui ont une carrière complète. Pour les chefs d'exploitation et nos conjoints. Pour les retraités actuels et les futurs retraités. L'aide au passage de relais pour aider les fins de carrière difficiles doit, par ailleurs, se concrétiser ».*

M.P. : *« Le principal combat à venir porte sur l'installation. Les départs en retraite engagent à installer les agriculteurs de demain. La MSA doit faciliter l'installation et rendre le métier plus attractif au quotidien. Nous nous battrons pour améliorer le niveau des prestations en cas de problèmes de santé (indemnités journalières, rentes). Les candidats JA/FDSEA demandent un accompagnement humain et financier du cédant et du futur installé. Un gros travail doit par ailleurs être fait sur l'assiette de cotisations pour améliorer l'adéquation entre revenu et cotisations sociales ».*

Quel est l'enjeu de cette élection pour JA et la FNSEA ?

LS. : *« Elle est d'abord un test de participation. Un taux de participation important est un signe de crédibilité. Les Pouvoirs publics, qui allouent à la MSA projets et ressources financières, sont très sensibles à l'évolution de la participation. Plus celle-ci sera élevée, plus nous aurons des arguments pour préserver un régime agricole autonome et de proximité. C'est aussi un test de représentativité. Nous sommes attendus. D'autres syndicats voient cette élection comme un second tour des élections aux Chambres d'agriculture ».*

Si vous aviez un message à transmettre aux agriculteurs, notamment ceux qui hésitent à voter, quel conseil délivreriez-vous ?

M.P. : *« Votez massivement. Partout où il y a des candidats. Une forte mobilisation des actifs mais aussi des anciens qui sont les plus nombreux, est indispensable. Dans un monde en crise, la protection sociale est un rempart essentiel. Une protection sociale agricole, c'est encore mieux. Pour installer les agriculteurs de demain. Pour gérer les crises. Pour mieux vivre à la campagne. Votez pour les candidats soutenus par les JA et la FDSEA ! ».*

Un vote qui ne prend que quelques minutes

Le matériel de vote envoyé aux électeurs se compose des bulletins, enveloppes et professions de foi relatifs aux candidatures de la circonscription de l'électeur ainsi que l'identifiant pour le vote en ligne. Le vote aura lieu du 5 au 16 mai. Pour voter par correspondance, il suffit de choisir ses représentants parmi les candidats proposés. Vous devrez a minima choisir 4 noms si vous êtes électeur du 1er collège et 2 noms si vous êtes électeur du 3e collège. Les bulletins sont ensuite glissés dans l'enveloppe retour pré-affranchie. Pour voter en ligne, il suffit de se connecter sur le site https://www.electionsmsa2025.fr puis de taper l'identifiant de vote indiqué en tête du courrier de la MSA, votre date de naissance si vous êtes une personne physique ou, si vous représentez une société, les 5 derniers chiffres de l'IBAN du compte bancaire ayant permis le paiement des dernières cotisations. Le site indique la liste des candidats et le nombre de candidats à élire. Il ne reste qu'à choisir ses représentants et à valider.



// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES JA

58 Subir encore et toujours ?

Les JA 58 tenaient leur assemblée générale, le 11 avril, avec une table ronde prévue sur la prédation avec la question « Quel avenir pour nos élevages face à la présence du loup ? ».



La table ronde de l'assemblée générale des JA 58, le 11 avril à Saint-Saulge, était axée sur la prédation.

L'assemblée générale des JA 58 s'est ouverte, le 11 avril à Saint-Saulge, sur la présentation du rapport d'activité. Simon Gauche, président des JA 58, résume : *« 2024 a été riche, avec toujours l'engagement de tous les élus JA des membres pour avancer et faire vivre notre territoire. À tous, un grand merci ! »*. Ensuite, l'analyse des comptes a mis en évidence un déficit annoncé d'environ 8 000 euros. Simon Gauche explique : *« comme tout le monde, nous subissons des augmentations de fonctionnement »*.

Sans transition, Simon Gauche laissa la place à Clément Blandin, vice-président JA 58 Élevage en charge de la prédation, afin d'animer la table ronde axée sur la prédation avec l'interrogation : *« Quel avenir pour nos élevages face à la présence du loup ? »*. Après un tour de table pour présenter les cinq intervenants, les réactions explosent dans la salle : *« la cohabitation n'est pas possible dans notre département ! »*, *« nous ne faisons que subir car les moyens proposés sont inefficaces »*, *« nous n'avons pas jusqu'au mois de septembre pour trouver des solutions. Nous sommes en train de lâcher les animaux à l'herbe… ça va être un carnage si rien n'est fait ! »* ou encore : *« vous nous parlez de réglementation, mais il y a des gars qui se passent la corde au cou pour ces conneries. Le loup fait des ravages dans la faune sauvage, dans les exploitations, dans les familles… il faut que cela cesse »*.

Faire son possible

Pour tenter de répondre au désespoir des éleveurs réunis, Enguerrand Robas, sous-préfet de Clamecy et référent prédation la Préfecture, explique que la question du loup est régie par une superposition de textes de lois en assurant : *« nous faisons notre possible pour vous écouter, vous soutenir et pour faire remonter vos problématiques au ministère »*. Sur l'enjeu de la réglementation, Loïc Scalabrino, secrétaire général adjoint des JA national en charge de la prédation, stipule qu'un travail est mené au national : *« les méthodes de comptages de la population lupine doivent être revues, nous devons aussi œuvrer sur la question des attaques sur bovin et faire baisser le niveau de vulnérabilité des exploitations »*. Pour rebondir sur la défense, les tirs de défense simples et l'implication des louvetiers furent abordés avec la prise de parole de Jean-Luc Goby, président des lieutenants de louveterie de la Nièvre, qui martèle : *« nous sommes assujettis à la réglementation »*. Il expliqua qu'au cours des derniers mois : *« j'ai eu un loup dans le viseur deux fois, mais, pour la première, je n'ai pas pu tirer car les conditions n'étaient pas réunies pour le faire en sécurité, et, pour la seconde, j'ai manqué une opportunité »*. Il insiste : *« Je suis chasseur depuis plus de 30 ans, et chasser le loup ce n'est pas comme chasser le sanglier ou le renard. Nous sommes face à un animal qui analyse tout »*. Pour les prélèvements, Julien Juban, fauconnier et comportementaliste du loup, stipule : *« les tirs de prélèvement n'empêchent pas les attaques sur domestiques. Mon expérience m'a aussi prouvé que les moyens de protection sont efficaces à 80 %, ce qui n'est pas négligeable »*. Enfin, la salle regretta le temps entre la relève d'indices par les agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans la Nièvre et l'obtention des résultats. Alban Petibout, chef de service de l'OFB dans la Nièvre, explique : *« Nous transmettons les éléments aux bureaux régionaux, ensuite nous ne pouvons qu'attendre les retours. Entre les deux, nous nous efforçons d'être les plus réactifs possibles lors des constats »*.

Conséquences à long terme

Au vu du nombre d'attaques dont la responsabilité lupine n'a pas été écartée, une estimation de la population de loups dans la Nièvre fut demandée. Alban Petibout pointe : *« il y a au moins un loup dans la Nièvre »*. et Julien Juban complète : *« À mon sens, il n'y a en a pas qu'un. Mais, il faudrait des années pour déterminer exactement la population lupine d'un département »*. Après ces échanges, la Préfète de la Nièvre, Fabienne Decottignies, rejoint l'assemblée générale : *« votre travail est notre priorité car vous êtes l'avenir de l'élevage. Tous les services de l'État font leur maximum pour vous aider et accélérer les procédures. En parallèle, la venue de la Brigade mobile d'intervention de louveterie courant avril nous a permis d'établir la physionomie de notre département et de présenter sa réalité »*. Clément Blandin conclut : *« les éleveurs ne pourront pas supporter psychologiquement ni économiquement des pertes répétées. Ils finiront par arrêter. Pour rappel, l'élevage est central ici, et s'il tombe, ça va faire mal. Cela étant dit, nous remercions le courage et la décence de tous les intervenants, ainsi que Madame la préfète de la Nièvre, d'être venus discuter avec les éleveurs aujourd'hui. Dommage que certains politiques ne soient pas là, car ils ont le pouvoir de changer les lois »*. Malgré tout, les moyens de protection, les procédures d'indemnisation, la réglementation en matière de tirs de défense restent les mêmes qu'avant la réunion du 11 avril, au grand désespoir de certains éleveurs : *« rien ne change et nous allons encore devoir subir… »*. L'assemblée générale des JA 58 se clôtura sur un pot convivial partagé entre tous.

Chloé Monget



Les interpellations de la salle furent vives à l'encontre des intervenants.

// SYNDICALISME

58 Prédation : à la vie, mais surtout à la mort

Le quotidien des éleveurs nivernais est entaché depuis déjà deux ans à cause de la prédation lupine, engendrant des conséquences désastreuses.



Une des conséquences d'une attaque déclarée LNE en 2024.

La prédation fait des ravages dans les cheptels de la Nièvre, comme le prouvent les chiffres 2024 et 2025. Mais, au-delà de ces dégâts et des pertes économiques associées, la prédation impacte directement d'autres pans de la profession de manière plus insidieuse.

En effet, elle a des conséquences sur la vie quotidienne des éleveurs, de leur famille et leur moral. Pour preuve, à cause du risque de prédation, certains optent pour des reports de mise à l'herbe impliquant donc une poursuite de conduite dans les bâtiments, non prévue à cette période de l'année.

D'autres, choisissent de libérer les animaux dans les pâtures, rendant la surveillance associée, jour et nuit, obligatoire. Pour ces derniers, certains investissent dans des moyens de protections coûteux : filets, chiens de troupeaux… Un engagement financier qui malheureusement ne semble pas avoir prouvé son efficacité face à la pression lupine.

Préserver ou abandonner ?

Se lever tous les matins, avec l'angoisse nouée au corps n'est pas la raison pour laquelle les éleveurs se sont engagés dans cette profession… Et, ils ne s'attendaient pas à perdre le sommeil, la confiance ou encore l'envie de continuer ce métier passion. Car, faut-il rappeler que sans cette dernière l'agriculture ne serait pas ce qu'elle est actuellement ? Le monde professionnel prône un environnement de travail sain où l'équilibre et la santé mentale sont des piliers, mais les éleveurs semblent exclus de ces considérations, et pire, leurs problématiques sont glissées sous le tapis. Le stress, la fatigue, l'isolement, l'épuisement moral : voilà le prix que paient les éleveurs tous les jours, en silence. Le bien-être animal dépend totalement du bien-être agricole mais pour le moment, ce dernier est sacrifié à l'autel de la protection du loup. La cohabitation n'existe pas, reste à savoir ce que désire l'État : préserver la qualité de la ferme française ou un animal laissant la mort et le chaos dans son sillage?

En chiffres

Du 15 janvier 2024 au 30 décembre 2024, sur 126 constats réalisés par l'OFB, outre les 61 déclarés « Loup non écarté » (LNE), la responsabilité du loup a été écartée pour sept, pour 3 la cause de la mort est non liée à une prédation et le restant est en cause indéterminée. Sur les 503 animaux concernés (ovins, bovins), sont dénombrés 253 morts et 250 blessés. Pour la période du 31 décembre 2024 au 28 mars 2025, il y a eu 47 constats de l'OFB 47, dont trois en attente de résultat, cinq déclarés « loup écarté », 4 causes indéterminées et le restant déclaré LNE. Au final, cela concerne 178 animaux (ovins, bovins), dont 91 morts et blessés 87.

FDSEA 58

// CÉRÉMONIE

21

L'utile et l'agréable

Les trophées de l'agriculture remis le 17 avril à Dijon ont été l'occasion de parler positivement du métier et de passer une belle soirée.

Ils avaient posé leur cotte et leurs bottes pour se faire beaux et *« monter »* à Dijon. De nombreux agriculteurs, souvent accompagnés de leurs proches, ont participé à la huitième édition des trophées de l'agriculture, organisés au palais des congrès par le Bien public et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Jacques de Loisy, le nouveau président de la Chambre, a lancé l'événement par un discours dynamique et plein d'ambitions. Serge Zaka, l'homme au chapeau de cow-boy connu sur les réseaux sociaux, a pris le relais pour parler *« changement climatique »*. Neuf agriculteurs ou groupes d'agriculteurs sont ensuite montés sur scène pour se faire remettre l'un des neuf prix de la soirée, des mains des partenaires.



Le palais des congrès était encore une fois plein pour l'évènement.

Rayonnement du monde agricole

Pour l'anecdote, plusieurs lauréats étaient déjà passés dans les colonnes de Terres de Bourgogne pour le lancement de leur activité, à l'image des éleveurs porcins Nicolas et Sébastien Trapet, de la Boucherie Le Goût d'Ici avec seize éleveurs du pays beaunois réunis et plus récemment, de Simon Belin et Élise Manière avec leur toute nouvelle fromagerie. Cette mise en lumière profitera, on l'espère, au rayonnement du monde agricole et à l'activité des lauréats. *« L'organisation a été vraiment excellente, cette rencontre nous a permis de mettre en avant notre projet, notre travail et nos produits. C'était une belle soirée pour récompenser celles et ceux qui se démarquent par des démarches innovantes, originales ou créatrices de valeur pour le territoire »*, réagit justement Simon Belin, dont le projet mené avec sa sœur a été élu coup de cœur du jury.

AG

Palmarès

Agriculture numérique et connectée : Botisum (Dijon). Hélène Michaut, propriétaire du Clos des Poulettes à Corgoloin, et Claude Draghi ont créé Botisum, un système automatique et connecté de gestion des stocks.
Agriculture créatrice de valeur ajoutée : SCEA Chaplot (Époisses) : Vincent Chaplot applique de nouvelles méthodes de travail sur la ferme familiale de polyculture-élevage. La marge brute a été multipliée par 20 en travaillant la génétique, la fertilité des bovins, leur alimentation et la productivité des prairies.
Agriculture innovante pour l'environnement : Moulin de Bonvent (Marey-sur-Tille). Fabrice Renaut fabrique des farines issues de ses céréales bio Les farines sont moulues en un seul passage grâce à un moulin à meules de pierre de type Astrié.
Agriculture source d'énergie : Gaec Darbois (Frolois). Nicolas et Nathalie Darbois, éleveurs de vaches brunes, diminuent leur facture d'électricité en optimisant les flux d'énergie et en limitant leur dépendance aux énergies fossiles.
Agriculture d'avenir : Un Groin de Paradis (Valforêt). Nicolas et Sébastien Trapet élèvent des porcs bios et les valorisent grâce à un laboratoire de transformation et un magasin.
Agriculture au service de la gastronomie : Boucherie Le Goût d'Ici (Nuits-Saint-Georges). Seize éleveurs du Pays beaunois se sont associés à un boucher pour ouvrir leur propre enseigne.
Agriculture de proximité : Domaine Mutin (Massingy). Valérie et Henri Mutin commercialisent leurs produits en circuits courts, avec des labels et marques. De nouvelles cultures sont cultivées pour répondre à la demande des consommateurs.
Agriculture pédagogique : Domaine du Vieux Collège (Marsannay-la-Côte). Éric Guyard fait découvrir son métier aux jeunes générations grâce à son projet de vigne école, créé sur une parcelle de sa commune.
Coup de cœur du jury : Ferme de l'Oze (Boux-sous-Salmaise). Simon Belin et Élise Manière ont créé une fromagerie sur l'exploitation familiale.



La photo souvenir, avec l'ensemble des lauréats et partenaires.

Direct sur scène



Nicolas Darbois a remporté le trophée de l'agriculture source d'énergie avec son épouse Nathalie. Ces éleveurs de vaches Brunes basés à Frolois n'étaient jamais venus à cette cérémonie : ils sont donc montés sur scène pour leur toute première visite au palais des congrès. *« Plusieurs personnes nous avaient incités à nous inscrire, elles ont fini par nous convaincre car nous nous sommes lancés ! »*, confiait le père de famille de 45 ans, juste après une petite répétition d'avant-cérémonie. Parler devant des centaines de personnes est un *« exercice »* : *« c'est certain, c'est quand même impressionnant, mais tout s'est bien passé. La ferme a été présentée par le biais d'une petite vidéo puis nous avons répondu à plusieurs questions posées par les organisateurs »*. Par un certain nombre d'équipements notamment vendus par l'entreprise Chapuis de Saint-Marc-sur-Seine (variateur de fréquence sur le robot de traite, pré-refroidisseur à lait, bientôt des panneaux solaires pour l'autoconsommation et réflexion sur un chauffe-eau solaire…), le Gaec Darbois est très sensible à ses dépenses d'énergies et à son empreinte sur l'environnement.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

// CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

Au plus proche du terrain

Afin d'être au plus près des préoccupations et demandes des exploitants, des élus de la nouvelle mandature de la Chambre d'agriculture se sont rendus à Montsauche-lès-Settons.



Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, lors de la rencontre à Montsauche-lès-Settons début avril.

Tous les exploitants des cantons de Château-Chinon, Montsauche et Ouroux-en-Morvan, étaient conviés pour rencontrer une partie des élus de la nouvelle mandature de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58), début avril à Montsauche-lès-Settons ; le tout en présence des représentants syndicaux (FDSEA et JA) desdits cantons.

Pour introduire les échanges, Cyrille Forest, président de la Chambre, insista : *« je suis persuadé qu'une mandature s'articule obligatoirement autour d'un dialogue régulier entre tous les acteurs du territoire, dont les collectivités et les exploitants agricoles. Il est nécessaire de nous réunir régulièrement afin de cibler vos problématiques et pour trouver des solutions collectives. Je réaffirme ma volonté d'organiser des réunions, comme celle d'aujourd'hui, dans chaque canton et tous les ans afin de faire le point. Bien évidemment, je m'appuierai sur l'équipe d'élus de la Chambre et des techniciens pour y parvenir »*. Éric Boucher, éleveur et président FDSEA du canton de Montsauche-les-Settons, rebondit : *« rencontrer les exploitants du Morvan c'est un peu un baptême du feu, mais nous sommes toujours ouverts à la discussion et à l'échange, car nous avons de nombreuses problématiques qui méritent d'être suivies et épaulées, à voir maintenant dans quelles mesures la Chambre d'agriculture pourra nous aider »*.

Élan collectif

Sur cette question, Amélie Brisson, responsable du service Élevage-EDE de la CA 58, présenta les diverses possibilités en matière de conseils ou de prestations (diagnostic carbone ou économique, formations, etc.). Alors, la salle demanda un accompagnement sur le travail de la qualité des prairies. Là, l'existence d'un GDA du Morvan axé sur cette problématique fut rappelée, de même que son actuelle dormance. Les exploitants présents ont évoqué la possibilité de le relancer. Amélie Brisson détailla ensuite que la CA 58 pouvait s'engager auprès d'eux, à l'image de ce qui est déjà réalisé avec les autres GDA en grandes cultures ou en agriculture biologique : *« en premier lieu, vous devez rassembler tous ceux qui pourraient être intéressés. Ensuite, il faudra un engagement des membres pour le faire vivre. Sans cela, il sera difficile d'établir une vraie feuille de route »*. En plus de ce point, Cyrille Forest émit l'idée de réaliser des inaugurations des structures des nouveaux installés, en présence des voisins, des collectivités, et représentants politiques du département : *« Nous devons recréer du lien entre tous les acteurs du territoire afin que les initiatives des exploitants soient connues et expliquées »*. Toujours dans cette optique de se rassembler, il détailla : *« tisser un maillage de connaissances permettra aussi de déceler rapidement les exploitants en difficulté afin de les aider au plus vite afin de ne pas arriver à des issues dramatiques »*.

Évolutions attendues

Les discussions se poursuivirent sur la prédation avec un rappel de l'existence de l'application *« Signalement dégâts de la faune sauvage »* élaborée par le réseau des Chambres d'agriculture. Amélie Brisson développa : *« La démarche de signalement est très simple. Les signalements sont vérifiés par nos services et cela nous permet d'alerter les exploitants à 40 km à la ronde en cas de besoin. Je vous invite donc à l'utiliser »*. Toujours sur le thème de la prédation, il fut remémoré à tous l'existence du comité loup et d'une cellule d'urgence, mise en place par la Préfecture de la Nièvre. Face aux réactions de ceux dont les cheptels ont déjà subi des attaques, Cyrille Forest martela : *« La profession doit, là aussi, être en totale cohésion afin de cranter ses actions sur la réglementation en vigueur pour faire entendre votre voix, notamment auprès de vos parlementaires qui sont là pour faire remonter vos problématiques et pour travailler les lois »*. Enfin, Amélie Brisson détailla le Plan engraissement mis en place par le Conseil régional en lien avec les trois opérateurs du département.

La rencontre se clôtura par un pot convivial partagé entre tous, avec la promesse qu'elle ne sera pas la dernière.

Chloé Monget

// FONDS FEADER

Une attente insoutenable

Si dans certains départements les conventions sont arrivées depuis longtemps, dans la Nièvre la situation s'enlise pour les JA ayant fait appel au fonds Feader.

« 1 000 dossiers sont encore en attente de paiements pour la Bourgogne, pour un montant total de 45 millions d'euros » stipule Thomas Lemée, président des JA BFC concernant les dossiers Feader : *« cela fait plus d'un an que certains dossiers sont déposés et ils sont toujours en attente de convention. Il est grand temps que les bénéficiaires aient leur convention ! Il ne se passe pas une semaine sans qu'on m'alerte sur un dossier bloqué… En attendant, les exploitants doivent payer les frais financiers à 5 %, comme ils n'ont pas de convention, et cela quand les banques ne bloquent pas carrément les dossiers car il n'y a pas de garantie de subventions dans ce dernier cas… En somme, soit cela coûte cher pour les agriculteurs, soit leurs projets sont stoppés »*.

De son côté, Simon Gauche, président des JA 58, réagit : *« Cette situation est inadmissible, on demande aux exploitants de se mettre aux normes en mettant en avant ces subventions, mais finalement aucune aide n'est perçue ! Il va falloir trouver des solutions rapidement et que personne n'invoque un problème de logiciel. Dans le Grand Est les conventions sont débloquées et c'est bien le même logiciel qui est utilisé. Entre une incompétence ou un manque de volonté, je me demande vraiment ce qu'il se passe et pourquoi cela ne marche pas chez nous »*.

Avancer sans le sou

Cette situation se traduit par des problèmes s'accumulant au fil du temps, comme pour Quentin Hecht, 23 ans, installé en 2023 à Nolay [1] : *« j'ai déposé deux dossiers fin 2023, début 2024 pour un montant de 156 000 euros. Cela concernait la création d'un bâtiment et son aménagement. J'étais obligé de faire ces investissements car les anciens bâtis n'étaient pas aux normes. Je pensais pouvoir bénéficier d'un coup de pouce, via le fonds, mais maintenant je n'ai toujours rien touché alors que les investissements ont été réalisés. Actuellement, j'ai de gros intérêts à la banque qui n'étaient pas prévus dans mon prévisionnel d'installation et dire que cela me mine est un euphémisme. En effet, je dois environ 7 000 euros d'intérêts. Si je ne perçois pas les paiements d'ici octobre, ils s'élèveront entre 10 000 et 12 000 euros, et je ne sais pas comment je vais les rembourser. D'autant que plus ça dure plus ils augmentent. Tout cela se rajoute à une période difficile avec près de 40 % de mes vaches qui ont été touchées par la FCO »*. Il rajoute : *« On nous a fait des promesses mais qui n'ont pas été tenues. C'est injuste car si nous sommes en retard, aucune flexibilité ne nous est accordée. Tout cela mis bout à bout, ça va finir par être compliqué de continuer dans cette voie professionnelle »*

Pour sa part, Baptiste Flory, 29 ans, installé en 2021 à Saint-Léger-de-Fougeret (en Gaec), explique : *« j'ai effectué deux dépôts de dossiers en 2022 (pour environ 70 000 euros de subventions) pour une mise aux normes et une construction de bâtiment. Sans réponse du Conseil régional, nous avons tout de même engagé les travaux afin d'être dans les clous, et aussi pour pérenniser l'activité du Gaec – indispensable pour mon installation. Après nos nombreuses relances, nous avons eu une demande sur les plans du bâtiment et surtout sur toute la toiture photovoltaïque alors qu'elle a été décomptée du montant des travaux pour le dossier et totalement financée à nos frais sans aucune aide. Je ne comprends pas pourquoi il nous est demandé des comptes sur des éléments qui ne concernent pas le Fonds, d'un dossier dont les montants sont toujours en attente de paiement. Encore une fois, si je n'avais pas été associé sur une exploitation ayant un bon fonds de roulement, je ne sais pas comment j'aurais pu faire face »*. Il regrette également : *« lorsque l'on cherche à savoir où en est notre dossier, nous ne pouvons avoir personne. Il n'y a aucun contact humain, c'est fort regrettable »*. *J'espère que cette situation va se régler rapidement, pour tout le monde »*. Simon Gauche conclut : *« Nous sommes arrivés au bout de ce que nous pouvions faire avec les personnes en place au Conseil régional. Maintenant, j'appelle tous ceux ayant des dossiers en souffrance à les appeler, tous les jours. Peut-être qu'ils prendront conscience de la problématique et que l'attente a assez duré. Nous devons faire bloc pour que le poids de nos soucis retombe sur les épaules de ceux qui en sont la cause »*.

Chloé Monget



De gauche à droite : Quentin Hecht, Thomas Lemée, Simon Gauche et Baptiste Flory.

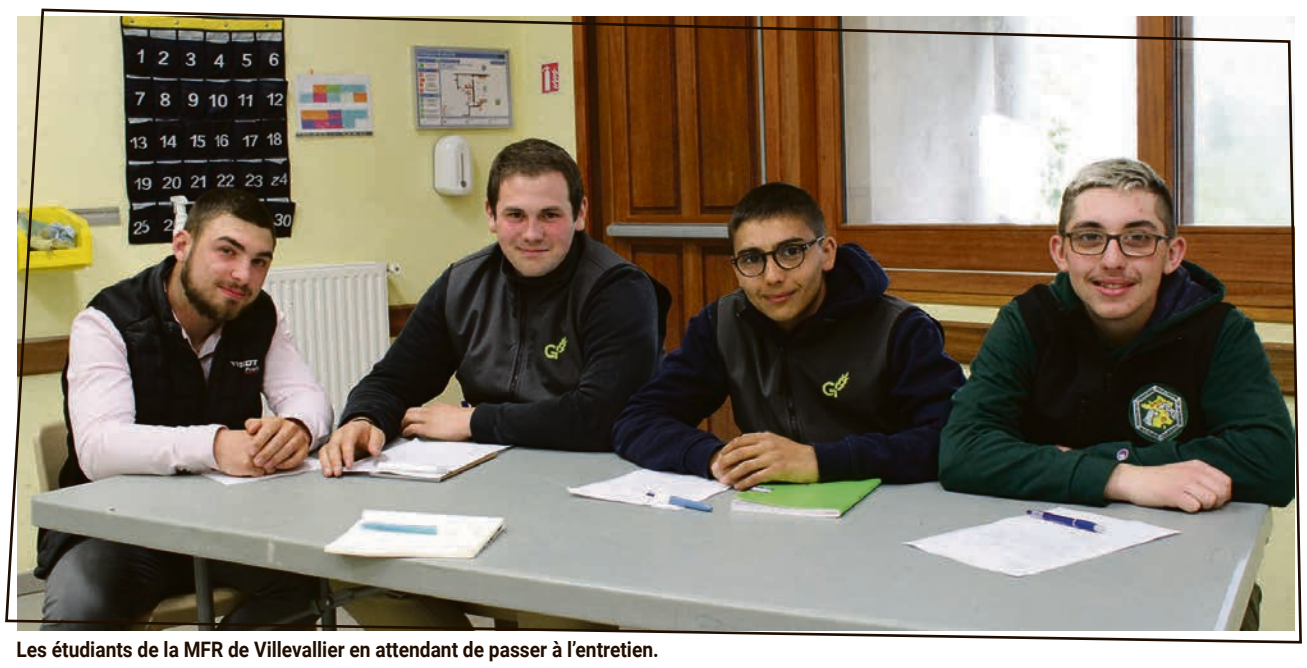
1. https://www.agribourgogne.fr/articles/27/02/2023/Des-choix-a-faire-90204/



// ENSEIGNEMENT

Se préparer à l'entretien

Jeudi 17 avril, AVE89, l'Anefa et le Service de Remplacement ont organisé un speed dating pour les élèves de terminale CGEA de la MFR de VilleVallier.



Les étudiants de la MFR de Villevallier en attendant de passer à l'entretien.

« Dans ce cursus, nous avons deux spécialités, une en grandes cultures et une en polyculture élevage. Personnellement je me suis spécialisé en grandes cultures, mais par exemple Armand Hnativ et John Nicolle sont en polyculture élevage. C'est super intéressant parce qu'on a des parcours très différents, ce qui fait qu'on se complète et nos échanges deviennent enrichissants », confie Raphaël Delaporte, étudiant en terminale CGEA. Lui, comme quatre autres étudiants attendent, CV en main, l'entretien avec trois structures agricoles. Les jambes tremblantes, les étudiants attendent patiemment à côté de leur formatrice, Claire Debulois. *« C'est l'occasion d'avoir un entraînement pour ces jeunes et de les préparer à l'avenir. C'est la troisième fois que nous organisons ce speed dating avec ces trois structures, ça leur permet de prendre contact avec de potentiels futurs recruteurs »*, affirme la formatrice de la classe.

Après un échange avec Claire Toussaint, d'AVE 89, un jeune revient le sourire aux lèvres. *« J'ai réussi à avoir sa carte, cet été je vais peut-être tenter les vendanges. C'est la seule chose que je n'ai pas eu le temps de voir, ça me dit bien »*, confesse Évan Idrame. Après s'être assis à côté de ses camarades, Évan prend le temps de discuter avec sa formatrice. *« Tu t'es bien vendu ? Tu as bien détaillé ton expérience »*, questionne-t-elle avec bienveillance. *« Je pense, oui »*, répond-il, timidement. *« Tu as bien dit que tu étais en polyculture élevage en bio ? Tu sais, c'est une spécificité que d'autres jeunes de ton âge n'ont pas eu forcément le temps de voir ? »*, ajoute-t-elle. Évan répond non de la tête, avant de reprendre son CV en main, confiant et de se lever à nouveau.

Mettre en avant les compétences

« Nous prenons le temps de les accompagner le matin même avec des professionnels pour qu'ils aient un entraînement en amont. Ils n'ont pas forcément conscience des atouts qu'ils ont acquis. Nous voulons les valoriser », argumente Claire Debulois. Pour la plupart d'entre eux, l'avenir est clair. *« Je me suis spécialisé en grandes cultures, parce qu'il n'y avait pas de spécialité en élevage de cochons. Mais dès que j'ai terminé les études, j'aimerais devenir salarié agricole en élevage porcin »*, témoigne Alexis Cuvillier.

Après deux heures de passage, il est temps pour les étudiants de souffler. *« C'est plus un temps d'échange qu'un véritable entretien d'embauche. On essaie également de les préparer à de potentiels recruteurs. Ils ont des profils intéressants »*, déclare Morgane Guiset du Service de Remplacement. *« Ils ont déjà une idée claire de ce qu'ils veulent faire dans l'avenir. La plupart d'entre eux ont déjà des pistes avec des recruteurs »*, conclut France Lahutte de l'Anefa, devant la Maison Familiale de VilleVallier.

Charlotte Sauvignac

// COOPÉRATIVE CIRHYO

État des lieux de l'élevage porcin en 2024

Mercredi 16 avril, Cirhyo a réalisé son conseil d'administration. Détrôné par la volaille, retour sur la production et la consommation du porc de l'année 2024.

Le conseil d'administration de la coopérative agricole Cirhyo s'est réuni avec l'ensemble de ses adhérents pour faire le bilan de l'année 2024, au sein de l'Hôtel Mercure d'Auxerre. *« Depuis le mois d'octobre, les cours n'ont pas changé, on est à une moyenne basse, ce qu'on peut dire c'est qu'il y a un retard, voire un décalage avec l'Espagne. Sur des marchés proches, interdépendants, on ne peut qu'espérer que les cours se rapprochent »*, déclare Philippe Chanteloube, directeur de Cirhyo, plein d'espoir. C'est devant une cinquantaine de personnes que le directeur de Cirhyo ainsi que le président Noël Thuret font un état des lieux de l'élevage porcin en France. Un constat général mais négatif. *« Chaque année, on perd des éleveurs, parce qu'ils partent en retraite, la pyramide des âges est là, tous les ans on est à une dizaine d'adhérents en moins. Mais on voit également de nouveaux sites se développer donc ça bouge pas mal dans l'élevage porcin »*, constate également le directeur de Cirhyo.

En conséquence la production diminue, la production française ne peut répondre qu'à près de 98 % de la demande, obligeant la France à dépendre des importations.

Pourtant, l'élevage porcin est un marché qui plaît aux consommateurs. Détrôné par la volaille, le cochon reste tout de même une viande appréciée. On dénombre près de 31 kg de viande de porc consommée en 2024, soit une augmentation de près d'1,4 % entre 2023 et 2024. D'autant plus que le logo « Le Porc Français » continue de faire la différence face à des importations étrangères. Cette démarcation est incitative pour 86 % des consommateurs.

Entre défiance et menace sanitaire

La coopérative agricole spécialisée dans l'élevage porcin fait également face à la défiance de la population. *« Quatre procès liés à des agrandissements ou à des investissements ont été remportés par les éleveurs »*, ajoute fièrement le président de Cirhyo, Noël Thuret. Cependant, ces procédures judiciaires peuvent durer jusqu'à trois ans, ce qui peut ralentir voire mettre en difficulté des exploitations agricoles de jeunes qui viennent tout juste de se lancer.

Tout comme l'élevage bovin et ovin, l'élevage porcin fait face à l'arrivée d'une maladie animale, déjà présente en Italie et en Allemagne : la fièvre porcine africaine. Même si elle est inoffensive pour l'humain, cette infection peut causer une perte importante d'animaux ne pouvant être réglée que par la mise en place de mesures de biosécurité.

« Cirhyo souhaite s'impliquer dans le changement climatique, en évaluant l'impact environnemental de certains élevages adhérents. Les résultats sont encourageants, avec une moyenne d'émission de gaz à effet de serre inférieure de 3,5 % à la moyenne nationale », conclut le directeur de Cirhyo, Philippe Chanteloube, conscient que les enjeux climatiques sont primordiaux.

Charlotte Sauvignac



Philippe Chanteloube, directeur et Noël Thuret, président de CIRHYO.

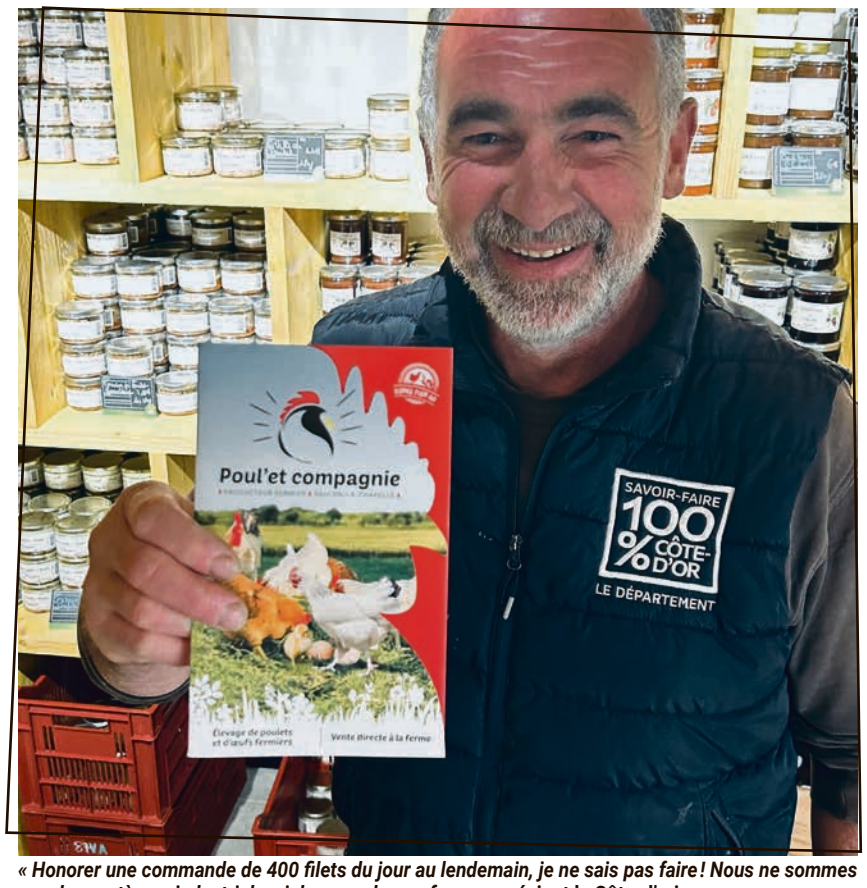


// PRODUITS FERMIERS

21 Travailler avec du vivant, ça s'anticipe

Ludovic Maret a accueilli des chefs cuisiniers de plusieurs collectivités dans son élevage de volailles à Saulon-la-Chapelle. Cette rencontre a permis de rappeler certaines contraintes des producteurs fermiers.

Le service agriculture du Conseil départemental de la Côte-d'Or organise, comme chaque année avec la plateforme Agrilocal21, des visites d'exploitations au printemps à destination de la restauration collective. L'objectif est de créer du lien entre les producteurs locaux et les acheteurs, le tout dans un cadre convivial avec une visite de structure. L'élevage de volailles de Ludovic Maret à Saulon-la-Chapelle a attiré une trentaine de personnes le 15 avril. Cet homme de 45 ans avait lui-même contacté le Département pour cette organisation chez lui, au sud de Dijon: *« Je tenais absolument à expliquer mon métier, présenter ma façon de travailler et lister toutes les contraintes que nous pouvons avoir sur une petite exploitation agricole comme la mienne. Cela m'est déjà arrivé que l'on m'appelle pour me commander 400 filets de volailles pour le lendemain… Nous faisons tout ce que nous pouvons en termes de réactivité mais là, désolé, je ne sais pas faire. Travailler avec du vivant nécessite un peu d'anticipation »*. Cette rencontre avec des chefs cuisiniers devrait porter ses fruits: *« travailler en totale confiance avec nos interlocuteurs en connaissant les objectifs et les contraintes de chacun est la meilleure des choses… Encore une fois, il faut bien comprendre que nous ne sommes pas des industriels, de gros volumes ne se livrent pas comme ça. La gestion des animaux, la main-d'œuvre, et la logistique sont à prendre en compte. Et ici nous n'avons pas de commerciaux ni de secrétaire. Prévenir une semaine voire dix jours avant et tout peut se faire, en bonne intelligence »*. Ludovic Maret, ancien président du drive fermier de Dijon, transforme et vend 10 000 poulets chaque année, sans la moindre baisse d'activité si ce n'est les deux premières semaines de janvier. Ses produits sont tous écoulés en circuits courts, essentiellement dans des magasins de producteurs, des restaurants et des collectivités. La prochaine visite d'exploitation organisée par le Conseil départemental aura lieu mercredi 21 mai à Valforêt, de 8 h 30 à 12 heures chez Un Groin de Paradis, spécialisé dans l'élevage porcin bio.



« Honorer une commande de 400 filets du jour au lendemain, je ne sais pas faire ! Nous ne sommes pas des systèmes industriels, ni des grandes surfaces », prévient le Côte-d'orien.



Lors de la rencontre avec l'agriculteur, au centre.

AG

// MARCHÉ DE PRODUCTEURS

89 « Les agriculteurs méritent toute notre attention »

Ce samedi 12 avril, la ville de Toucy a mis à l'honneur les produits locaux à travers le beau marché de Toucy.

« Sur nos territoires, nous avons grandement besoin de soutenir le travail de nos agriculteurs et éleveurs », déclare Gilles Demersseman, conseiller régional, au cœur du marché de producteurs locaux de Toucy. C'est dans une ambiance conviviale, que le maire de Toucy, Michel Kotovtchikhine, a accueilli les élus départementaux pour mettre en avant l'agriculture et la ruralité du département. *« Le beau marché de Toucy fait partie de l'histoire de notre ville, et historiquement, il y a toujours eu une foire rassemblant plusieurs animaux, des vaches, des ovins et des caprins au XIII^e siècle. Aujourd'hui, l'objectif est de soutenir le marché de l'alimentation, qu'il soit conventionnel ou bio »*, conclut le maire de Toucy avant de laisser place à la parade des chevaux. C'est dans une ambiance chaleureuse que se poursuit la fête, avec un défilé de chars sur le thème de *Manon des Sources*, *La Guerres des Boutons* et bien d'autres.



Stand des animaux de la ferme des JA

Faire du local une priorité

Le public était au rendez-vous pour cet événement incontournable du département. *« C'est rempli depuis ce matin, et il y a tout type de population. Des locaux, des touristes… même la région parisienne est représentée »*, constate Clément Bourgeois, président des JA du canton de Toucy. *« L'objectif c'est de promouvoir notre métier. On a amené avec nous des vaches laitières et allaitantes, des moutons, un cochon et des chèvres »*, ajoute-t-il sur le stand des Jeunes Agriculteurs. *« Le marché a parcouru l'histoire, et à travers cet évènement, vous avez réussi à concrétiser ce qui fait la Puisaye, la tradition agricole, rurale »*, conclut Grégory Dorte, président du Conseil départemental de l'Yonne, avant de trinquer à la belle journée qui les attend.

Charlotte Sauvignac



// MAISON DE L'AGRICULTURE

21

Ils vont donner leur sang

Les salariés des OPA de Bretenière ont été sondés pour une éventuelle collecte de sang. Les retours sont nombreux et une opération aura bien lieu.



Amélie Castellano, salariée à JA21, est l'une des deux personnes à l'origine de la collecte.

Et si nous sauvions des vies ensemble ? L'affiche qui circule un peu partout depuis plusieurs jours à la Maison de l'agriculture a su retenir l'attention des salariés des OPA : 78 d'entre eux se sont fait connaître et se disent prêts à participer à une collecte de sang. *« Le sondage a également été réalisé à Agronov et Inrae. C'est un très bon résultat. Pour ne rien vous cacher, je n'en attendais pas autant ! »*, confie Amélie Castellano, secrétaire-comptable chez les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or, qui a mené l'enquête en compagnie d'Agathe Chevalier, chargée de mission filière ovine à la Chambre régionale d'agriculture. La jeune femme de 31 ans préside l'association du don du sang de Maxilly/Pontailler et prend le sujet très à cœur : *« mes parents font partie des adhérents et j'ai été embarquée dans cette aventure en 2022, sachant que je ne vois plus la vie de la même façon depuis que j'ai des enfants. Nous organisons quatre ou cinq collectes mobiles par an dans notre canton. Nous avons coutume de le dire : un don représente trois vies sauvées, ce n'est pas rien ! »*.

Une date bientôt communiquée

Un sondage préalable était nécessaire : *« l'Établissement français du sang (EFS) se déplace pour un minimum de 50 dons, nous sommes donc largement au-dessus. Même celles et ceux qui n'ont pas encore pris contact avec nous pourront venir, y compris les agriculteurs qui seront là le jour J ! Une date sera prochainement communiquée. La collecte ne devrait pas être organisée tout de suite, mais nous espérons qu'elle le soit avant la fin de l'année »*. Amélie Castellano remercie d'avance les OPA qui laisseront leurs salariés aller donner leur sang durant leur temps de travail : *« il ne sera pas possible de passer tout le monde à la pause du déjeuner… De plus, donner son sang demande quand même un certain temps entre le questionnaire à remplir, le don en lui-même puis une pause-collation »*.

La secrétaire comptable informe qu'un médecin est systématiquement présent lors d'une collecte : *« le questionnaire permet de savoir s'il est possible de donner son sang ou non. Généralement tout le monde peut participer, il y a juste certains médicaments qui peuvent parfois poser problème »*. La présidente d'association rappelle que la France manque de sang : *« il n'y a pas assez de donneurs, c'est pourquoi nous tentons d'inverser la tendance à notre petite échelle. Beaucoup de personnes travaillent ici à Bretenière : c'était l'occasion d'organiser un évènement. Hormis les collectes mobiles organisées sur tout le territoire, il est possible d'aller faire un don à la maison du sang à Dijon, près du CHU. Dans notre pays, il manque notamment du plasma, qui permet de fabriquer certains médicaments. Nous sommes obligés d'en importer d'Amérique, là où les dons sont rémunérés, c'est dommage »*.

AG

Renseignements : 06 11 36 87 17.

// SERVICE DE REMPLACEMENT

89

Se former aux premiers secours

Le Service de Remplacement a consacré deux journées à former ses salariés agricoles aux premiers secours. Objectif : appréhender les risques professionnels.

« Même si je suis pompier à côté, on n'a jamais l'habitude d'être tout seul lorsqu'on fait des interventions. Cette formation nous permet donc d'agir seul, et nous apprend des gestes différents de ce qu'on réalise en tant que pompier », confie Adrien Guyelot, salarié agricole du SR. Accompagné par six autres salariés, Adrien Guyelot, répond à un ensemble de questions pour certifier sa formation. *« Nous n'avons pas le même matériel, nous sommes considérés comme des primo intervenants. Le formateur nous a également fait de la prévention et du droit du travail, ce à quoi je n'ai jamais eu droit avant »*, ajoute-t-il, devant le mannequin au sol.

Sur deux jours, le mardi 8 avril et le mardi 15 avril, les salariés agricoles ont été conviés à suivre une formation qui alternait entre pratique et théorie. *« J'ai souhaité mettre en avant la prévention des risques professionnels et les risques que l'on peut rencontrer sur une exploitation agricole. Que ce soit les traumas, accidents, hémorragie ou même le fait que les agriculteurs manipulent au quotidien des outils dit dangereux »*, affirme Maxime Goudillère, formateur SST au sein du MSA Service. *« C'était deux supers moments, c'est un groupe très à l'écoute. Vu qu'on est en petit groupe, ça nous permet également d'avoir plus d'interaction. C'est maximum dix personnes par session. On revoit l'ensemble du protocole, on évalue par un cas concret, une mise en situation. Même s'ils ne retiennent pas tout, au moins, ils retiendront le principal »*, complète-t-il.

Adopter les bons gestes

Dès la fin de la formation, les salariés agricoles ont reçu des trousses de secours MSA avec les indispensables. *« C'était très bien que ce soit sur deux jours, on a découvert des choses et finalement ce n'était pas si compliqué que ça »*, commente Dominique Lemure, salarié agricole depuis 25 ans. *« Personnellement je n'y connaissais rien, et ça m'a permis d'apprendre les bons gestes et d'éliminer les mauvaises attitudes. Par exemple, quand quelqu'un s'étouffe, il ne faut surtout pas lui taper dans le dos. Et bien, avant je ne pensais pas que c'était un mauvais geste. Au-delà de ça, j'ai appris à utiliser un défibrillateur »*, confie à son tour Thierry Rocamora. C'est dans une ambiance bon enfant que se termine la session. Maxime Goudillère en profite pour avoir un retour d'expérience. *« On n'est pas des médecins, c'est sûr. Mais au moins, on apprend des choses, les premiers gestes. Personnellement, j'ai l'impression que sur deux jours, on a fait plus de pratique que de théorie. En tout cas, ça nous sera utile dans le futur »*, déclare de nouveau Dominique Lemure, un sourire aux lèvres.

Pour terminer en beauté cette journée, le Service de Remplacement a décidé de passer la soirée avec ses salariés, en proposant un quiz en équipe suivi d'un restaurant.

Charlotte Sauvignac



L'ensemble des salariés agricoles avec le formateur et les deux représentantes du SR.

EXPERT ROBOTIQUE

CHAPUIS FRÈRES

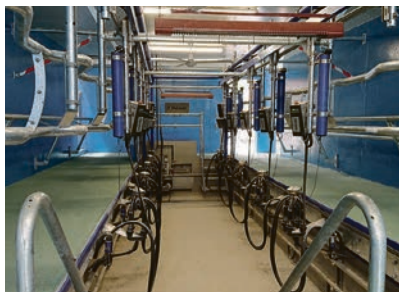
Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube



Robot VMS 310



Roto



Salle de traite

21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr

DeLaval

// ÉVÈNEMENT

La Croisée des Champs, fenêtre sur l'agriculture de demain

La seconde édition de l'évènement La Croisée des Champs, organisée par le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov, aura lieu le 15 mai à Bretenière, en Côte-d'Or. L'intelligence artificielle en sera le fil rouge.

Les enjeux et les perspectives de l'intelligence artificielle en agriculture : tel sera le thème central de la seconde édition de la Croisée des Champs, organisée le 15 mai à Bretenière, près de Dijon, en Côte-d'Or, par le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov. Cette seconde édition reste fidèle à l'esprit de ce rendez-vous qui revendique d'explorer les tendances émergentes ou qui traversent déjà l'univers agricole. L'intelligence artificielle, véritable révolution technologique dont on peine encore à mesurer tous les impacts qu'elle aura sur nos vies, s'inscrit dans ce registre et correspond bien à un rendez-vous qui offre aux acteurs du monde agricole l'occasion d'échanger et de réfléchir en commun. Le secteur agricole a toujours su mobiliser les technologies et innovations afin de faire évoluer ses pratiques, simplifier le quotidien, accompagner l'agriculteur dans ses démarches. L'intelligence artificielle ouvre de nouveaux usages. Cette journée s'adresse aux entreprises innovantes, aux décideurs et conseillers agricoles, aux experts de l'IA, aux étudiants en agriculture et à tous ceux qui souhaitent faire avancer le secteur. Au programme : des conférences, un déjeuner 100 % Côte-d'Or, des visites de stands sur les Villages Innovation et Compétences et des rendez-vous en BtoB. Il faut noter la présence d'experts qualifiés et innovants comme OCI, Smag, Atol Conseils et Développements, l'Université de Bourgogne, l'Alliance BFC et l'Institut de l'élevage (Idele) qui parleront d'IA et de leurs projets de pointe. Vous pourrez aussi retrouver les sociétés Orange, Brainytech, Yields App, l'Institut Agro Dijon, Make It Agri, Robagri pour découvrir innovations et compétences.

Conférence et table ronde

L'évènement s'ouvrira sur une conférence introductive de Frédérik Migette, directeur Solutions applicatives et digital chez OCI Informatique et Digital. C'est un passionné d'intelligence artificielle. Il scrute en permanence les tendances et innovations pour les transformer avec son équipe en outils concrets pour les entreprises. Cette conférence sera suivie d'une table ronde sur le thème : « Intelligence artificielle et ses outils/applications dédiés au monde de l'agriculture » avec les intervenants suivants :

Olivier Beltramo-Martin : Il a rejoint la société côte-d'orienne Atol CD en 2024 en tant qu'ingénieur IA. Spécialiste du traitement et de la valorisation des données, il a construit son parcours autour de la data science appliquée à l'astronomie et au spatial. Son expertise en intelligence artificielle et en gestion de projets complexes lui permet aujourd'hui de superviser le développement des projets IA d'Atol CD, avec une attention particulière portée aux enjeux du secteur agri-agro.

Thibaut Boulanger, directeur commercial SMAG. Il accompagne la transition numérique du secteur agricole. Petit-fils d'agriculteur, il a rejoint le groupe InVivo en 2017 après une formation en commerce.

Séverin Yvoz, data analyste au sein du service R&D de l'Alliance BFC. Son travail consiste à se connecter à diverses bases de données brutes afin d'automatiser la préparation de table de données élaborées répondant aux besoins des utilisateurs : agriculteurs, conseillers, responsable de services… Le résultat est mis à disposition des utilisateurs sous la forme d'un rapport ou via une plateforme de restitution interactive.

Ana Roxin, Maître de conférences en informatique à l'Université de Bourgogne Europe à Dijon. Elle est membre du Laboratoire d'informatique de Bourgogne (LIB). Ses recherches concernent l'intelligence artificielle symbolique, la spécification, l'intégration et l'exploitation de connaissances métiers dans des environnements intelligents.

Zoé Guy, ingénieure en Élevage de précision à l'Idele. Elle a rejoint l'équipe Capteur équipement bâtiment à l'Idele pour développer, tester et évaluer des nouvelles technologies d'intérêt pour les éleveurs de ruminants et leurs filières.

Jeanne Baduel, étudiant à l'école d'ingénieurs de Purpan et finaliste du concours Make It Agri. Fille d'éleveurs, elle a souhaité concevoir un outil d'aide à la décision dans la gestion de la reproduction des troupeaux. Lauréate au concours Make It Agri, et rejointe par Baptiste, elle travaille pour le développement de Repro'Genet, une application mobile conçue pour aider les éleveurs de bovins laitiers à améliorer la génétique de leur troupeau, en s'appuyant sur des technologies avancées alliant photographie et intelligence artificielle.



La seconde édition de la Croisée des Champs se tiendra le 15 mai.

Berty Robert

Inscription : https://agronov.make-an-event.com/fr/billetterie

35 millions d'euros de fonds européens mobilisés par la Région

// AIDES

La Région Bourgogne Franche-Comté met en place une aide basée sur les fonds européens Feader non utilisés. Le but est de soutenir les exploitations agricoles confrontées à des pertes de production ou de potentiel de production liées aux maladies ou aux aléas climatiques.

La Région Bourgogne Franche-Comté (BFC) se saisit d'une opportunité ouverte par la Commission européenne pour soutenir les exploitations agricoles affectées par des catastrophes naturelles. Grâce à cette mesure exceptionnelle, 35 millions d'euros de crédits européens (Feader) issus de la précédente programmation seront mobilisés d'ici fin 2025. Il était important de trouver une destination à ces fonds, sous peine de les voir repartir à Bruxelles s'ils n'avaient pas été consommés. Ce dispositif ne se limite pas aux exploitations affectées par des aléas climatiques : il s'adresse aussi aux exploitations ayant subi des pertes liées à la Fièvre catarrhale ovine (FCO). Pour y être éligibles, les exploitations doivent avoir subi un minimum de 30 % de perte de production ou de potentiel de production liées à la FCO ou aux aléas climatiques reconnus officiellement. Une aide forfaitaire pourra être attribuée par exploitation aux bénéficiaires remplissant les critères définis. Le montant est plafonné à 23 000 euros par exploitation, mais il pourra évoluer en fonction du nombre de dossiers concerné, reçus et complets, afin d'attribuer une aide identique à toutes les exploitations au sein d'un même Programme de développement rural (PDR) distinguant la Bourgogne, et la Franche-Comté. Le versement interviendra via l'Agence de service de paiement (ASP) au cours du deuxième semestre 2025. Pensée pour être simple, rapide et équitable, cette aide sera attribuée sous réserve du dépôt d'un dossier complet dans les délais. L'instruction des dossiers s'effectuera de manière accélérée afin de garantir un versement des aides avant la fin de l'année. Les modalités de cette mesure s'inscrivent dans le cadre défini par la Commission européenne et ont été construites en collaboration avec l'État, l'ASP et la profession agricole. La période de dépôt des dossiers va jusqu'au 14 mai. Des informations supplémentaires et des dossiers type sont disponibles dès aujourd'hui sur le site europe-bfc.eu.

Dans le cadre du volet sanitaire de la mesure, voici les critères d'éligibilité : Le demandeur devra démontrer que son cheptel a été victime de la fièvre catarrhale ovine (FCO) de type 3, 4 ou 8 à partir du 1er janvier 2024 et que cette infection a occasionné une perte d'au moins 30 % de production ou potentiel de production au niveau du cheptel ou de la production laitière. Le siège social du bénéficiaire doit être localisé sur le territoire du PDR Bourgogne ou Franche-Comté. Pour vérifier ces critères, le porteur fournira une attestation du Groupement de défense sanitaire (GDS) ou une attestation du collecteur de lait. Le demandeur devra démontrer qu'il est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales fiscales et comptables.

Dans le cadre du volet végétal de cette mesure, les critères sont les suivants : Le demandeur doit avoir son exploitation ou des parcelles localisées dans une zone ciblée par l'Indemnité de solidarité nationale (ISN) au titre de l'année 2024 ou sur une commune reconnue par un arrêté de catastrophe naturelle ; avoir subi au moins 30 % de perte de production ou de perte de potentiel de production par rapport à l'année N-1 ; son excédent brut d'exploitation doit avoir diminué de 30 % par rapport à l'année précédente. Toutes les filières de production sont éligibles à l'exception de la filière apicole. Le siège social du bénéficiaire, ou les parcelles ayant subi des dégâts liés à une catastrophe naturelle, doivent être localisés dans une commune sur le territoire du PDR visée par un arrêté de catastrophe naturelle à partir du 1er janvier 2024. Pour vérifier ces critères, le demandeur fournira une attestation de l'assureur lorsqu'il n'est pas bénéficiaire de l'ISN 2024. En complément, une attestation du comptable sera demandée afin de démontrer les pertes de production subies. Le demandeur devra démontrer qu'il est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales fiscales et comptables.

La Région invite l'ensemble des agriculteurs ou viticulteurs potentiellement concernés à se saisir de cette opportunité de soutien. La demande d'aide se fera via un formulaire papier à transmettre, par voie postale uniquement, au Conseil régional de BFC et à télécharger sur europe-bfc.eu



Image générée par IA ChatGPT

Les exploitations affectées par des pertes de production liées à la maladie (FCO) ou à des aléas climatiques pourront bénéficier de cette aide.

Berty Robert

Contact : feaderM23@bourgognefranchecomte.fr
Numéro de téléphone du service instructeur : 03 81 61 61 69 (permanence de 14 h 30 à 17 h 00).

// ACCOMPAGNEMENT

Une convention avec le tribunal

Récemment, au Tribunal de Mâcon, en Saône-et-Loire, une première a eu lieu en Bourgogne Franche-Comté : la signature d'une convention avec Agrisolidarité qui apporte un accompagnement aux agriculteurs en difficulté.

Depuis plusieurs années, une succession de crises agricoles a touché l'ensemble des secteurs d'activité. En parallèle, le métier et les fermes ont beaucoup évolué avec toujours plus de réglementations, de logiciels à maîtriser et d'obligations administratives. Dès lors, il arrive que des agriculteurs soient en proie à une mauvaise passe ou à des difficultés conjoncturelles ou structurelles. Les causes professionnelles, empiétant sur la vie personnelle et familiale, sont multiples : surendettement, problèmes techniques, soucis de commercialisation, accidents de la vie, ennuis de santé ou familiaux… ce qui fait dire au président d'Agrisolidarité, Jean-Charles Blanchard, *« que tout le monde et toutes les productions »* peuvent être un jour ou l'autre, confrontés à des difficultés d'adaptation. C'est pour accompagner les agriculteurs dans ces moments de difficultés que l'association Agrisolidarité a été créée en 2007 par les organisations professionnelles agricoles de Saône-et-Loire et à l'initiative de travailleurs sociaux de la MSA. La juge du pôle social du Tribunal judiciaire de Mâcon, Audrey Landemaine, rassure déjà sur le nombre de dossiers annuels, autour d'une trentaine par an pour toute la Saône-et-Loire en agriculture et en viticulture.



La présidente du Tribunal de Mâcon signait une convention avec Agrisolidarité, association représentée par son président et sa conseillère.

Initiative de la présidente du tribunal

La présidente du Tribunal de Mâcon, Marion Goddier, a très vite compris l'intérêt d'Agrisolidarité. Elle a été à l'initiative de cette convention pour prendre le relais de la justice, qui est là pour trancher en fonction du droit… sans accompagner ensuite. *« On cherchait une prise en charge au long cours »*, pour ne pas laisser les ressortissants agricoles seuls. Passer devant un juge au tribunal est souvent *« effrayant et déroutant »*, explique Violaine Bigot, la conseillère d'Agrisolidarité. *« Qu'une juge propose un accompagnement peut sembler surprenant, mais l'idée est d'éviter des contentieux futurs »*. Violaine Bigot a déjà accompagné ou orienté deux personnes à la suite des audiences de décembre 2024. Le tribunal lui met à disposition un bureau directement dans les locaux, pour être à la sortie de l'audience groupée. Agrisolidarité permet de gagner en efficacité et d'aborder les problèmes de façon globale. *« On propose un accompagnement technique avec la chambre d'Agriculture »*, si le problème principal est de cette nature. Mais cela peut être d'autres formes (social, administratif…). Agrisolidarité avec l'agriculteur en difficulté va construire un diagnostic partagé pour retrouver des perspectives, consolider l'exploitation ou encore, envisager une reconversion professionnelle. Les entreprises sont souvent à la recherche de profils travailleurs et multicompétents qui sont la base du métier d'agriculteur. L'accompagnement d'Agrisolidarité ne s'arrête pas au volet professionnel, il englobe également la famille.

En lien avec la MSA

La juriste de la MSA Bourgogne, Céline Lescouzeres explique : *« quand le tribunal rend sa décision, la MSA se met en route »*, souvent pour tenter de récupérer les impayés de charges sociales, *« alors que la MSA est très favorable à ce type d'échanges avec Agrisolidarité »*, avec qui la MSA travaille quotidiennement, pour donner du temps aux agriculteurs en difficulté et échelonner si possible les remboursements. C'est le double rôle de la MSA, ne pas léser l'intérêt et la défense sociale collective et en même temps, accompagner les agriculteurs. *« Agrisolidarité est neutre »*, rappelle Violaine Bigot. *« Nous ne voulons laisser aucun agriculteur dans la nature en difficultés, isolé ou même dans un mal-être s'installant »*, insiste son président, qui craint plus que tout l'isolement ou une descente aux enfers. Pour cet accompagnement, une simple contribution forfaitaire (100 €) est demandée à l'agriculteur. Le vrai coût est en réalité pris en charge par les organismes intervenants, la MSA et la Chambre d'agriculture. L'aide précieuse des partenaires est essentielle (Conseil départemental, Crédit Agricole, collectivités locales). Agrisolidarité est aussi là pour être à l'écoute, bien en amont et pour dédramatiser si possible le fait de demander au plus tôt l'aide du tribunal, qui, saisit à temps, offre des solutions à l'amiable un peu plus faciles à mettre en œuvre et avec de meilleures chances de réussite. Cette convention, d'un genre nouveau, aurait tout intérêt à être signée partout en France.

Cédric Michelin

// MÉTIERS

21

Jardiniers de compétition !

Le 10 avril, se déroulaient à Quetigny, près de Dijon, les sélections régionales du Concours national de reconnaissance des végétaux. Six candidats de BFC se sont qualifiés pour la finale nationale, en octobre, à Angers.

Amateurs, élèves en CAP et professionnels passaient, le 10 avril au CFPPA de Dijon-Quetigny, les épreuves de reconnaissance des végétaux. Pour leur part, les élèves en préparation du bac, du brevet professionnel et de BTS, devaient, en plus de cette épreuve de reconnaissance, passer sous les fourches caudines d'une épreuve de connaissance. *« L'idée n'est pas seulement de reconnaître une plante,* précise Laurent Rouzeau, directeur du CFPPA Dijon-Quetigny, *mais aussi de dire ce qu'on en sait, comment on peut l'utiliser, dans quels types de terre on peut la planter, au soleil, ou à l'ombre, si elle supporte d'être plantée à proximité de plantes différentes… »* Valhor, l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, qui soutient l'organisation du concours, tient à ce que les participants mettent aussi en lumière ces compétences-là. À Quetigny, lors de l'épreuve du 10 avril, plus de 120 participants étaient présents. Dans une salle de reconnaissance installée dans les locaux du CFPPA, les candidats se succédaient, à une table d'intervalle, munis d'un stylo et d'une fiche sur laquelle ils devaient indiquer le nom des plantes présentées. Dans un silence religieux et sous le regard attentif des surveillants, certains semblaient à l'aise quand d'autres mordillaient nerveusement leur stylo, hésitant sur une feuille ou une tige, palpant une branche jaugeant une ramure… Ces candidats venaient de toute la Bourgogne Franche-Comté (BFC). Les premiers de cette sélection régionale se rendront, le 2 octobre à la finale nationale du concours, qui se tiendra lors du Salon du Végétal d'Angers, dans l'ouest de la France *(voir encadré)*.



Plus de 120 participants (étudiants, amateurs, professionnels) ont participé à l'épreuve du 10 avril.

Berty Robert

Six jeunes de BFC qualifiés pour la finale

À l'issue des épreuves du 10 avril organisées au CFPPA de Quetigny, six candidats de Bourgogne Franche-Comté ont décroché leur billet pour la finale nationale du concours qui se déroulera, début octobre, à Angers :

- Kyrian Bouvard (MFR de Gron-89) productions horticoles niveau 3
- Flora Faure (Châteaufarine-25) aménagements paysagers niveau 4
- Nathalie Jordan (CFPPA Dijon-Quetigny-21) distribution, commerce, vente niveau 4
- Mathilde Letoublon (CFPPA Dijon-Quetigny) aménagements paysagers niveau 5
- Célio Tardy (CFPPA Dijon-Quetigny) aménagements paysagers niveau 3
- Christine Thibault (CFPPA Dijon-Quetigny) productions horticoles niveau 4



BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT

BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE

21270 Pontailler-sur-Saône — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

ÉLEVAGE

// ÉQUINS

21

Qu'ils sont mignons

Les poulinages battent leur plein en ce moment chez les Traits Auxois. Illustration avec le Côte-d'Orien Florian Bizouard.

Sur une centaine de naissances Traits Auxois chaque année en France, plus des deux tiers concernent la Côte-d'Or. Plusieurs choix se présentaient donc à nous, la semaine dernière, pour aller voir de jeunes poulains. Nous avons pris la direction d'Huilly, le hameau d'Allerey près d'Arnay-le-Duc qui a la particularité d'avoir vu naître les quatre dernières championnes du concours général à Paris ! Florian Bizouard n'était pas là, mais seulement quelques kilomètres plus loin, à Brazey-en-Morvan, sur son second site d'élevage, l'ancienne ferme de ses grands-parents. Nous sommes allés à la rencontre de ce propriétaire d'une quinzaine chevaux Traits Auxois, une race élevée dans sa famille depuis plusieurs générations. Ce technicien de laboratoire à l'Inrae était disponible car en congés : *« Je pose des vacances tous les ans à la même période pour m'occuper des poulinages et même de la mise à la saillie car c'est aussi en ce moment : en effet, les juments reviennent en chaleur seulement 9 ou 10 jours après la naissance des poulains »*.



L'éleveur d'Huilly, avec deux de ses poulains.

Trois, bientôt cinq

Florian Bizouard nous informe que trois jeunes chevaux sont déjà nés chez lui depuis le 17 mars : *« ils sont aujourd'hui ici, à Brazey, mais je les fais naître à Huilly. J'en attends encore deux cette année, avec le dernier qui devrait arriver le mois prochain »*. En cette matinée du 14 avril, il n'y avait aucune chance d'assister à un poulinage : *« non seulement mon autre jument n'est pas tout à fait prête mais en plus, la quasi-intégralité des naissances se font la nuit ! La raison ? Sans doute l'instinct primaire du cheval, qui recherche le calme et l'obscurité pour pouliner »*. En terme *« d'émotions »*, les poulinages sont *« bien au-dessus »* des concours pour Florian Bizouard, pourtant titré à plusieurs reprises à Semur et Paris : *« ce sont des moments que nous attendons tous avec impatience. Assister une jument est toujours une belle expérience et une grande aventure que je vis en compagnie de mes amis Yves Berthiot, Édouard Beurton, Éric Domin et de ma fille Léane… Il faut être constamment présent, il faut souvent aider. Ce travail d'équipe est remarquable. Et même si tout se passe a priori très bien, il peut vite arriver des problèmes. Un exemple : le poulain peut rester le nez coincé dans le placenta et s'étouffer, nous devons vite intervenir et quoi qu'il arrive, rester vigilants. Le stress est bien présent, car nous pouvons perdre des animaux, malheureusement… »*. Cela a justement été le cas ces tout derniers jours avec la mort de Kiffa de la Fontaine, la jument championne à Paris en 2024 appartenant à Éric Domin, lui aussi éleveur à Huilly : *« une césarienne s'est avérée absolument nécessaire, le poulain était très mal positionné avec la tête en arrière. L'opération s'est bien passée, mais une infection s'est développée et a emporté le cheval en treize de jours. Nous nous passerions volontiers de ce type d'aléa, c'est certain »*.

Quelle valorisation ?

Florian Bizouard vend entre trois et cinq animaux par an : *« 90 % sont des futurs reproducteurs. D'autres éleveurs Traits Auxois me contactent, mais nos homologues en Traits du Nord, Traits Belges et/ou Traits Ardennais le font aussi. En effet, l'Auxois est le cousin de ces autres races et nous avons le droit, sur représentation devant une commission, de s'échanger des étalons »*. Une autre valorisation du Trait Auxois concerne le loisir et le travail : *« il nous arrive de temps en temps de débourrer un cheval pour divers travaux effectivement, ou bien pour des prestations de services comme tracter une calèche »*. La viande représente un troisième et dernier débouché pour le Trait Auxois : *« des chevaux de réforme prennent cette direction, tout comme certains poulains mâles qui n'ont pas les qualités nécessaires pour devenir reproducteurs. Il y a deux filières possibles pour la viande : celle de la coopérative avec notamment des ventes vers l'étranger, et la vente directe, avec des caissettes pour les particuliers »*.

AG

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr



En plus des poulinages, Florian Bizouard travaillait aussi la reproduction avec l'utilisation de cet étalon, un Trait Belge, acheté avec ses amis éleveurs.

// ÉLEVAGE BOVIN

21

Entrez, c'est tout vert

Cindy Favre et Benoît Thouviot organisent une porte ouverte le 25 mai à Brazey-en-Morvan. Une très belle journée autour des productions animales et végétales du Morvan est proposée.

Vous ne savez pas quoi faire dimanche 25 mai ? Allez donc faire un petit tour au Gaec des Cras à Brazey-en-Morvan, entre Saulieu et Manlay ! Cindy Favre et Benoît Thouviot vous accueilleront avec le sourire et dans leur bonne humeur habituelle pour passer un très bon moment autour de leurs animaux, de leurs productions végétales et en compagnie d'autres producteurs locaux. Une réservation préalable vous assurera une bonne assiette pour le déjeuner !

Un joli programme

La rencontre débutera à 10 heures. Une visite libre de la ferme sera proposée au milieu de 140 vaches Charolaises et Limousines du cheptel. La majorité des bovins seront dans les prés aux environs mais quelques-uns seront revenus sous la stabulation afin de reconstituer la vie de la ferme durant la période hivernale. Des panneaux expliqueront le travail des éleveurs et différentes caractéristiques des animaux. Un parcours sur une ancienne voie romaine menant à un château permettra, par exemple, de faire la différence entre un pré de fauche et du pâturage. Pour agrémenter la visite, une centaine de galets seront cachés un peu partout : trois d'entre eux seront gagnants et donneront lieu à une petite surprise ! Des balades en calèche sont elles aussi au programme. Du matériel ancien avec une quinzaine de tracteurs sera exposé.

Bon appétit

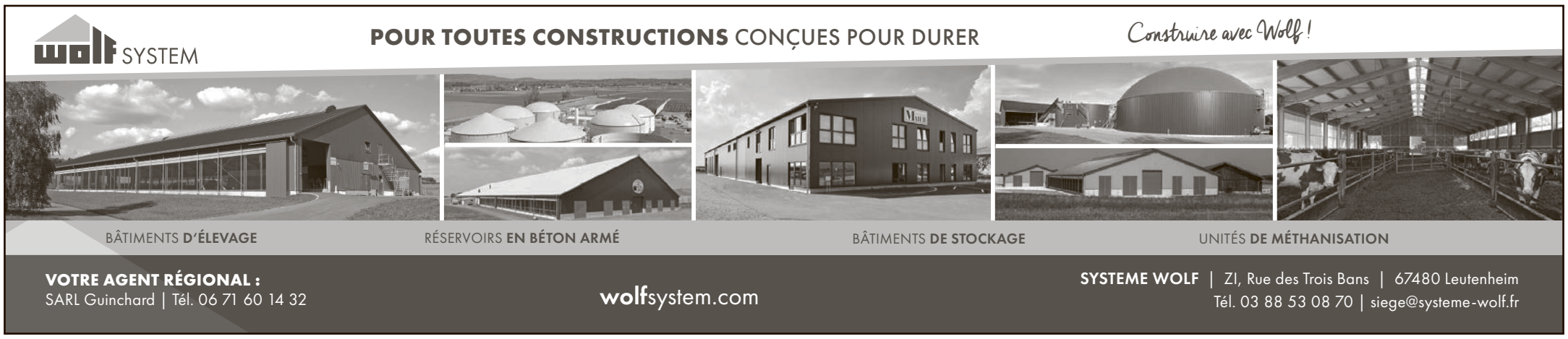
Plusieurs agriculteurs seront de la partie et proposeront leurs produits alimentaires : ces derniers seront d'ailleurs cuisinés lors du déjeuner. Cindy Favre et Benoît Thouviot auront leur propre stand, qui sera tenu Mathilde Renault, leur stagiaire, avec de la viande fraîche, des produits transformés comme des saucisses, des merguez et des galettes burger, mais aussi des conserveries avec deux recettes de pâté (pur bœuf et sans gluten), des tartinades, de la bolognaise fermière, du bœuf aux olives, du bœuf bourguignon, de la charcuterie avec du saucisson de bœuf et de la viande séchée… Les organisateurs remercient leurs amis venant *« donner la main »* à chaque édition, comme Victor Judrin, le *« chef frites »* et Rémi Guenot, le *« chef plancha »* : *« sans le soutien de nos copains bénévoles, rien ne serait possible et la porte ouverte ne pourrait pas avoir lieu ! »*. Le beau temps est lui aussi convié à ce rendez-vous : *« nous n'avions pas eu de chance l'an passé avec le temps, il avait plu toute la journée, mais cela ne nous avait pas empêchés de passer un très bon moment »*.

AG



Les deux éleveurs prennent plaisir à accueillir des visiteurs depuis 2019, année du lancement des portes ouvertes.

Contact : 06 66 19 92 95, 06 80 26 03 74, page Facebook « En Pause Gourmandise ».

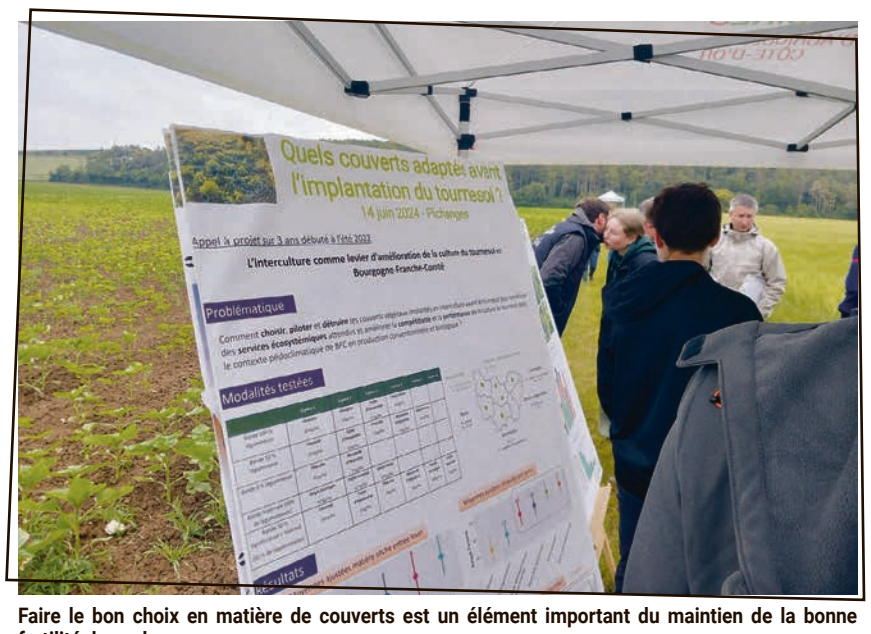


CULTURES

// FERTILITÉ

21 Réfléchir à vos prochains couverts

Dans le cadre du programme Avertisol, le service Productions végétales annuelles de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise un événement consacré aux couverts, le 14 mai. Un moment qui devrait être riche d'enseignements.



Faire le bon choix en matière de couverts est un élément important du maintien de la bonne fertilité des sols.

Le service Productions végétales annuelles de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose, à Étaules, au nord de Dijon, mercredi 14 mai à 14 heures, un événement sur le thème « Quels couverts choisir ? ». Fertilités des sols, choix des espèces, biomasse, impact sur le sol, toutes ces questions seront abordées, avec la participation du semencier RAGT. Cet événement s'inscrit dans le cadre du projet Avertisol, un programme de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) destiné à renforcer la santé des sols et la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique.

L'occasion d'anticiper

L'objectif de cette demi-journée est de parler des couverts végétaux, mais en décalage par rapport à ce qui se fait dans ce domaine, comme l'explique Étienne Darras, conseiller sur les zones de captage d'eau potable au sein du service Environnement de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : *« d'habitude, on en parle plutôt à l'automne lorsque ces couverts sont déjà implantés. Là l'idée était de faire le même type d'observation, mais au printemps, après une implantation en février, afin d'aider de manière concrète à la réflexion des participants. Ils pourront découvrir des espèces auxquelles ils n'auraient pas obligatoirement pensé et pourront en commander les semences immédiatement, afin de les utiliser dès l'automne prochain. »* Une manière de permettre une anticipation utile dans ce domaine. Sur la plateforme d'Étaules voisinent des espèces en « pur » et d'autres en mélanges. On y trouvera pêle-mêle, de la moutarde, de la facélie, du trèfle… De quoi rappeler les fondamentaux sur ces couverts. *« L'important pour nous était de proposer un moment sur cette thématique, mais en bord de champ plutôt que dans une salle, et de manière très pratique »* poursuit Étienne Darras.

Associations, stratégies…

Deux ateliers d'une durée d'une heure chacun seront proposés :

- Le premier, animé par le semencier RAGT, portera sur les espèces pour les fonctions qui s'y rattachent, mais aussi quelles associations sont possibles. Les bandes seront observées à cette occasion.
- Le second atelier, animé par l'équipe de la Chambre d'agriculture, portera sur la stratégie d'implantation : à quelle période semer ? Quoi mettre en fonction de sa rotation ? Quels outils utiliser ? Faut-il plutôt semer très rapidement après la récolte, ou attendre la fin août ?… *« Je ferai aussi un point sur l'analyse des données météo des stations de Longvic et de Châtillon-sur-Seine, afin d'observer les tendances depuis les années cinquante et en quoi elles impactent les stratégies d'implantation des couverts »* conclut Étienne Darras.

Berty Robert

// EN SAVOIR +

Pour s'inscrire à l'évènement du 14 mai, scanner le QR code.

ANTICIPEZ L'AVENIR AVEC

SMAG FARMER by SOUFFLET AGRICULTURE

La solution de traçabilité numérique pour les agriculteurs !

À partir du 1er janvier 2026, le registre phytosanitaire devra obligatoirement être tenu sous un format électronique.

Avec **SMAG FARMER by Soufflet Agriculture**, anticipez ces évolutions et adaptez-vous en toute tranquillité.

VOTRE TRAÇABILITÉ DÈS 0€ !

COMMENT BÉNÉFICIER DE NOS OFFRES ?

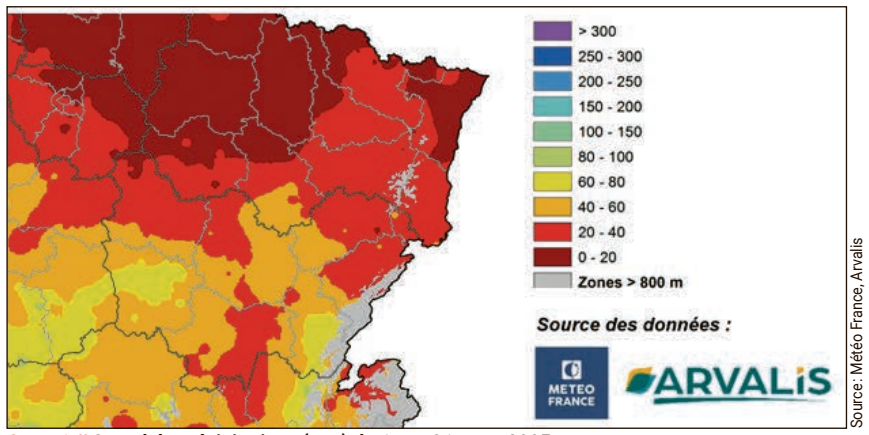
Pour en savoir plus scannez ce QR Code !



// BLÉ ORGE OBJECTIF PROTÉINES

Quelle stratégie de fertilisation avec le retour des pluies ?

Après une période sèche depuis mi-mars, le retour de pluies tant attendue est arrivé. Le contexte de dates de semis plus tardives et étalées que d'habitude, a entraîné une hétérogénéité importante des parcelles à l'échelle de la région. Avec ce retour des pluies, comment gérer sa fertilisation azotée au mieux ?



Source : Météo France, Arvalis

Carte 1 // **Cumul de précipitations (mm) du 1er au 31 mars 2025.**

Des apports à épi 1 cm valorisés jusqu'à mi-mars

Après des apports à tallage globalement bien valorisés, l'efficacité de l'azote apporté autour du stade épi 1 cm a pu être affectée par des conditions sèches (carte 1).

Les apports réalisés la première quinzaine de mars ont pu être valorisés par 15 mm de pluie dans les 15 jours suivant l'apport (tableau 1). Pour les apports réalisés après le 15 mars, le cumul d'eau n'a pas été suffisant pour valoriser l'azote.

Dans ces conditions, comment adapter sa fertilisation azotée ?

Il est difficile d'estimer les pertes d'azote sans indicateur. Cette année encore, le pilotage avec un OAD aura toute son importance pour faire le bilan des comptes à dernière feuille.

Rappelons que l'absorption d'azote est forte entre 2 nœuds et floraison, des apports trop précoces ne couvrent pas les besoins de la fin de cycle où s'élaborent encore des quintaux et les protéines.

Dans les essais Arvalis, solder trop tôt l'azote a entraîné une perte significative de rendement et de protéines[1].

Les essais ont montré que le meilleur stade pour le rendement et les protéines se situe vers la sortie de la dernière feuille. Pour les semis du 20/10 avec une variété ½ précoce à montaison comme LG Absalon, le stade dernière feuille pointante est estimé entre le 21 et le 30 avril (tableau 2).

Rappelons par ailleurs que 8 années sur 10 et dans la majorité des stations, la pluie permet de valoriser des apports réalisés entre le 25 avril et le 5 mai (tableau 3).

Dans ce contexte et avec le retour des pluies, il est conseillé de gérer sa stratégie de fertilisation en fonction de la date de son apport précédent (et donc de la pluviométrie ayant pu le valoriser) et du stade de développement de son blé. Dans tous les cas, l'utilisation d'un outil de pilotage à partir du stade 2 nœuds permet de s'adapter à l'hétérogénéité de l'année (figure 1).

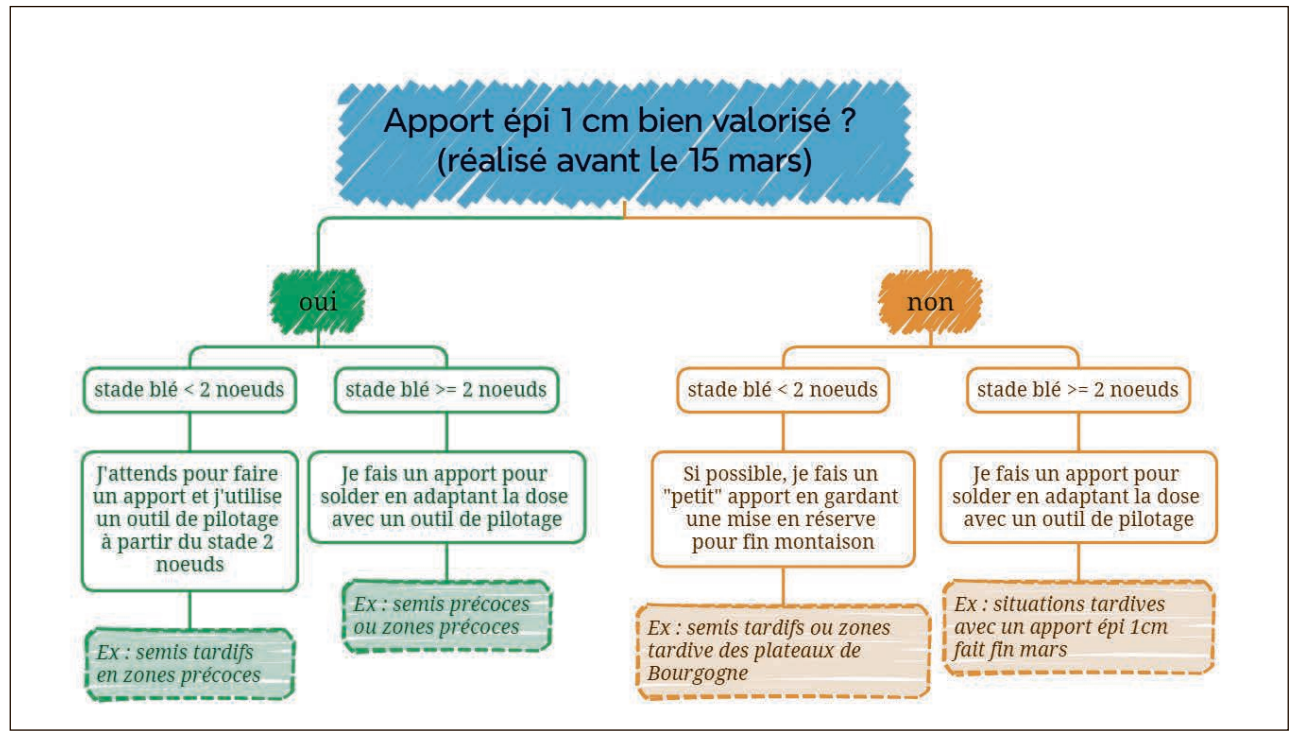


Figure 1 // **Arbre de décision pour définir sa stratégie d'apport pour la campagne 2025.**

Blés améliorants ou de force (BAF)

Pour les blés améliorants ou de force, un quatrième apport « qualité » sera également à prévoir autour du stade épiaison pour satisfaire aux 14,5 % de protéines recherchés. Il est donc assez fréquent de fractionner un conseil de 80 u en 2 passages.

Et les orges de printemps ?

Les orges de printemps ont majoritairement été semées autour du 20 au 25 février et sont actuellement au stade tallage. Le deuxième apport est donc à prévoir, en profitant des pluies annoncées.

Rappel, pour les orges de printemps brassicoles, la stratégie de fractionnement permettant le meilleur compromis entre efficacité de l'apport (pas trop précoce) et teneur en protéine (9,5 à 11,5 %), est celle du « 1/3 de la dose au semis » puis « 2/3 de la dose tallage ».

Penser à la bande sur-fertilisée pour un pilotage N-Tester

Vous pouvez mettre en place une bande sur-fertilisée au moment du deuxième apport (si cela n'a pas été déjà fait au semis) afin de pouvoir réaliser un pilotage N-Tester au stade 1 nœud. Ce pilotage permet de corriger de fortes carences en azote sur orge de printemps. Lorsqu'il déclenche un apport, les gains sont en général importants : +6 q/ha, sans crainte sur la teneur en protéines qui reste comprise entre 9,5 et 11,5 %.

Pour en savoir plus : N tester manuel Orge de printemps brassicole (yara.fr)

Article rédigé par les partenaires de Blé Orge Objectifs Protéines (BOOP) Bourgogne Franche-Comté[2]

(1) +2 q/ha et +0,34 point de protéines entre une stratégie en 3 apports (tallage, épi 1 cm, DF) et une stratégie en 2 apports (tallage et épi 1 cm), à dose d'azote équivalente (Arvalis, réseau Azoclim, synthèse de 28 essais, campagne 2023 et 2024.

(2) Diane Chavassieux et Léa Bounhoure (Arvalis), Jérémie Blas (CA21), Emmanuel Bonnin (Soufflet Agriculture), Benjamin Foltier (Axereal), Patrick Chopard (CA39), Emeric Courbet (CA70), Damien Derelle (SeineYonne), Romain Flamand (SAS Bresson), Yohann Roblin (Interval), Alexandre Lachmann (Bourgogne du Sud), Marie-Agnès loiseau (CA89), Mickaël Mimeau (Alliance BFC), Antoine Villard (CA71) et Cédric Zambotto (CA58).

Station météo	Semis du 20/10	Semis du 15/11
Dijon	23/04	02/05
Châtillon sur Seine	30/04	06/05
Auxerre	21/04	30/04
Sens	17/04	26/04
Gray	22/04	02/05
Chalon sur Saône	22/04	30/04
Tavaux	21/04	01/05
Premery	27/04	05/05

Tableau 2 // **Estimation de la date d'arrivée du stade dernière feuille pointante, pour la variété LG Absalon.**

À retenir

- **Trouver le bon compromis entre le stade et la pluie pour ne pas solder trop tôt.**
- **Utiliser un OAD pour s'adapter à la campagne et ajuster son dernier apport d'azote.**

Tableau 1. Cumul de pluies dans les 15 à 20 jours qui suivent l'apport d'azote dans différentes stations météo de Bourgogne Franche-Comté avec météo disponible jusqu'au 12/04/2025 et prévue jusqu'au 19/04/2025 (source : ARVALIS et Météo France). Le vert indique que l'apport a été bien valorisé avec 15 mm de pluie dans les 15 jours, orange quand il faut attendre 20 jours pour cumuler 15 mm de pluie et rouge quand l'apport n'est pas valorisé car le cumul de pluie est inférieur à 20 mm dans les 20 jours suivant la date d'apport d'azote. (source : ARVALIS, Météo-France)

Dép	POSTE METEO	Poste	Date de réalisation d'un apport d'azote solide																								
			01-mars	02-mars	03-mars	04-mars	05-mars	06-mars	07-mars	08-mars	09-mars	10-mars	11-mars	12-mars	13-mars	14-mars	15-mars	16-mars	17-mars	18-mars	19-mars	20-mars	21-mars	22-mars	23-mars	24-mars	25-mars
21	DIJON	2101	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
70	CHARGEY LES GRAY	7030	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
39	MONTMOROT-LONS-LE-SAUNIER	3974	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
39	TAVAUX	3985	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
71	CHAMPFORGEUIL	7125	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
71	MACON -CHARNAY-LES-MACON	7101	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
70	CHARGEY LES GRAY	7030	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
58	PREMERY	5820	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗
58	CLAMECY	5825	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
89	TONNERRE	8980	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	!	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
89	GRAND-CHAMP	8985	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗

Source : Arvalis et Météo France

Tableau 1 // **Cumul de pluies dans les 15 à 20 jours qui suivent l'apport d'azote dans les différentes stations météo de Bourgogne Franche-Comté.**

Dép	POSTE METEO	Poste	04-avr	07-avr	10-avr	13-avr	16-avr	19-avr	22-avr	25-avr	28-avr	01-mai	04-mai	07-mai	10-mai	13-mai	16-mai	19-mai	22-mai	25-mai	28-mai	31-mai
21	DIJON	2101	✗	✗	!	✗	!	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	!	!	✗	!	!	!
70	CHARGEY LES GRAY	7030	✗	✗	!	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	!	!	!	!	!	✓	!
39	MONTMOROT-LONS-LE-SAUNIER	3974	✗	✗	!	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	!	!	✓	✓	✓	✓	✓
39	TAVAUX	3985	✗	✗	!	!	!	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	!	!	!	!	✓	✓	✓	✓
71	CHAMPFORGEUIL	7125	✗	✗	!	!	!	✓	✓	✓	!	✓	✓	✓	!	✗	✗	!	✗	✗	!	!
71	MACON -CHARNAY-LES-MACON	7101	✗	✗	!	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	!	!	✓	!	!	!	!	✓	✓
70	CHARGEY LES GRAY	7030	✗	✗	!	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	!	!	!	!	!	✓	!
58	PREMERY	5820	✗	✗	!	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	!	✓	!	✓	✓	✓	✓
58	CLAMECY	5825	✗	✗	!	!	!	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	!	!	!	!	✓	!	✓	✓
89	TONNERRE	8980	✗	✗	!	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	!	✗	!	!	✓	✓	✓	✓
89	GRAND-CHAMP	8985	✗	✗	✗	✗	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	!	!	!	✓	✓	✓	✓	✓

ARVALIS

✓ Apport valorisé par 15 mm de pluie dans les 15 jours en moyenne 7 années sur 10

! Apport valorisé par 15 mm de pluie dans les 20 jours en moyenne 7 années sur 10

✗ Apport d'azote non valorisé en moyenne 7 années sur 10

Source : Arvalis et Météo France

Tableau 3 // **Décile 8 (soit 8 années sur 10) des cumuls de pluies dans les 15 à 20 jours qui suivent l'apport d'azote dans différentes stations météo de Bourgogne Franche-Comté.**

Élections MSA - Dominique Bossong :
« le taux de participation doit être le plus élevé possible ! ».
Jean-Charles Blanchard : *« un système très démocratique ».*

Marie-Thérèse Perney : une chance inouïe qu'être élue MSA !
Entreprise à but d'emploi : dans le Luzycois, une bonne idée au fond du frigo !
PRO ETF BFC : *« la retraite n'a plus de secret pour les forestiers ! ».*

Olivier Gallien : un vrai renforcement pour l'action du service de remplacement.
Unep BFC : une collaboration à plusieurs niveaux avec les entreprises du paysage.

LA VIE DE L'INSTITUTION

// AGRI'ÉCOUTE

« On a tous besoin d'être soutenu un jour ou l'autre »

Face à l'enjeu de santé publique que représente le mal-être agricole, et dans le cadre de la Grande Cause nationale santé mentale, la MSA se mobilise et lance une campagne nationale pour mieux faire connaître Agri'écoute, son service d'écoute en ligne assuré par des psychologues formés à la détection et à la gestion du mal-être dans le milieu agricole.

À propos d'Agri'écoute

Agri'écoute est un numéro d'appel gratuit –09 69 39 29 19– accessible 24 h/24 et 7 j/7 qui permet à tout ressortissant agricole ainsi qu'à sa famille de dialoguer anonymement, à tout moment, week-end et nuit compris, avec des psychologues formés à la gestion du mal-être dans le milieu agricole.
Le service est également accessible en ligne, sur agriecoute.fr, et permet d'échanger directement avec des psychologues par tchat, mail ou visio-consultation, et de prendre rendez-vous pour un appel téléphonique ultérieur.
Afin de faire connaître au plus grand nombre ce dispositif essentiel de détection et de prévention du mal-être agricole, la MSA lance une grande campagne nationale d'information autour d'Agri'écoute.

3.454 entretiens avec des psychologues réalisés en 2024

En 2024, Agri'écoute enregistrait 4.408 appels. 3.454 d'entre eux ont donné lieu à un entretien avec un psychologue (soit 63 % des appels). 8 % des appelants ont également pu bénéficier de plusieurs entretiens avec le même psychologue.
Avec un taux de décrochage de 96,5 % en 2024, Agri'écoute est un dispositif essentiel de prévention du mal-être agricole,



qui permet non seulement de détecter les situations de mal-être mais également de mettre en place et ce, dès le premier appel, un accompagnement et un suivi professionnel des personnes en détresse.

(source : CCMSA)

Pour plus d'informations, rendez-vous sur bourgogne.msa.fr

Parlons santé mentale : la MSA s'investit pleinement dans la Grande Cause nationale

À l'occasion du Salon international de l'agriculture 2025, la MSA organisait le 27 février dernier un plateau TV, en direct de son stand, sur la prévention du mal-être agricole et la santé mentale, Grande Cause nationale (1). L'engagement de la MSA sur ce sujet et les enjeux futurs de la santé mentale des agriculteurs, au-delà de 2025 et de la Grande Cause nationale, étaient au cœur des débats.
*« Les agriculteurs sont plus touchés par le mal-être. Les ouvriers agricoles et les agriculteurs ont un taux de suicide 20 % supérieur au reste de la population » (*2). Frank Bellivier, délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie au ministère des Solidarités et de la Santé.
« La MSA a été la première à traiter la question du suicide chez les agricultrices et les agriculteurs ». Arnaud Simion, député de la Haute-Garonne et organisateur du colloque du 20 février 2025 sur "la santé mentale des agriculteurs et agricultrices".
« Face au mal-être, il a fallu mettre tous les acteurs du monde agricole autour de la table pour réfléchir ensemble aux meilleurs moyens d'aider les agriculteurs en difficulté. La MSA a réellement été le moteur qui a permis ce rassemblement ». Olivier Damaisin, coordinateur national du plan interministériel de lutte contre le mal-être agricole.
« La santé mentale est l'affaire de toutes et tous, c'est sur le terrain que l'enjeu de la prévention est le plus grand ». Angèle Malâtre-Lansac, déléguée générale de l'Alliance pour la Santé mentale.

(1) Émission disponible en replay sur la chaîne youtube de la MSA.
(2) La France Agricole, "La santé mentale des agriculteurs doit être une priorité", 04/03/2025.

ÉDITO



Cet édito revêt un caractère particulier, car il marque la fin de mon mandat à la présidence de la MSA. Quinze ans, durant lesquels, dans ces pages, j'ai partagé avec vous, l'actualité agricole et l'activité de notre institution. Ces années ont été riches en événements, parfois heureux, parfois plus difficiles, mais chaque moment a été porteur de sens.
J'ai vécu à vos côtés les grandes avancées législatives qui ont fait évoluer notre système de protection sociale et ont eu un impact direct sur la vie de chacun d'entre nous. Mais j'ai également traversé avec vous des périodes bien plus complexes, celles des crises climatiques, sanitaires et économiques. Ces crises ont mis à mal notre trésorerie, perturbé nos repères et ébranlé le moral de nombreux agriculteurs et ruraux. Dans ces moments difficiles, la MSA a dû répondre présente face à la détresse financière et humaine. Et j'ai, à maintes reprises, insisté sur ce point : non, la MSA n'est pas simplement un collecteur de cotisations, elle est bien plus que cela !
La MSA, c'est avant tout un service public qui accompagne, soutient, et protège. Bien sûr, la gestion de la protection sociale, à travers son guichet unique et ses agences de proximité, reste l'élément central de notre activité. Mais ce qui fait sa force, son "plus encore", c'est cette capacité à offrir des services de terrain, à écouter, à répondre aux problématiques de chacun. C'est grâce à l'engagement quotidien des délégués et des salariés, que nous parvenons à apporter des réponses concrètes aux défis de l'agriculture et du monde rural. En organisant des réunions d'information, en proposant des formations, en accompagnant la création de structures ou de dispositifs en milieu rural, nous contribuons au bien-être de tous. De la petite enfance aux seniors, en passant par les jeunes et les actifs, nous avons su, ensemble, accompagner les plus fragiles.
La MSA, c'est aussi un modèle démocratique. Les délégués, relais essentiels d'information, d'écoute et d'alerte, jouent un rôle clé dans l'impulsion des projets locaux. Leur implication sur le terrain, leur capacité à défendre nos valeurs, ont fait de notre institution un acteur reconnu, tant par les pouvoirs publics que par les adhérents eux-mêmes.
Fier d'avoir porté la voix de cette institution et d'avoir défendu ses valeurs d'engagement, de solidarité, de démocratie et d'humanité, je quitte mes fonctions en emportant avec moi le souvenir de belles rencontres et de combats partagés. La MSA est plus que jamais un acteur indispensable au service des plus fragiles, et je n'ai aucun doute sur sa capacité à continuer à se réinventer pour répondre aux défis de demain.

■ **Dominique Bossong**

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

EN DIRECT DE LA MSA

ZOOM

// ÉLECTIONS MSA

« Le taux de participation doit être le plus élevé possible ! »

Parvenu au terme de son troisième mandat de président de la MSA Bourgogne, le Côte-d'Orien Dominique Bossong replace les enjeux qui accompagnent le scrutin qui va se tenir du 5 au 16 mai.



Vous avez effectué trois mandats de président de la MSA Bourgogne. Pourquoi ne vous représentez-vous pas pour ces élections ?
Dominique Bossong : je n'ai pas souhaité me représenter parce que, quand j'étais jeune, je me disais toujours qu'après deux mandats, il faut que ça change ! Finalement, j'en ai fait trois. J'arrive aujourd'hui à l'âge de la retraite et j'estime qu'un président d'Organisation professionnelle agricole (OPA) doit être en activité pour être crédible. Je pense qu'on est vite déconnecté de la réalité du terrain. J'estime également qu'il faut savoir passer la main pour permettre l'émergence d'autres idées, d'autres fonctionnements, c'est la vie démocratique et c'est important...

Que pourriez-vous donner comme conseil à celle ou celui qui vous succèdera dans la fonction ?
D. B. : la raison d'être de la MSA, c'est l'accompagnement humain. Nous sommes le seul organisme à faire cela. On s'occupe des salariés, des exploitants, de leurs familles. C'est un souci que l'on doit avoir en permanence en tête. Pour cela, on doit complètement dépasser nos appartenances syndicales, que l'on soit salarié ou non-salarié, pour se placer au service de tous. L'autre pilier important de notre action, c'est la confidentialité pour tous les dossiers que nous traitons. La personne qui me succèdera dans la fonction de président devra toujours avoir cela bien présent à l'esprit. Il faut aussi rappeler que la MSA est souvent perçue uniquement comme un encaisseur de cotisations alors que notre rôle est bien plus large. Nous sommes un guichet unique par lequel nous traitons la santé, la maladie, la prévention... Tant qu'on dégage du revenu et qu'on est en bonne santé, on trouve que la MSA coûte cher, mais le jour où l'on est hospitalisé, ou atteint par la maladie, on change de regard. Le futur président devra travailler sur le fond pour rappeler sans cesse à nos collègues agriculteurs que nous ne sommes pas qu'un percepteur.

Quel bilan tirez-vous de votre présidence ?
D. B. : j'ai été le premier président de la caisse MSA Bourgogne avec quatre départements, puisqu'avant moi, seules l'Yonne, la Côte-d'Or et la Nièvre étaient rassemblées. La Saône-et-Loire n'était pas entrée dans le processus. Mon premier mandat a donc été marqué par une importante réorganisation de la caisse, au niveau des salariés. Nous avons spécialisé les sites, formé les personnels en tenant compte de l'historique de chacun. Mon objectif, dès le départ, était que, quel que soit l'emplacement géographique des adhérents, tout le monde devait être traité de la même façon. L'équité m'a guidé tout au long de mes mandats.

Quelles sont vos priorités dans le processus électoral qui va advenir ?
D. B. : il faut que le taux de participation au vote soit le plus élevé possible. Le monde agricole doit démontrer aux pouvoirs publics qu'il s'intéresse à ses propres organisations. Il en va de l'avenir de la spécificité de ce monde. Notre premier objectif, dans le cadre de ces élections, a été de trouver des candidats. Ensuite, nous devons persuader les gens d'aller voter. La période de vote est relativement étroite (du 5 au 16 mai), nous allons donc devoir concentrer notre action sur ce moment et rappeler, par tous les moyens possibles, que ce vote est important.

Comment pourra-t-on voter ?
D. B. : il y aura deux modes de vote : soit par correspondance classique, soit en ligne. Même dans l'hypothèse où des personnes voteraient deux fois, par erreur, un seul vote sera retenu. Le mieux étant de voter dès qu'on reçoit le matériel de vote, sinon, on a vite fait de passer à autre chose...

Mobiliser les électeurs est un combat permanent ?
D. B. : à chaque fois que nous le pouvons, nous faisons campagne pour le vote. C'est le cas, par exemple, lorsque nous participons à des conseils d'administration de syndicats agricoles, ou encore à une réunion de la Chambre d'agriculture. Nous allons également adresser à toutes les OPA un courrier pour que leurs responsables des ressources humaines rappellent l'information auprès des salariés de ces organisations.

Quels sont, selon vous, les enjeux prioritaires de ce scrutin ?
D. B. : en même temps que vont avoir lieu les élections, va se négocier la Convention d'objectifs et de gestion (COG) avec les ministères afin d'obtenir nos moyens pour les cinq années à venir. C'est une phase extrêmement importante puisque les dernières COG étaient orientées à la baisse, aussi bien en termes d'effectifs qu'en termes de moyens de fonctionnement. Aujourd'hui, nous avons vraiment besoin que cette spirale s'arrête si nous voulons continuer à assurer un service de qualité. Notre objectif, c'est aussi d'être un organisme de protection sociale de proximité, sur les territoires et, en particulier, les territoires ruraux. Mais cela nécessite des moyens. Une fois que nous connaîtrons les moyens qui nous sont alloués, toute la difficulté sera d'arbitrer entre les actions afin de répondre au mieux aux exigences de nos ressortissants. ■

POUR MIEUX COMPRENDRE

« Un système très démocratique »

Élu à la MSA depuis 1995, Jean-Charles Blanchard achève son cinquième mandat de délégué. Durant toutes ces années, il a vu le rôle déterminant des élus de terrain et témoigne de la dimension sociale et humaine du régime agricole.

Éleveur de bovins charolais en retraite depuis 2019, Jean-Charles Blanchard s'est engagé très tôt dans les responsabilités professionnelles : syndicats, service de remplacement… Il est aussi devenu conseiller municipal et est adjoint au maire de Charolles depuis 2002. Animé par un grand sens de l'engagement collectif, Jean-Charles Blanchard a toujours eu à cœur de défendre les intérêts de sa profession et de faire jouer les solidarités entre collègues.
La première fois qu'il a accepté de se présenter comme délégué, c'était pour siéger au collège des employeurs de main-d'œuvre en tant que président du service de remplacement de Charolles. *« J'y suis allé pour comprendre et connaître la MSA. En devenant délégué, je voulais faire remonter ce qui se faisait sur le terrain, les difficultés… Parce que la MSA est un système très démocratique »*, assure Jean-Charles Blanchard. *« Ce ne sont pas les gens d'en haut qui décident de tout ; ce sont bien les délégués qui exercent une veille de terrain et qui font remonter leur vision de la population agricole : c'est une importance capitale ! »*.

Délégués pour apporter des idées

En Saône-et-Loire, ces délégués sont aujourd'hui répartis en onze échelons locaux fédérés en un comité départemental que préside Jean-Charles Blanchard. Ce réseau de délégués est *« là pour apporter des idées »*, fait valoir le président qui cite des exemples d'actions initiées par les échelons locaux : prévention routière, santé, formations diverses… *« Il n'y a pas de limite ! »*, s'enthousiasme Jean-Charles Blanchard. Administrateur de la MSA Bourgogne depuis deux mandats, l'ancien éleveur de Charolles à la tête des services de remplacement de Saône-et-Loire



depuis 2011, est aussi devenu le président de l'association Agrisolidarité en 2017. *« C'est une émanation de la MSA qui s'inscrit bien dans son rôle social et humain »*, présente-t-il. Ce sont en effet *« les difficultés qui surviennent entre les agriculteurs et leurs différents interlocuteurs qui ont motivé la mise en place d'une sorte d'intermédiaire pour régler les conflits »*, explique le président. *« Agrisolidarité est malheureusement devenue fortement nécessaire aujourd'hui »*, constate Jean-Charles Blanchard.

La MSA, toujours là

« Face aux nombreuses crises à répétition, la MSA a toujours été là. Elle a continué d'apporter son soutien aux agriculteurs avec un certain nombre d'aides qui ont quand même contribué à soulager les difficultés. La MSA est à l'écoute. Mais peut-être qu'on ne sait pas bien s'en servir… Elle a su préserver son côté humain avec une attention portée aux dossiers qu'un autre régime ne permettrait pas. C'est pour toutes ces raisons que je me présente à nouveau », conclut Jean-Charles Blanchard. ■



SUR LE VIF

Une chance inouïe qu'être élue MSA !

Déléguée à la MSA depuis 41 ans, Marie-Thérèse Perney a eu de nombreuses responsabilités qui l'ont conduite jusqu'à l'échelon national. Élue de terrain, elle parle d'une chance inouïe que d'avoir siégé à la MSA.

Marie-Thérèse Perney a effectué toute sa carrière professionnelle à la chambre d'agriculture et elle s'est très vite engagée dans le syndicalisme. Au début des années 1970, elle s'est ainsi battue pour la défense des droits des salariés agricoles. Comme le veut la règle de représentativité au sein de la MSA, c'est par le biais d'une liste présentée par son syndicat pour le collège des salariés qu'elle a été élue déléguée pour le canton de Montret en 1984. Dans la foulée, elle effectuait son entrée au conseil d'administration de la MSA de Saône-et-Loire.

Cela fait 41 ans que Marie-Thérèse est élue à la MSA. Ses engagements au sein du syndicalisme salarié et de la Mutualité sociale agricole sont toujours allés de pair et ils lui ont beaucoup apporté, confie aujourd'hui Marie-Thérèse. Au-delà des combats pour faire avancer les droits des ressortissants agricoles, l'élue bressane avoue que ces responsabilités furent *« une chance inouïe »*. Administratrice de la MSA 71, Marie-Thérèse a été nommée au conseil d'administration de la caisse centrale en 2005. Ce mandat national, qui l'a fait fréquenter les instances parisiennes, a été jalonné d'expériences marquantes comme ce déplacement au parlement européen à Bruxelles, se souvient-elle.



Des mandats très enrichissants

L'engagement de Marie-Thérèse dans les causes collectives l'ont amenée à siéger dans différentes structures et elle a aussi été maire de sa commune de Saint-Étienne-en-Bresse de 1995 à 2008. L'ancien édile ne cache pas que ses mandats à la MSA lui ont servi dans sa fonction communale. Ainsi, Saint-Étienne-en-Bresse inaugurait-elle en 2007 l'un des tout premiers relais services publics : une forme de France Services avant l'heure dont l'idée est venue à Marie-Thérèse grâce à son implication à la MSA.

À la veille de laisser ses responsabilités pour une retraite bien méritée, Marie-Thérèse garde en mémoire des *« moments très riches »* et de nombreuses connaissances nouées, partout en France, dont certaines sont devenues des amies.

Le rôle essentiel du délégué de terrain

La future ancienne élue MSA n'oublie pas non plus son rôle de déléguée de terrain, elle qui préside encore l'échelon local de Louhans-Cuiseaux. Elle a en effet pris très à cœur son *« rôle de relais entre les ressortissants agricoles et la caisse »*. Nombre de fois a-t-elle fait remonter des problèmes rencontrés par un voisin, un assuré… Avec son échelon local, Marie-Thérèse cite de nombreuses actions initiées au profit des ressortissants MSA : formations santé sécurité, intervention dans les lycées, action contre le gaspillage alimentaire…

À la veille de nouvelles élections MSA, Marie-Thérèse Perney est heureuse d'avoir pu recruter des candidats salariés sur 23 des 29 cantons du département. *« C'est important que les gens se mobilisent pour voter. À la MSA, nous avons la chance d'avoir encore un système démocratique. Notre spécificité, c'est la solidarité, la responsabilité et une démocratie sociale et vivante avec à la base des délégués de terrain »*, conclut Marie-Thérèse Perney. ■

Dans le Luzycois, une bonne idée au fond du frigo !

L'an dernier, la MSA a lancé un appel d'offres "Inclusion et Ruralité 2" axé sur la résilience alimentaire. 35 projets innovants en milieu rural, tous issus du secteur de l'Économie sociale et solidaire (ESS) ont été sélectionnés au mois de novembre. Parmi eux, on trouve "Frigo plein", un projet proposé par l'Entreprise à but d'emploi (EBE) du Pays luzycois, dans la Nièvre, présidée par Thierry Descours. Pierre Bernard, son directeur, nous en dit plus.

« Nous avons répondu à cet appel d'offres en partant du constat que sur notre territoire, il y a beaucoup de producteurs qui font de la vente directe et de la transformation de produits locaux et de qualité. Ces producteurs disposent d'un point de vente collectif mais ils souhaitaient développer leurs ventes. Cela a du sens car nous sommes un territoire qui attire pas mal de touristes mais ces derniers consomment peu de produits locaux. Nous avons imaginé le concept "Frigo plein" qui donne aux touristes qui réservent un gîte dans le sud-Morvan un accès à une plateforme leur présentant les spécialités locales. Ils peuvent ainsi réserver ces produits qui leur sont livrés dans le gîte avant leur arrivée ».

Pour accompagner l'EBE du Pays luzycois dans la concrétisation de ce projet, la MSA a débloqué une aide financière sur trois ans qui permet, par exemple à France Active Bourgogne d'accompagner l'EBE sur la méthodologie du projet. La MSA assure aussi un accompagnement sur des thématiques communes aux 35 projets sélectionnés : formations, création d'une dynamique collective...

Pour ce projet en phase de démarrage, l'EBE devra créer des emplois pour la gestion des réservations, pour gérer une plateforme physique de stockage des produits, ou encore pour assurer les livraisons dans les gîtes. *« On estime,* précise Pierre Bernard*, qu'on pourrait créer entre trois et quatre emplois. À terme, l'idée serait aussi de développer une activité de conciergerie pour les gîtes : nettoyage, tenue de point de vente... »*.



Créée fin 2022, l'EBE du Pays luzycois emploie 27 salariés, anciens chômeurs de longue durée et qui ont tous un poste d'employé polyvalent, en CDI. La création de cette entreprise s'inscrit dans la logique des "Territoires Zéro Chômeur" pour augmenter les possibilités d'emploi local. Elle intervient sur 12 communes dans le secteur de Luzy, sur un territoire qui rassemble 4.000 habitants. *« Notre premier objectif,* explique le directeur, *a été de venir en soutien à l'économie locale et de créer de nouveaux services à la population, non présents sur le territoire. On assume des tâches qui peuvent faciliter la vie de certains entrepreneurs locaux. Par exemple, nous intervenons chaque fin de semaine dans une entreprise pour évacuer certains matériaux, les emmener en déchetterie et nettoyer l'atelier. On développe de nouveaux emplois tout en soutenant l'économie locale. Notre second objectif, c'est le service à la population dans de nombreux domaines : petits entretiens de bâti, petits chantiers d'espaces verts... Tout ce qui permet d'aider les gens dans leur quotidien. Parmi nos salariés, un tiers n'a pas le permis de conduire et près de la moitié a la Reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapé (RQTH). L'EBE crée l'opportunité d'avoir un CDI, de rester sur le territoire et, à terme de sortir durablement de la précarité »*. ■

« La retraite n'a plus de secret pour les forestiers ! »



PRO ETF BFC, association des prestataires de travaux forestiers a fait appel à la MSA pour un éclairage sur les retraites. Devant une dizaine d'entrepreneurs, une conseillère référente à la MSA Bourgogne a répondu à toutes les interrogations des futurs retraités.

« PRO ETF BFC est une association régionale qui regroupe les prestataires de travaux forestiers. Elle compte 150 entreprises, deux antennes à Autun (71) et Besançon (25) et quatre salariés », présentent Marielle Alévêque et Sébastien Lavault, tous deux basés à Autun. PRO ETF BFC accompagne les entreprises de travaux forestiers pour la formation, l'installation, leur développement, les dossiers de subvention... Elle assure également un rôle de représentation de filière en participant à différentes études et fait valoir les intérêts des entreprises forestières dans les politiques régionales.

Le 31 mars dernier, PRO ETF BFC a fait appel à la MSA Bourgogne pour une présentation sur les retraites auprès des entrepreneurs de travaux forestiers. L'association avait ciblé ses adhérents de plus 45 ans. *« Ils étaient une dizaine à s'être déplacés à Autun, venus du Morvan et du sud Saône-et-Loire »*, détaille Marielle Alévêque.

Un gros besoin d'informations

Cette réunion répondait à un gros besoin d'informations. Le temps d'une matinée, Nathalie Peyronnet, conseillère référente à la MSA Bourgogne, a effectué une présentation synthétique et très claire suivie d'un échange avec les participants. Droits, allongement de la durée de cotisation, comptabilisation des trimestres cotisés, réforme des retraites, etc. ont été abordés. *« Ultra compétente et très calée sur le sujet »*, l'intervenante a aussi donné *« tous les outils ainsi que tous les contacts utiles à la MSA »*, complète Marielle Alévêque. Une large place a été laissée aux questions : *« j'ai été aide familial, j'ai été double actif, j'ai intégré le régime agricole à mi-carrière… »*. L'un des participants est même reparti avec toutes les clés pour entamer ses démarches de demande retraite. ■

SUR LE VIF

Un vrai renforcement pour l'action du service de remplacement

Président du service de remplacement du département de la Côte-d'Or (SR21), Olivier Gallien sait combien, pour un agriculteur, bénéficier d'un soutien, dans des circonstances exceptionnelles (accident, maladie) ou pour faire face à des difficultés sociales ou psychologiques, est essentiel.

Dans ce domaine, la MSA Bourgogne et le SR21 travaillent de concert et contribuent à soulager de nombreuses personnes, chaque année. *« Il y a plusieurs motifs sur lesquels la MSA et nous travaillons ensemble,* précise Olivier Gallien. *C'est, par exemple, tout ce qui concerne les congés maternité et paternité. Sur le congé maternité, la MSA prend en charge la totalité du coût du service de remplacement, seules la CSG et la contribution RDS restent à la charge de l'agriculteur ».*

La MSA intervient aussi dans le cadre des mesures d'aide au répit pour des personnes confrontées à d'importantes difficultés, psychologiques, sociales ou économiques. Dans ce cas, la MSA prend en charge le remplacement et même l'adhésion au SR. *« Le soutien de la MSA est un véritable atout pour les agricultrices et agriculteurs,* poursuit le président du SR 21. *Cela n'influe pas sur le fonctionnement propre à notre service, mais en termes de prise en charge, c'est un facteur qui renforce notre action ».*

Autre mesure prise en compte dans ce cadre : une aide spécifique de la MSA pour la prise en charge sur les thématiques d'accident ou de maladie, pour 15 jours de remplacement. Cela ne couvre pas intégralement le coût de la journée de remplacement, mais en absorbe quand même une part non négligeable.

Une difficulté réside dans la détection des situations qui peuvent donner lieu à une aide de la MSA, par exemple sur les congés paternité : si la conjointe de l'agriculteur n'est pas une ressortissante de la MSA, ce dernier n'a pas toujours conscience de cette prestation à laquelle il a droit. Un effort d'information doit sans doute être accompli à ce niveau. ■



Détail des prises en charge MSA

Pour un accident : 15 jours, soit 120 heures. 40 euros/jour.
Pour une maladie : 12 jours, soit 120 heures. 40 euros/jour.
Pour un décès : 15 jours, soit 120 heures. 40 euros/jour.
Pour un deuil enfant mère : 15 jours, soit 120 heures. 228 euros/jour.
Pour un deuil enfant père : 15 jours, soit 120 heures. 212,72 euros/jour.
Pour un répit : selon accord, de 8 à 14 jours avec possibilité de renouvellement. 228 euros/jour.
Pour une maternité : selon accord, en moyenne 16 semaines, soit 896 heures. 228 euros/jour.
Pour une paternité : 25 ou 32 jours, 200 ou 256 heures. 212,72 euros/jour.

Une collaboration à plusieurs niveaux avec les entreprises du paysage

Dans le cadre du salon "Explore les métiers"qui se tenait à Dijon les 19 et 20 mars, l'Union nationale des entreprises du paysage (Unep BFC) a établi un partenariat avec la MSA, sur le concours Worldskills destiné à mettre en lumière les compétences des apprentis. Ce partenariat a donné lieu à trois actions :

D'une part, un conseiller en prévention des risques professionnels de la MSA Bourgogne (Mickaël Nicolas) a été intégré au jury chargé d'évaluer les candidats. *« Il comprend neuf personnes,* détaille Catherine Boutteau, déléguée régionale de l'Unep, *des entrepreneurs du paysage, des formateurs. Quant à Mickaël Nicolas, qui participe pour la deuxième année, il porte un œil très attentif sur tout ce qui concerne les règles de sécurité sur le chantier ».*

La seconde action s'est traduite par le fait que la MSA Bourgogne a donné la possibilité aux participants des Worldskills de bénéficier des services d'un coach sportif qui est venu faire des séances d'entraînement, avec des étirements et des échauffements, pour les candidats du concours et même pour les jurés. « *À l'Unep,* poursuit Catherine Boutteau, *on sensibilise nos adhérents au fait d'être dans de bonnes conditions physiques pour travailler et l'échauffement en fait partie ».*

La troisième action, ce fut la remise d'un prix spécial "Sécurité" aux deux binômes qui ont obtenu les meilleures notes dans ce domaine, lors du concours.

Au-delà des Worldskills, cette coopération se traduit aussi par des participations de conseillers MSA aux réunions territoriales organisées par l'Unep auprès de ses adhérents. Certaines de ces réunions ont porté sur la thématique "Prévention et sécurité en chantier du paysage et matériels innovants". Pour chaque réunion, on trouvait un préventeur MSA et un fournisseur du service Achats de l'Unep. La MSA intervient sur la prévention et la sécurité de manière globale et le fournisseur du service "Achats" présente des matériels innovants et les fait essayer. *« Ce binôme est important parce qu'il permet d'inscrire ces matériels dans une logique plus large où les besoins de chaque entreprise ont été étudiés et analysés en amont. On ne décrète pas l'usage de ces équipements (exosquelettes ou autres) sans prendre en compte un ensemble de facteurs propre à chaque entreprise »,* conclut la représentante de l'Unep. ■

// EN BREF

Le dépistage du cancer colorectal

Le dépistage est le meilleur moyen de lutter contre le cancer colorectal. Dépisté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10. Les ressortissants agricoles âgés entre 50 et 74 ans, sont invités à réaliser, tous les deux ans, un test de dépistage pris en charge à 100 % par la MSA. En parler avec le médecin traitant ou un professionnel de santé. En savoir plus : bourgogne.msa.fr > Particulier > Santé > Dépistages, vaccination, examens.

Statut du conjoint collaborateur : du nouveau

Depuis le 1er janvier 2022, le statut de collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole est limité à cinq ans. Passé ce délai, si le collaborateur continue à travailler régulièrement sur l'exploitation ou l'entreprise agricole, il doit choisir un statut de "salarié" ou "chef d'exploitation". S'il a commencé avant cette date, il a jusqu'au 31 décembre 2026 pour changer de statut. Cependant une dérogation est prévue par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 qui s'applique aux personnes qui atteindront l'âge de 67 ans, âge de la retraite à taux plein, avant le 1er janvier 2032. Ces personnes ne sont pas soumises à la limite de cinq ans. En savoir plus : bourgogne.msa.fr > Exploitant > Création, installation, transmission d'entreprise > Affiliation et statuts.

Plus que des aides, un droit

Au cours de sa vie, on peut être confronté à des changements, des coups durs, des imprévus qui peuvent impacter notre quotidien. Parce que des aides existent pour faire face à ce genre de situations, la MSA propose de faire le point sur les aides dont chacun peut bénéficier, il serait dommage de passer à côté. Rendez-vous sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Je m'informe sur mes droits.

Agriculture, nom féminin

Lancée par la MSA à l'occasion de la Journée internationale de la femme, une série de portraits met en lumière le parcours et le quotidien de cinq femmes du monde agricole, explorant leur place, leur engagement et leur résilience dans un secteur encore largement masculin. Retrouvez les vidéos sur bourgogne.msa.fr > Votre MSA > Les femmes dans le monde agricole.



Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 03.85.39.50.83
employeur : 03.85.39.51.75
professionnel de santé : 03.85.39.50.85

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

ÉDITO

Des victoires sociales qui se concrétisent !

La loi d'orientation agricole et la loi de financement de la sécurité sociale ont finalement été adoptées par le gouvernement. Les réseaux JA et FNSEA ont travaillé d'arrache-pied depuis 1 an et demi pour faire aboutir les promesses du Président de la République.

La dissolution, les gouvernements qui se succèdent, les motions de censure, ont retardé ces victoires mais n'ont pas entamé notre détermination et les efforts ont payé. La compétitivité des entreprises agricoles s'en trouve renforcée.
Au titre des victoires sociales obtenues par les deux réseaux, on compte le TODE, dont la pérennisation est désormais inscrite, ainsi que le relèvement du plafond de rémunération donnant lieu à exonération totale, réhaussé de 1,20 à 1,25 Smic. Cela génère une exonération supplémentaire de cotisations sociales pour les employeurs de 15 à 18 millions d'euros par an. Le dispositif est également étendu aux coopératives agricoles de conditionnement de fruits et légumes et aux CUMA qui mettent des salariés à disposition de leurs adhérents.
Une autre réussite est celle relative au calcul des effectifs dans les groupements d'employeurs, avec une exclusion des salariés mis à disposition par ce dernier au titre du calcul des effectifs, et ce dès le 1er janvier 2025, et sans condition de transfert de ces effectifs aux entreprises utilisatrices. Cela a un impact positif notamment quant à l'accès aux formations proposées par OCAPIAT dans le cadre du plan de développement des compétences.
Le crédit d'impôt remplacement pour congés a fait l'objet quant à lui d'une reconduction à compter du 1er janvier 2025 jusqu'en 2027, dans les mêmes conditions qu'en 2024, à savoir 17 jours de prise en charge à hauteur de 60%, avec majoration à 80% pour les arrêts de travail maladie et accident professionnel ainsi que les absences pour la formation. Cette mesure s'applique à toutes les formes d'embauche.
Enfin, l'alignement du calcul de la retraite des non-salariés agricoles sur celui des autres indépendants et du régime général est enfin acté. A compter du 1er janvier 2026, leur retraite sera désormais calculée sur les 25 meilleures années de revenus.
Après ces victoires syndicales qui se traduisent dans les textes et qui se sont exprimées dans les votes aux élections de chambre, nos réseaux JA et FNSEA sont désormais mobilisés sur les élections MSA, pour conforter la présence sur le terrain des délégués cantonaux et le rôle d'accompagnement que la MSA opère auprès des employeurs agricoles et plus largement des agriculteurs dans leur ensemble. Nous comptons sur vous pour être à nos côtés.

Actualité sociale

Le décret du 22 février dernier, applicable depuis le 24 février 2025, est venu apporter des précisions sur les aides applicables pour l'embauche d'apprentis en 2025.
Ainsi, pour tout contrat d'apprentissage conclu entre le 24 février et le 31 décembre 2025, avec un apprenti préparant un diplôme jusqu'au bac +5, ouvre droit à :
• 2000 € pour les entreprises de 250 salariés et plus, sous réserve de respecter une condition relative au quota d'alternants ;
• 5000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés.
Lorsque l'apprenti embauché à une reconnaissance de travailleur handicapé, l'aide est de 6000 €, quelle que soit la taille de l'entreprise.
Désormais, le bénéfice des aides est subordonné à deux conditions :
• Le maître d'apprentissage ne doit pas avoir déjà bénéficié d'une aide dans le cadre d'un contrat d'apprentissage conclu avec lui pour une même certification ;
• Le contrat doit être transmis à l'OPCO au plus tard dans les 6 mois de sa conclusion.

Lancement de l'enquête sur la rémunération des salariés agricoles
Chaque année, la FNSEA mandate les FDSEA pour mener une étude sur une thématique liée à l'emploi agricole. Cette année c'est le sujet des rémunérations qui a été choisi pour interroger les employeurs agricoles et viticoles.
L'objectif principal est d'analyser les pratiques actuelles dans les entreprises agricoles sur ce qui constitue les rémunérations mais aussi de les comparer avec celles d'il y a huit ans, permettant ainsi un suivi précis des évolutions.
L'étude vise également à identifier les besoins spécifiques des employeurs en matière de politique salariale. Les données collectées contribueront à enrichir le dialogue social agricole, en fournissant des informations fiables et représentatives. Les employeurs sont invités à participer activement en répondant au questionnaire, disponible auprès de leur FDSEA départementale. Cette démarche collective permettra de mieux comprendre les dynamiques salariales et d'orienter les politiques futures pour un secteur agricole plus équitable et compétitif.

Prime à l'aide au logement
AGRICA propose une nouvelle aide au logement d'un montant de 300 € (financement par le fonds de solidarité paritaire de la branche professionnelle) pour les apprentis du secteur agricole en 1ère année d'apprentissage pour les salariés du secteur agricole de Franche-Comté, ou des coopératives fruitières de l'Ain, du Doubs et du Jura.
Comment faire pour en bénéficier ?
L'apprenti(e) doit envoyer une demande par mail à AGRICA prevention.blf@groupagrica.com accompagnée des pièces justificatives suivantes : Une copie du contrat d'apprentissage signée avec une entreprise cotisant au régime sur l'année scolaire 2024-2025, une copie du contrat bail/hébergement et le RIB du bénéficiaire ou de son représentant légal.
Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Isabelle LANDREVIE au 01.71.21.52.61 ou votre Service Emploi à la FDSEA.

21 – 58 - 89
Haut degré de solidarité : n'hésitez pas à en faire bénéficier vos salariés !
Dans le cadre de la gestion du fond de solidarité du régime collectif de prévoyance, les partenaires sociaux ont choisi de continuer de mettre en avant des formations dont vous pouvez faire bénéficier gratuitement vos salariés* :
• Formation à la conduite de tracteurs enjambeurs, formation gestes et postures en milieu agricole, sauveteur secouriste au travail (formation initiale ou recyclage), utilisation sûr et rentable de la tronçonneuse, sensibilisation à la conduite de tracteurs et machines.
(*dans la limite des fonds disponibles, pour les salariés qui n'en ont pas bénéficié en 2023 et 2024)
Pour tout renseignement, il est possible de contacter AGRICA de préférence par mail à : prevention.blf@groupagrica.com ou contacter directement Isabelle LANDREVIE au 01.71.21.52.61 qui se tient à votre disposition pour les inscrire dans ces dispositifs, ou votre service emploi FDSEA.

Cas pratique

En tant qu'employeur, est-ce que j'ai le droit de faire travailler mon salarié pendant la nuit ?
Oui, mais attention, le travail de nuit est exceptionnel. Il doit être justifié par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique de l'entreprise.
Tout d'abord, le travail de nuit comprend les heures effectuées entre 21 heures et 6 heures. Les heures réalisées au cours de cette période bénéficient :
• D'une majoration de 25 % quand elles sont réalisées de 21 heures à 22 heures et de 5 heures à 6 heures
• D'une majoration de 50 % quand elles sont réalisées de 22 heures à 5 heures
Cette contrepartie est prise sous forme de repos compensateur ou sous forme de compensation salariale.
Cette majoration ne se cumule pas avec les majorations pour heures supplémentaires, ni avec les majorations pour travail le dimanche ou jour férié.

Formations

// Prestations proposées par le réseau FDSEA à destination des employeurs

Défi emploi : Une aide précieuse pour les TPE agricoles :
Défi emploi est un dispositif d'Ocapiat destiné aux entreprises de moins de 11 salariés pour faciliter le recrutement et la formation interne de nouveaux employés. Il s'applique aux embauches en CDI ou CDD de plus de 6 mois, avec un temps de travail d'au moins 80%. L'employeur assure la formation en interne, bénéficiant d'un accompagnement personnalisé et d'un financement de 1449 € par salarié. Le plan de formation, d'une durée de 149 heures sur 6 mois, est élaboré sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques de l'entreprise. Limité à deux actions par an et par entreprise, Défi emploi est cumulable avec d'autres aides à l'embauche de l'État.
Pour en bénéficier, le dossier doit être monté dans le mois suivant l'embauche, avec l'assistance du service Juridique Emploi de votre FDSEA 21.

LE CHIFFRE

28%

En 2025, près de 28% des exploitants agricoles envisagent de recruter. Les intentions de recrutement en CDI sont motivées par la volonté d'alléger la charge de travail des exploitants (72%) et de développer la production (29%). Concernant les CDD, la tendance est à la hausse également, et concerne des postes non-qualifiés (83%). Le manque de moyens financiers reste le principal frein au recrutement.

// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement…), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

21	Christine Dautin	sje@fdsea21.fr	03 80 68 67 68
58	Magalie Bernard	emploi.fdsea58@fdsea58.fr	03 86 93 40 94
71	Cécile Parent	cparent@fdsea71.fr service.emploi@fdsea71.fr	03 85 29 56 50
89	Laëtitia Clerc	laetitia.clerc@fdsea89.fr fdsea.yonne@fdsea89.fr	03 86 49 48 10



VIGNE

Moins tasser les sols viticoles

Comment réduire ou limiter le tassement des sols ? Voici plusieurs leviers pour y parvenir en viticulture.



New Holland

Entre deux choix de gabarits de tracteurs, sélectionner le plus étroit permet de l'équiper de pneus plus larges. Un choix rarement effectué dans les faits, sauf si l'espace en cabine est identique.



Landini

Choisir un tracteur léger pour les travaux hors traction lourde limite la compaction des sols.

Comment éviter les tassements des sols en viticulture ? Pérenne et régie par le cahier des charges des appellations, la culture de la vigne limite les leviers pour réduire la compaction des sols. À l'inverse de la grande culture où il est facile de monter des pneumatiques plus larges et/ou de plus grand diamètre, la viticulture laisse un champ d'action limité du fait de la distance entre deux rangs de vigne : on ne peut pas élargir sa monte de pneumatiques sans risquer d'abîmer la végétation et la récolte.

Qui plus est, le faible volume de pneumatiques que représente le marché de la viticulture n'incite pas les manufacturiers à investir en masse en recherche et développement. L'offre en dimensions reste limitée et donne peu de latitude pour maximiser la surface d'empreinte au sol dans l'espace disponible.

Ne pas rentrer dans les parcelles quand les conditions sont peu favorables

La première solution consiste bien sûr à ne pas tasser. Cela signifie attendre que le sol soit bien ressuyé pour intervenir dans la parcelle. L'excès d'eau dans le sol agit en effet comme un lubrifiant et favorise le déplacement des particules de terre entre elles, donc le tassement.

S'il faut malgré tout rentrer dans la vigne, par exemple pour traiter, il faut privilégier les tracteurs ou véhicules les plus légers, comme les quads, quitte à perdre en débit de chantier. Le temps perdu est vite rattrapé par les passages de décompacteurs en moins. Prendre le temps d'enlever les masses inutiles sur le tracteur s'avère judicieux. S'équiper d'un pulvérisateur à double essieu et/ou ne remplir les pulvérisateurs qu'à moitié, lorsque les sols ne sont qu'à moitié ressuyés, sont deux moyens de limiter les dégâts lorsqu'il faut traiter coûte que coûte.

La chenille permet de rentrer plus vite dans les rangs

Si la largeur d'empreinte est limitée par l'interrang, sa longueur peut être augmentée par l'emploi de chenilles. La société angevine Eider propose ainsi la gamme de chenilles Alternativ'Track montées en lieu et place des roues arrière des tracteurs enjambeurs et machines à vendanger multifonctions. Proposées en largeurs de 320, 360, 400 et 500 mm, ces chenilles, même si elles augmentent un peu le poids de l'automoteur, permettent *« de multiplier jusqu'à 3,85 fois la surface de contact comparativement à un pneumatique de même largeur »*, annonce Claude Gautier, d'Eider. Le constructeur s'apprête à lancer une version en remplacement des pneus avant.

Plusieurs constructeurs, comme Kubota et Antonio Carraro, proposent des tracteurs interlignes chaussés de chenilles sur le pont arrière, voire sur les deux ponts. Des constructeurs spécialisés comme Loeffel et Drago France déclinent une offre de tracteurs à chenilles. Outre le gain en termes de compaction réduite et de portance, ces chenilles apportent un avantage en termes de tenue de cap dans les dévers. Elles permettent de gravir des pentes qu'aucun tracteur à roues ne pourrait attaquer, ce qui favorise la mécanisation des dénivelés importants. En revanche, leur vitesse sur route est limitée au mieux à 25 km/h et le confort se situe en deçà des modèles à pneus. Leur surcoût (20 000 à 40 000 euros) constitue également un frein à l'achat de ces engins. Certains domaines se sont équipés de petits chenillards qui sont utilisés ponctuellement pour réaliser les traitements à la suite de gros épisodes pluvieux. Certes, les délais de chantier sont plus réduits, mais la récolte est bien souvent sauvée, sans matraquer le sol et sans s'embourber.



Trelleborg

Le Pneutrac est intermédiaire entre le pneu classique et la chenille.

Des pneus plus larges sur un tracteur plus étroit

Dans les vignes intermédiaires et larges, un parti pris pourrait être de s'équiper d'un tracteur plus étroit pour le chausser de montes plus larges. Dans beaucoup de situations, cela implique de faire des concessions sur le confort et l'espace disponible en cabine, un choix que bon nombre de viticulteurs ne semblent pas prêts à faire. *« Depuis que, sur la nouvelle génération de tracteurs spécialisés, nous avons doté les T4N de la même cabine que les plus larges T4F, nous avons constaté un glissement des ventes des T4F vers les T4N,* constate Irénée Guillarme de New Holland. *Cela montre que le confort de l'utilisateur reste important. »*

Jouer sur la pression des pneumatiques

Une autre solution pour limiter les tassements consiste à optimiser la pression des pneumatiques. À charge identique, moins la vitesse de travail est élevée, plus il est possible d'abaisser la pression et d'augmenter ainsi la surface d'empreinte au sol. *« Sur les tracteurs*



VIGNE

en cinq points

équipés d'un freinage pneumatique, et donc d'un compresseur d'air, on voit pas mal de nos clients se rendre à la parcelle, dégonfler au maximum les pneus et les regonfler à l'aide du compresseur une fois le travail effectué, cite pour exemple Antoine Brissart, responsable produits tracteurs Fendt. *Cela demande de prendre le temps de gérer la pression, même s'il n'y a jamais de gros volumes d'air sur les pneus viticoles, mais cela peut être gagnant pour préserver le sol.* » De plus, en augmentant la surface de contact, on améliore la traction, le débit de chantier et la consommation de carburant à l'hectare. Pour pousser plus loin dans ce raisonnement, certains viticulteurs se sont essayés au télégonflage. « *Nous avons fait un montage de télégonflage sur un tracteur viticole pour un client,* explique Frédéric Guéneau, de la concession angevine MVS. *Si techniquement la solution donne pleinement satisfaction, avec son côté ergonomique puisque tout se pilote depuis la cabine, dans la pratique, elle n'est pas adaptée aux vignobles, puisque les conduites qui passent par l'extérieur tendent à s'accrocher dans la végétation. Ce qui fait qu'au bout de deux ans, le client a fait enlever le télégonflage.* » Mais comme les conduites se déconnectent facilement, il est possible d'utiliser le télégonflage sur route et de le déconnecter pour rentrer dans les vignes.



Cloué Viti Viti

Montées de manière provisoire, les chenilles permettent d'intervenir en conditions plus humides, tout en limitant les dégâts sur le sol.

Les pneus VF augmentent la surface d'empreinte

Certaines technologies récentes de pneumatiques permettent également d'augmenter la surface d'empreinte à pression comparable par rapport à des pneumatiques classiques. C'est le cas des pneus VF, pour Very High Flexion - très haute flexibilité, qui, comparativement à des pneus classiques, autorisent 40 % de charge supplémentaire pour une même pression, mais aussi 40 % de pression en moins pour une même charge : l'empreinte au sol est accrue de 10 à 15 %. Pour la viticulture, l'offre en pneus VF (15 à 20 % plus chers que des pneus classiques) reste limitée à des montes de 28 pouces ou plus, à partir de 420 mm de large.

Le Pneutrac, entre le pneu classique et la chenille

L'autre technologie qui connaît un réel intérêt auprès des viticulteurs, c'est le Pneutrac de Trelleborg. Le profil en oméga de ce pneumatique VF permet d'allonger l'empreinte et de réduire la pression au sol de 30 %. Plus confortable qu'un pneu classique, stable en dévers et dans les virages, le Pneutrac améliore la traction de 15 %. Avec six dimensions au catalogue ciblant particulièrement les vignes larges et les vergers, ce pneu affiche une capacité de franchissement nettement supérieure à celle des montes classiques et marque très peu en conditions fraîches. « *Même s'il faut compter un surcoût de 5 000 euros pour équiper les quatre roues d'un tracteur, les exploitants qui ont franchi le pas en redemandent généralement* », explique Irénée Guillarme.



A. Brissart

Les quelques essais de télégonflage en viticulture se sont conclus par des échecs, à cause des conduites d'air extérieures qui s'accrochent dans les vignes.

Ludovic Vimond

// VINEQUIP 2025

71

L'IA se lance dans les rangs de vignes

Du 1er au 3 avril, le Parc des Expositions de Mâcon a accueilli la 4e édition de VinEquip, rendez-vous incontournable pour les professionnels de la vitiviniculture. Cette édition a été marquée par un événement inédit : l'organisation d'un hackathon dédié à l'intelligence artificielle générative, une première dans le secteur.

Avec 2 760 visiteurs issus de l'ensemble de la filière vitivinicole et 300 exposants mobilisés pour présenter équipements, technologies et savoir-faire, VinEquip 2025 a confirmé sa place de carrefour majeur pour les innovations de la vigne au chai. Tout au long des trois jours, discussions, démonstrations et conférences ont rythmé un programme riche, propice aux échanges de qualité.



VinEquip 2025 a rassemblé 2 760 visiteurs et 300 exposants.

Un hackathon pour imaginer l'avenir

En amont du salon, les 11 et 12 mars, l'École Nationale des Arts et Métiers (Ensam) de Cluny a accueilli le Hackathon VinEquip. Experts, entrepreneurs et passionnés s'y sont réunis pour imaginer des solutions innovantes grâce à l'intelligence artificielle. Quatre projets prometteurs ont émergé, apportant des réponses concrètes aux enjeux de la filière vitivinicole.

Les visiteurs ont pu découvrir ces projets sur un espace dédié, et échanger directement avec les équipes à l'origine de ces innovations lors de la remise du prix le 2 avril. Cette initiative a permis de valoriser les talents qui façonnent l'avenir du secteur.

Œno'Bot, lauréat 2025

Parmi les projets présentés, Œno'Bot a été désigné lauréat du Hackathon. Ce véritable assistant œnologue digital, conçu pour les laboratoires d'analyses, utilise l'IA pour optimiser le suivi et l'évaluation des vins tout au long du processus de vinification.

Œno'Bot propose des conseils œnologiques basés sur les résultats d'analyses en laboratoire. Il évalue la conformité du vin, recommande des corrections œnologiques, et assiste les professionnels dans le choix des itinéraires techniques de vinification. En cas de question, un chatbot spécialisé est disponible 24 heures/24 et 7 J/7. La plateforme offre également un tableau de bord pour suivre l'historique des analyses par lot et prédire l'évolution future du vin.

Une dynamique collective saluée

L'organisation du hackathon et l'engagement des participants ont été largement salués. Ce croisement des expertises a permis de soulever des questionnements essentiels et d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion sur l'intégration de l'IA dans les pratiques vitivinicoles, en tenant compte des enjeux techniques, éthiques et environnementaux.

La réussite de cette 4e édition, rendue possible par la mobilisation de tous, confirme la pertinence de VinEquip comme moteur de la transition technologique de la filière vitivinicole. Forte de ce succès, l'équipe de VinEquip (GL Events) donne d'ores et déjà rendez-vous à l'ensemble des acteurs de la filière début 2027 pour une 5e édition.

Cédric Michelin



Matériels et équipements en présentation.



La filière vitivinicole mobilisée pour présenter équipements, technologies et savoir-faire

abeille ASSURANCES

Agence de Chablis

Assurance Grêle sans déclaration des récoltes

Assurez votre avenir avec ceux dont c'est le métier.



VOTRE AGENT GÉNÉRAL

Myriam MADELIN

N° Orias : 15000626 - www.orias.fr

3 Rue Auxerroise - 89800 Chablis

06 03 59 69 45

chablis@abeille-assurances.com

// MACHINISME

21

Chez Boisselet, des outils adaptés aux attentes

La société Boisselet de Montagny-lès-Beaune confronte régulièrement ses outils aux conditions de travail réelles. Normal pour une entreprise qui appuie son développement sur la prise en compte des remontées des professionnels du terrain. Dernièrement, plusieurs évolutions étaient présentées sur l'engin attelé Acolyte III, au domaine Vincent Legou, dans l'arrière-côte de Nuits-Saint-Georges.

L'Acolyte, c'est une vieille connaissance au sein de la gamme Boisselet puisque le constructeur de Montagny-lès-Beaune l'a lancé il y a plus de vingt ans. Cet engin attelé qui a largement fait ses preuves dans le machinisme viticole ne cesse pourtant d'évoluer et la troisième version était présentée, récemment, en action, au domaine Vincent Legou, dans l'arrière-côte de Nuits-Saint-Georges. *« Cette version III,* précise Fabrice Dulor, dirigeant de Boisselet, *résulte de notre écoute des besoins exprimés par les professionnels de la vigne et notamment de ceux qui utilisent déjà l'Acolyte. Les attentes concernent beaucoup tout ce qui peut toucher aux aides à la conduite dans un contexte où les tractoristes qualifiés se font de plus en plus rares. Le but est de faciliter la prise en main et la qualité du travail rendu. »*

Châssis très polyvalent

L'Acolyte est un châssis tracté qui permet de travailler de manière enjambée pour les vignes larges. L'écartement est variable, il offre également la possibilité de travailler en dévers, avec un système de vérin hydraulique. Pourvu d'une roue motrice, le châssis permet aussi de rattraper d'éventuels efforts nécessaires pour les outils dont il est équipé, sur terrain difficile ou très pentu. Ce dispositif apporte également un surcroît de freinage et de retenue pour l'outil dans les descentes, pour une meilleure maîtrise du travail autour des pieds de vigne. La troisième évolution de l'Acolyte se distingue des précédentes par un système de porte-outils équipé d'un suivi de sol : *« ces porte-outils tirés pendulaires permettent, avec une roue à réglage hydraulique, de gérer la profondeur de travail des outils et d'avoir un suivi de sol des outils indépendant du côté gauche ou du côté droit,* précise Fabrice Dulor. *C'est important, notamment sur des parcelles en dévers ou sur un sol caillouteux. »* Lors de la présentation au domaine Vincent Legou, l'Acolyte III était équipé de la dernière version des interceps hydrauliques équipés du servomoteur Evo 4 qui confère aux outils une meilleure réactivité face à l'encépagement, y compris sur des vignes plus ou moins jeunes.

Outils et interfaces adaptées

Cet outil trouve toute sa pertinence cette année, après une campagne 2024 marquée par des conditions météo très compliquées qui ont laissé certaines vignes dans un état difficile au moment de la reprise des travaux. *« Avec un système d'enherbement qui, parfois, est très présent et dense sur les lignes de plantations, nous proposons une solution technique qui permet de se sortir de situations compliquées tout en respectant les vignes et leur système racinaire. »* Le servomoteur Evo 4 était équipé de l'outil de décavaillonnage rotatif Petalmatic +. Dans un second temps étaient ensuite présentés des outils non-animés avec disques crénelés qui impliquent d'installer sur le servomoteur une interface nommée Décavatic : celle-ci transforme le mouvement rotatif du système d'effacement en un déplacement parallèle latéral de l'outil. L'ensemble disque crénelé et interface se nomme Valmatic. Cette configuration permet, dans des sols très pris par l'herbe, de bien ameublir le terrain afin de faciliter le travail par la suite. *« Cet outil,* précise Fabrice Dulor, *permet d'avoir une vitesse de travail soutenue de 4 à 5 km/h. »* On pouvait encore découvrir à cette occasion, l'outil Fleurimatic, également combinable avec l'interface Décavatic, et qui génère un léger débuttage.

Berty Robert



Le châssis attelé Acolyte connaît ici sa troisième évolution avec un système de porte-outils équipé d'un suivi de sol.



Des palpeurs jumelés aux outils donnent les informations nécessaires au servomoteur Evo 4 pour une adaptation en continu au travail autour et entre les ceps.

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

DAFP : TOUT POUR VOS VIGNES

CHARRUES POUR ENJAMBEURS
Réglage hydraulique
NOMBREUSES COMMANDES EN COURS
GRENIER FRANCO

BROYEURS D'ACCOTEMENT SHN
Déport hydraulique 1,50 - 2,80 m.
Agrimaster

TONDEUSE GTH de 0,50 à 1 m.
DÉMO SUR DEMANDE
GIMBRE CONSTRUCTEUR MATÉRIEL VITICOLE

REMORQUES À RIDELLES
À votre service au quotidien
GIMBRE CONSTRUCTEUR MATÉRIEL VITICOLE

DAFP MATERIEL AGRICOLE
VENOY 03 86 44 00 19
Contact commercial - Grégory Mahé 06 83 54 36 55
dafp-agri.com

PHOTOVOLTAÏQUE
Étude - Installation - Autoconsommation
Maintenance - Nettoyage
BFC SOLAIRE 03 80 64 30 34
21210 - Saulieu - www.bfc-solaire.fr

// ORGANISATION PROFESSIONNELLE

CAVB : besoin de maîtrise dans un contexte mouvementé

La dernière assemblée générale de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) a fait le bilan d'une année 2024 où la Bourgogne émerge, dans un contexte viticole français très déprimé. À l'heure de la fin de son mandat, son président, Thiebault Huber, a redit la nécessité pour la profession de conserver une certaine maîtrise sur de nombreux sujets.

Il tenait la barre depuis 2018 : Thiebault Huber, président de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) est parvenu à la fin de son mandat, lors de l'assemblée générale du 11 avril à Beaune. Un nouveau conseil d'administration, fort de 27 membres, vient d'être élu. Thiebault Huber se retire sur un beau bilan, marqué notamment par l'obtention d'une importante réforme fiscale concernant les conditions de transmission des exploitations viticoles. Une réforme qui avait mobilisé l'ensemble du monde viticole français et dont l'issue favorable a été obtenue grâce aux actions conjuguées du sénateur de Côte-d'Or, François Patriat, du sénateur de l'Yonne Jean-Baptiste Lemoyne, et du député de Saône-et-Loire, Benjamin Dirx. Au-delà, le président sortant de la CAVB est revenu sur une récolte 2024 historiquement faible. *« Un contexte,* soulignait-il, *qui nous rappelle que nous devons nous doter de moyens pour maîtriser notre outil de production. Il nous faut aussi des outils de régulation en termes de capacité de plantation. »*



Thiebault Huber assure la présidence de la CAVB depuis 2018.

Une Amérique qui fragilise

La maîtrise des plantations est un des éléments qui, aujourd'hui, font que la Bourgogne est l'une des rares régions viticoles françaises à ne pas être confrontée à une grave crise économique, *« mais il n'y a pas que cela,* précisait Thiebault Huber : *le travail de fond en matière de maîtrise de la production, la recherche technique sur la qualité des vins ou sur la qualité sanitaire de nos cuveries, sont aussi déterminants. »* Reste que, face aux menaces que le gouvernement américain de Donald Trump fait peser sur les exportations françaises, tout cela peut sembler fragile. Autre sujet important pour Thiebault Huber : la durabilité des vignes qui constituera sans doute l'un des prochains sujets sur lesquels la CAVB devrait mobiliser les parlementaires. En écho, il évoquait évidemment la problématique flavescence dorée *(voir encadré)*, à propos de laquelle *« on doit pouvoir conserver des stratégies alternatives. Nous sommes responsables, il s'agit de nos vignes. »* Pour 2025, le maintien du plan de lutte contre cette maladie imposera une hausse de cotisation pour les Organismes de gestion (ODG) afin de pallier une baisse des crédits Région. En 2024, un budget de 1,2 million d'euros aura été mobilisé face à la menace : *« Ce budget,* martelait Thiebault Huber, *on en a besoin, ce n'est pas le moment de relâcher la pression ! La Bourgogne a été la première région de France à inscrire la prospection dans son travail sur la flavescence dorée. C'est un sujet sur lequel on peut travailler en bonne intelligence dans une logique de réduction des produits insecticides. »* Une nécessité pour un secteur qui, rappelait le président sortant de la CAVB, pèse 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 50 000 emplois dans la région et qui attire 2 des 12 millions d'œnotouristes qui se rendent chaque année en France.

Berty Robert

Flavescence dorée et matériel végétal

Sur la flavescence dorée : En 2024 la maladie est surtout présente dans le sud de la Saône-et-Loire, en Côte-d'Or, elle est signalée de manière plus ponctuelle, mais, plus inquiétant : l'Yonne qui était jusqu'alors plutôt épargnée, est maintenant touchée. Sur cette problématique, la CABV travaille avec le Service régional de l'alimentation (SRAL). Sur près de 5 200 analysées réalisées, 439 échantillons se sont révélés positifs à la flavescence. 60 communes viticoles sont concernées, dont 9 nouvelles en 2024. Des modalités expérimentales en termes de prospection et de lutte prophylactique sont mises en place. Cette lutte se fait avec le soutien financier de l'État, de la Région BFC des Conseils départementaux de Saône-et-Loire, de l'Yonne et de la Côte-d'Or, et du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB). Si le budget mobilisé sur la question représente 1,2 million d'euros, il faut y ajouter du bénévolat de vignerons pour une valeur estimée de 400 000 euros, équivalent à 12 500 journées : un véritable coût caché de la lutte contre la maladie.

Sur le matériel végétal : La CAVB s'est emparée de ce sujet dès 2018. La volonté est aujourd'hui de se réengager dans ces problématiques et de ne pas les laisser uniquement aux pépinières, dans le but d'améliorer l'adéquation offre/demande. Parmi les projets qui entrent dans ce cadre : l'idée de créer un plant de vigne d'origine BFC. La CAVB estime également qu'on a peut-être trop délaissé la dimension pépiniériste dans la formation des vignerons. Elle veut les sensibiliser aux métiers de la pépinière. Pépiniéristes et vignerons se sont trop longtemps ignorés.

Barthet

Equipez-vous pour imprimer :

- Contre-étiquettes,
- QR Code,
- Repiquage ...

AUTONOMIE
RÉACTIVITÉ
ÉCONOMIE

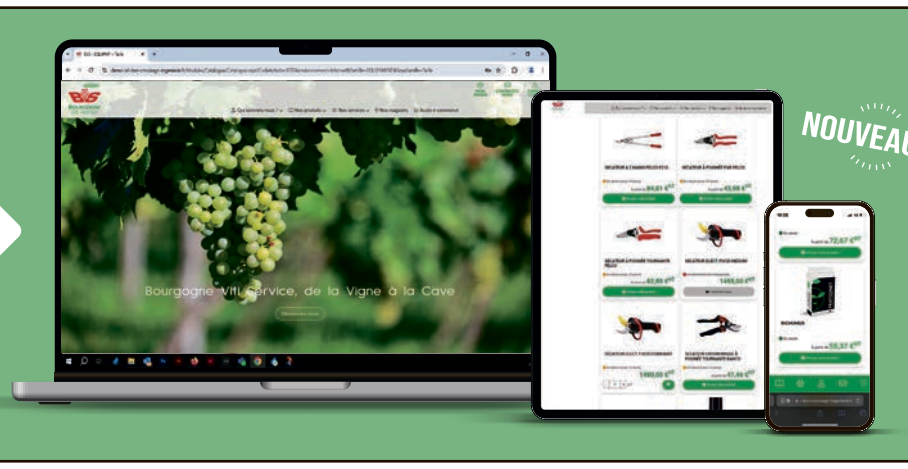
Imprimantes & Etiquettes

Tél : 03 80 36 80 86
contact@barthet.fr

SARL BARTHET
ZAC DE BOCANON
21310 MIREBEAU-SUR-BEZE



BVS Bourgogne Viti Service



NOUVEAUTÉ

Depuis les rangs de vigne,
au caveau, ou depuis votre bureau,
retrouvez nos produits en ligne !

www.bvs-viti.fr

Scannez-moi !

Distributeur de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Agrément B010205.
BOURGOGNE VITI SERVICE (siège) 1040 rue Ampère - BP 90197 - 21205 BEAUNE CEDEX. RCS DIJON B 333 583 953. SAS au capital de 94 487,90€.

// PORTES OUVERTES MALECOT POIRIER AGRI

89 Derot de retour dans le Chablisien

Depuis fin février, Malecot Poirier Agri est distributeur exclusif des enjambeurs Derot sur le département de l'Yonne. Deux journées ont permis aux viticulteurs de découvrir la gamme présentant de nombreuses évolutions.

C'est un retour aux sources pour Derot dans le Chablisien, un retour apprécié des anciens clients. La marque, distribuée pendant 20 ans par les Ets Parigot, avait cessé de l'être suite au rachat de l'entreprise par Malecot Poirier Agri, souhaitant harmoniser ses marques. Les changements dans la distribution de l'agroéquipement ont fait que Malecot Poirier Agri et Derot, filiale du groupe Bobard, ont eu l'opportunité de nouer un partenariat sur le département de l'Yonne, depuis février dernier. Pour officialiser cette nouvelle, Malecot Poirier Agri a organisé deux journées portes ouvertes dans son agence de Ligny-le-Châtel, les 9 et 10 avril.

Le constructeur champenois présentait, par la présence de David Michel, inspecteur commercial, deux enjambeurs pour vignes étroites : le DH-E 95 et le D-MS 130. C'est déjà la 4e génération pour le DH-E 95, lancé en 2007. Cet enjambeur « couteau suisse » est adapté pour le rognage, la pulvérisation et le travail du sol avec 3 choix de porte-outils et 2 choix d'efface-traces. Les porte-outils poussés sont proposés avec attelage automatique de série. Cet enjambeur est doté d'un moteur Deutz Stage 5 de 3,6 l de cylindrée développant 110 ou 125 CV, intégré dans le châssis sous le plateau. Le châssis et la cabine classe 4 pressurisée, ont été conçus spécialement pour ces activités avec une vue dégagée sur les outils, y compris l'outil central avec un fond de cabine vitré. À l'avant, une interface permet d'accueillir un porte-masse, un porte-outil central ou un porte-équipement. LE DH-E 95 peut recevoir une rogneuse 4 rangs, fabriquée par le constructeur. Derot a aussi développé sa propre pulvérisation, la DPV 540, en 7 ou 9 rangs à jets portés ou pneumatiques, avec une DPAE spécifique Derot. Selon la configuration choisie, le pulvérisateur peut être doté d'une cuve de 600 l en ventral pour augmenter l'adhérence et baisser le centre de gravité dans les pentes ou 700 l en positionnement sur le plateau.

Le D-MS 130 est équipé d'un moteur Perkins stage 5 de 4,4 l de cylindrée développant 150 CV. Pour l'intégrer dans le châssis court ou long (10 cm de plus), le moteur est suspendu en nacelle dessous. Le D-MS 130 reprend les mêmes caractéristiques que le DH-E 95 comme le code couleur sur les prises pour faciliter les branchements, système utilisé depuis 1998. Tout comme sur son « petit frère », le module refroidisseur, situé derrière la cabine, bénéficie d'un système de décolmatage. Toutes les 20 minutes, le sens des palles est inversé afin de nettoyer le refroidisseur, sans interrompre l'activité en cours.



David Michel, inspecteur commercial Derot, en pleine discussion avec des viticulteurs.



// ENSEIGNEMENT

L'avenir taillé dans le présent

Dans le cadre de la journée porte ouverte de l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny, fin mars, des élèves du CFA de Challuy organisaient un événement spécifique.

Les apprentis de 2e année en Conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA) et Aménagements paysagers (AP) du CFA de Challuy, devaient mettre sur pied un projet collectif, issu d'une commande de l'Amicale des Lycées agricoles de Magny-Cours et Challuy (AMC2), afin de valider leur Bac professionnel. Ainsi, c'est durant la porte ouverte de l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny qu'ils orchestrèrent un marché de producteurs complété par une exposition de matériels agricoles et paysagers avec une initiation à la sécurité en entreprise.

Au total, pour le marché, cinq producteurs étaient présents, proposant des œufs, des brioches, du pain, des légumineuses, de la farine, de la laine (et produits dérivés) ou encore les terrines du Pré des Athénées (EPL de Challuy).



Une partie des apprentis de CGEA et AP ayant organisé le marché de producteurs ainsi que l'exposition de matériels et animant les stands durant la porte ouverte.



Océane Lapertot accueillant les visiteurs avec ses camarades d'AP et de CGEA.

Être là

Parmi les exploitants participants, Pascal Rousseau (Passions graines à Suilly-la-Tour) réagit : *« je ne participe pas à énormément d'événements, principalement par manque de temps. Malgré tout, il me semblait important de répondre par la positive à la sollicitation des apprentis. En effet, il me tient à cœur de montrer aux visiteurs ce que nos filières peuvent accomplir en présentant nos productions. Ensuite, cela prouve aux jeunes que les « anciens » sont aussi là pour les épauler dans la construction de leurs projets quels qu'ils soient ; c'est un moment convivial entre générations dont il faut se saisir »*. Autre exploitante de la partie pour l'occasion, Marie-Dominique Commaille (EARL Commaille à Saincaize) explique : *« Étant formatrice au CFA, il était indispensable d'être présente pour rencontrer les potentiels futurs apprentis. Et, en tant que productrice, il est nécessaire de participer, car ce genre d'initiative est toujours positive. De plus, c'est intéressant de voir les jeunes se poser des questions sur l'avenir et comment le mener (choix de production, choix de conduite, etc.). C'est aussi beau de voir la nouvelle génération se libérer du « je fais comme mes parents » et de trouver des nouvelles idées afin d'être différent. Je les admire pour cela »*.

Dans leurs yeux

Si le retour des professionnels semble positif, qu'en est-il pour les jeunes organisateurs ? Océane Lapertot, 18 ans, en AP, détaille ce qu'elle retiendra de cette expérience : *« montrer le matériel que nous utilisons au quotidien et plus largement dépeindre nos métiers aux plus jeunes permet de leur faire comprendre qu'eux aussi sont capables de les utiliser et donc de se lancer dans cette voie. En plus, être avec nos camarades de la filière agri, permet de mettre en lumière la cohésion que nous avons construite »*. De son côté, Romain Perrin, 16 ans, en CGEA, souligne : *« L'orientation des jeunes est importante puisqu'elle détermine, plus ou moins, leur avenir. Leur donner un coup de main pour choisir une voie professionnelle est un honneur d'autant plus que certains ne sont pas issus du milieu agricole – comme moi – et je suis convaincu que c'est en discutant que l'on arrive à lever les freins qu'ils peuvent avoir pour se lancer. En plus, avec l'alternance nous avons un premier salaire, nous offrant de l'indépendance financière et de la maturité, en plus d'apprendre notre futur métier… À mon sens, il n'y a que des avantages à aller vers l'alternance »*. Les apprentis d'AP et de CGEA s'accordent en cœur : *« L'organisation de l'événement nous a demandé un grand investissement mais nous avons été ravis de le faire car nous apprécions notre établissement et aussi car nous avons pu rencontrer des professionnels et des possibles futurs camarades »*. Carole Duvernoy, formatrice au CFA et présidente de l'Amicale des Lycées agricoles de Magny-Cours et Challuy (AMC2) conclut : *« Depuis le départ, les apprentis ont mûri et ont montré un véritable sérieux. Ils ont débordé d'idées afin d'agrémenter leur programmation, et ils se sont vraiment pris au jeu jusqu'au dernier moment. En somme, c'est une journée riche pour tous, à tous les niveaux »*.

Chloé Monget

// EDPM 58

De nouveaux outils

Début mars, l'EDPM 58 (Biches) a réceptionné une seconde ligne de production, afin d'adapter son offre pédagogique mais pas uniquement…



La scie horizontale à ruban Mebor HTZ 1200 Plus qui permet de scier en 1,20 m de diamètre et jusqu'à 6 m de long.

L'arrivée d'une seconde ligne de production à l'EDPM 58 (Biches) avait été annoncée (1) et est désormais en place depuis début mars dans les locaux. Cela étant, il faudra patienter encore un petit peu avant la mise en route, comme l'explique Hervé Magnier, enseignant pluridisciplinaire à l'EDPM 58 : *« la ligne devrait entrer en fonction fin mai, lorsque l'aspiration générale du bâtiment sera en fonction »*. Plus en détail, cette nouvelle ligne de production se compose d'une scie horizontale à ruban Mebor HTZ 1200 Plus et d'une déligneuse Mebor VR 900. Pour l'EDPM 58 ces deux outils représentent une avancée que détaille Hervé Magnier.

« Avec la nouvelle scie, nous pouvons scier en 1,20 m de diamètre et jusqu'à 6 m de long (contre 1,10 m de diamètre et 5 m de long pour l'ancienne ligne – qui reste en fonction). De son côté, la déligneuse nous permet de débiter le bois sans forcément changer les lames si nous décidons d'ajuster la découpe. C'est un énorme avantage, car avec l'ancienne tout devait être démonté dans ce cas de figure – certes cela est formateur mais réduit notre capacité de débitage. En somme, ces deux outils permettent d'augmenter notre production et d'avoir plus de souplesse ».

Prévoir l'avenir

Sur ce dernier point, il rajoute : *« elle nous permet de nous adapter à la qualité du bois, et donc d'offrir aux élèves une opportunité de travailler leur œil professionnel et d'ajuster leurs paramètres en cours de route. Pour rappel, en scierie professionnelle deux profils sont demandés : le premier est très axé sur la maintenance avec des capacités manifestes pour remettre en route rapidement les outils industriels. Le second, qui se retrouve dans les scieries plus familiales, requiert un savoir-faire d'évaluation de la qualité du bois. Avec l'arrivée de la nouvelle ligne de production, nous pouvons désormais travailler sur l'apprentissage des compétences pour ces deux profils »*. En plus de ce point, il précise également que l'EDPM pourra accueillir plus de jeunes. Actuellement, l'EDPM 58 compte huit étudiants de 15 à 18 ans venant majoritairement de la Nièvre et de la Côte d'Or. Hervé Magnier conclut : *« l'École de production suit son calendrier d'évolutions, avec la prochaine modification prévue durant l'été : les travaux des bureaux administratifs. Nous sommes persuadés que tous ces ajustements permettent d'offrir une véritable qualité d'apprentissage pour nos jeunes et, finalement, résument parfaitement la devise du "Faire pour apprendre" de notre école »*.

Chloé Monget

Renseignements : www.edpm58.fr ou à contact@edpm58.fr ou au 07 64 08 58 58.

1. https://www.agribourgogne.fr/articles/24/10/2024/La-souche-du-futur-95068/

// EPLEFPA NEVERS-COSNE-PLAGNY

58 Un pour trois et trois pour un

Afin de présenter les différentes filières d'enseignements de l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny, une journée porte ouverte était orchestrée dans les trois sites, fin mars.

Comme tous les ans, les établissements d'enseignements ouvrent leurs portes aux visiteurs pour faire découvrir les filières et les débouchés, à l'image de la journée dédiée du 29 mars pour l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny. S'il s'agit là d'une seule et même entité, elle regroupe donc trois sites – voir les encadrés spécifiques. Plus globalement, Guillaume Dupuits, directeur de l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny analyse cet événement : *« Il regroupe deux objectifs. Le premier est de permettre aux futurs apprenants et élèves d'appréhender les structures et les filières tout en faisant connaissance avec leurs futurs professeurs et camarades. En somme, de prendre conseil afin de décider de manière éclairée leur orientation. À mon sens, il est important de recruter des jeunes qui savent dans quoi ils s'engagent, et cette porte ouverte réalisée dans les trois sites leur donne cette opportunité. Le second objectif est de créer une cohésion entre les élèves et apprenants déjà intégrés mais aussi entre toutes les équipes pédagogique et administrative des sites. C'est un moment fort où la mobilisation de chacun montre ce que nous sommes vraiment et cela ne peut se retranscrire auprès des visiteurs qu'avec un contact humain réel »*. Pour cette édition, il constate également : *« nous avons de plus en plus de très jeunes visiteurs (dès la 4e) qui viennent se renseigner sur les filières possibles que ce soit en voie scolaire ou en apprentissage. C'est assez nouveau et montre une nouvelle génération pleine de questions sur son orientation et de curiosité sur les différentes voies possibles »*. Il conclut : *« Les trois sites de l'Eplefpa sont complémentaires et ont des échanges transversaux réguliers. Nous ne faisons qu'un pour prodiguer un enseignement de qualité, définitivement ancré dans le territoire »*.

Chloé Monget

Plagny

Fabrice Lahaye, enseignant de techniques commerciales au LPA de Plagny, revient sur l'événement : *« l'affluence des visiteurs fut dense avec des élèves très impliqués. Pour l'exemple, dans le cadre de leur Bac Pro Technicien conseil vente en alimentation et boissons, les Terminales avaient pour objectif de valoriser les productions des diverses exploitations de l'EPL (Jardin des Athénées, Pré des Athénées et Domaine des Athénées). Outre le fait que cette initiative ait permis de mettre en avant ces dernières auprès des visiteurs, cela offre aussi une véritable vitrine de ce que les jeunes apprennent de l'enseignement prodigué ici. Beaucoup de visiteurs sont agréablement surpris du professionnalisme dont ils font preuve. Pour ces derniers, cet événement les plonge en situation réelle de vente dans une ambiance effervescente et conviviale, tout en ayant l'opportunité de discuter avec leurs potentiels futurs camarades. Que ce soit pour les visiteurs, les élèves ou les équipes pédagogiques, cette journée est très intéressante et valorisante »*.



Les Terminales en Bac Pro présentaient les produits des trois EPL.

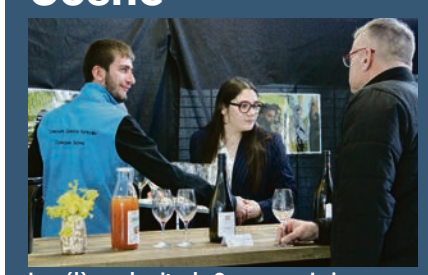
Nevers



Olivier Boulard, enseignant au Legta de Challuy.

Véronique Chanat, proviseure adjointe du Legta de Challuy, et Pierre Tollet, secrétaire général de l'établissement, stipulent : *« Nous avons de nombreuses sollicitations pour la filière Gemeau et pour la seconde option équin. C'est une petite évolution prouvant que le travail de communication autour de ces filières, aux nombreux débouchés, commence à porter ses fruits. Plus généralement, nous constatons que les parents sont assez anxieux quant à l'orientation ou même à la vie au sein de l'établissement, notamment pour les internes. Mais après les visites – effectuées par nos élèves – ils repartent ravis et rassurés, de même que leurs enfants. En parallèle, cette journée porte ouverte est l'occasion de présenter la rénovation de la filière Productions animales en Métier de l'élevage, et du BTS ACSE qui devient ACS'Agri. Nous avons aussi pu mettre en lumière l'ajout de l'option « Math expert » du Bac général » ou encore le nouveau système de semestrialisation, le tout dans une ambiance très conviviale et décontractée avec des élèves et des équipes au rendez-vous pour faire vivre leur établissement, bénévolement, durant cette journée particulière »*. Pour rappel, le CFA de Challuy était également ouvert, avec un marché de producteurs et une exposition de matériels avec initiation à la sécurité orchestrés par les apprentis en 2e année de Bac Pro AP et CGEA.

Cosne



Les élèves du site de Cosne-sur-Loire proposaient des dégustations.

Alicia Momaud, responsable du site de Cosne, détaille : *« L'affluence des visiteurs est au rendez-vous, ce qui est très plaisant et gratifiant pour les élèves qui participent mais aussi pour toute l'équipe pédagogique. Ce rendez-vous traduit parfaitement la cohésion qui se tisse au quotidien afin d'apporter aux élèves un environnement d'étude bienveillant et attentif pour qu'ils s'épanouissent au mieux. Ici, nous avons la chance d'avoir des petits effectifs ce qui offre une proximité pour repérer rapidement les difficultés ou les besoins de chacun afin de ne laisser personne de côté et pour que tous atteignent la réussite. D'ailleurs, la présence des élèves aujourd'hui dénote leur bien-être et leur attachement à l'établissement ; point rassurant pour les visiteurs et qui vaut mille explications. Cette journée porte ouverte fut également le moment propice pour rappeler l'ouverture à la rentrée de la seconde agroéquipement au sein de notre site, venant ainsi compléter l'offre déjà en place en la matière à Challuy »*. Elle conclut : *« la rencontre avec les potentiels futurs élèves permet de déceler l'étincelle des jeunes, indispensable pour s'engager dans les filières agricoles et viticoles. Et, à chaque fois, c'est un plaisir de la voir »*.



// BOUCHERIE

89 Le CFA d'Auxerre au premier plan

Jeudi 10 avril, cinq équipes d'apprentis bouchers se sont affrontées à l'occasion du concours Interbev, *Aimez la viande, mangez-en mieux*.



Interbev BFC

Les gagnants du concours de boucherie.

Après une matinée d'affrontement, ce sont quatre jeunes en formation de BP Boucherie au CFA d'Auxerre qui remportent la première place du concours. Avec trois ans d'études en boucherie derrière eux, Lucas Baron, Lucas Bontemps, Loann Deschamps et Lucas Pereira ont concouru contre une autre équipe d'Auxerre, des apprentis en 2e année de CAP, avec des CAP de 1re année à Mercurey et à Dijon ainsi que des apprentis en 2e année de BP à Marzy. « *Pour eux, c'est une super expérience de participer au concours et de repartir gagnant. L'esprit de groupe leur a énormément apporté. On a profité des portes ouvertes pour les entraîner* », confie M. Attinger, formateur du CFA d'Auxerre.

Pour cette 4e édition, sur le thème « *Trésor de nos terroirs* », les apprentis ont dû répondre à une certaine exigence. Inscrits dans la campagne collective « Naturellement flexitariens », les jeunes ont intégré des fruits et légumes de saison dans les recettes présentes sur les ardoises. Ils ont également manié la coupe de 4 viandes différentes parmi la viande bovine, ovine, caprine, chevaline et les produits tripiers. En plus de la viande et des fruits et légumes de saison, les apprentis bouchers ont ajouté dans leurs recettes au moins deux produits parmi la liste de « l'Ambassade des produits gourmands » et terminé par inclure au sein de leurs recettes une multitude de produits du terroir : moutarde de Dijon, Comté, fromage de chèvre Charolais, pain d'épice, jambon cru du Morvan, saucisse de Montbéliard, escargot, crème de cassis, crème et beurre de Bresse…

Mettre en valeur la filière élevage

Après avoir vendu leur ardoise au Jury, les quatre garçons icaunais ont reçu un trophée, ainsi qu'une contribution financière de 100 euros. Une manière de récompenser une matinée sportive et technique.

Ce concours annuel, récompense les meilleurs apprentis bouchers, mais permet également de mettre en avant les professionnels du secteur de l'élevage et ce qu'ils peuvent proposer aux consommateurs, en l'occurrence, des produits sains, de qualités et suivis tout au long de la filière. L'objectif est de fédérer et de valoriser les intérêts communs de l'élevage, que ce soit les activités artisanales, industrielles ou commerciales du secteur. Le boucher lui, joue un rôle primordial dans ce secteur, en travaillant et diversifiant le travail de la coupe et en ayant le contact direct avec le consommateur.

Charlotte Sauvignac



Interbev BFC

Ardoise boucherie.

// ENSEIGNEMENT

89 Découvrir le secteur du para-agricole

Quatre jeunes étudiantes du Lycée La Brosse ont organisé une après-midi pour mettre en avant le secteur du para-agricole.

« *Nous avons voulu réaliser cette après-midi pour faire découvrir des structures agricoles comme la Cecna, Alysé, Soufflet Vigne et Cocebi au sein de l'exploitation agricole du Lycée La Brosse. On s'est rendu compte que les étudiants n'y allaient jamais* », commente Justine Milachon, étudiante en BTS ACSE 2e année. Justine, Camille Tardit, Manon Passera et Clarisse Moinat ont invité deux classes d'ACSE, une d'ACD ainsi qu'une classe de première en production animale et de seconde pour rencontrer les différents intervenants. « *Chaque classe est divisée en deux, voire en quatre quand on peut. L'objectif est que chaque élève puisse échanger avec les intervenants et qu'à la fin, ils participent à un quiz* », commentent les quatre jeunes étudiantes.

C'est devant les tracteurs que Loïse Leclere, représentante de Soufflet & Vigne attend les élèves du Lycée Agricole La Brosse. « *Venir ici permet d'ouvrir la discussion avec les jeunes et de mettre en avant les enjeux actuels de la filière, l'adaptation au changement climatique, le manque de main-d'œuvre ainsi que la baisse de la consommation globale, même si en Bourgogne on est assez épargnés* », affirme la spécialiste en viticulture devant son stand. C'est un peu plus loin qu'Ophélie Colard, présente à son tour sa structure, Alysé. Un groupe de jeunes dévale la pente pour mener à son stand. « *Aujourd'hui, je souhaite sensibiliser sur le contrôle laitier et montrer en amont les différents postes qui peuvent les intéresser, notamment en ce qui concerne le conseil en gestion des exploitations agricoles* », ajoute-t-elle à son tour, munie d'un équipement laitier. « *Quels sont les avantages et les inconvénients d'être éleveur laitier ?* », demande-t-elle aux élèves en ACD1. « *Il y a l'astreinte de la traite, mais aujourd'hui la robotique existe* », répond une des élèves, interrompue à son tour, « *ouais mais la robotique a un coût* », répond à son tour un élève.

Accompagner les agriculteurs

C'est au tour de la Cecna de recevoir à son stand des élèves d'ACSE, au milieu des vaches laitières. Samantha, inséminatrice bovin, retrouve un petit groupe de garçons pour dix minutes d'échanges. « *En étant inséminateur, vous accompagnez les agriculteurs. Ma routine, c'est d'aller voir des agriculteurs au quotidien pour les aider dans la reproduction et le constat de gestation. Allez, on peut faire un petit tour de table ?* », interroge-t-elle. « *J'aimerais bien reprendre l'exploitation familiale, on vous connaît, on fait appel à vous d'ailleurs* », répond en souriant un des élèves. C'est en terminant le tour que les jeunes retrouvent Margot Alfroit de la Cocebi dans la ferme principale. « *La ferme du Lycée est adhérente à Cocebi, donc c'est vrai que les jeunes connaissent pas mal. Vu qu'on est une ferme céréalière 100 % bio, on peut intéresser un profil différent de jeunes que les autres* », détaille-t-elle. Après une heure de tour, les élèves des différentes classes s'activent devant le stand de Margot pour réaliser le quiz, avant de retourner en cours par la suite.



Des jeunes du Lycée Agricole la Brosse devant un stand.

Charlotte Sauvignac

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Connaitre les plantes bio-indicatrices

• 29 & 30 avril

À Beaune.

Marie Monique, CA21 – 06 78 15 80 99 marie.monique@cote-dor.chambagri.fr

// Transmettre son exploitation, ça se prépare

• 7 & 22 mai

À Bretenière.

Thomas Michaut, CA21 - 06 30 82 31 13 thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Bio-solutions, comment choisir ?

• 22 mai

À Bretenière.

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Comment favoriser les auxiliaires sur mon explotation ?

• 27 mai

À Bretenière.

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 29 avril, 11 juin, 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

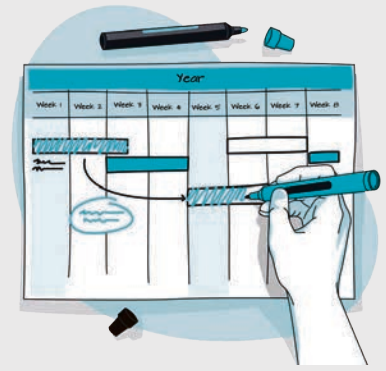
YONNE

// Connaître la PAC pour réussir ma déclaration

• 29 avril et 6 et 13 mai

À Auxerre, de 9 h à 12 h.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.



L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Fête du bœuf

• Samedi 26 avril

L'Association « Fête du Bœuf de Pouilly » organise son traditionnel concours d'animaux de boucherie samedi 26 avril. Entrée gratuite, ouverture au public à partir de 10 heures. Restauration (repas avec viande charolaise) et buvette sur place.

https://www.agribourgogne.fr/ruche/content/pages/articles/26-04-fete-du-boeuf/

// Assemblée générale de Solaal BFC à Beaune

• Mardi 29 avril

L'assemblée générale de l'association Solaal BFC, pour le développement du don alimentaire agricole se tiendra à 11 heures aux Caves des Hautes-Côtes de Beaune Nuiton-Beaunois (97 route de Pommard). Seront présentés le rapport d'activité 2024 et une étude sur les pertes et invendus agricoles.

Renseignements : 06 17 17 46 84 ou par mail : bourgognefranchecomte@solaal.org

// Évènement sur les couverts végétaux

• Mercredi 14 mai

Le service Productions végétales annuelles de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose, à Etaules, à 14 heures, un événement sur le thème « Quel couverts choisir ? » : Passer d'un couvert réglementaire à un couvert agronomique. Fertilités des sols, choix des espèces, biomasse, impact sur le sol. Avec la participation de RAGT.

// Assemblée générale d'Afdi BFC à Quetigny

• Jeudi 15 mai

L'association Agriculteurs français développement international (Afdi) BFC tiendra son assemblée générale au lycée agricole Olivier de Serres (21, boulevard Olivier de Serres), à partir de 9 h 30. Au programme : chiffres et moments clés de 2024 et, à 14 heures, table-ronde sur le thème de « la prise de responsabilités des agricultrices dans les organisations agricoles : évolutions et perspectives au Nord comme au Sud » animée par Sandrine-Daria Hily, enseignante en ESC du lycée.

www.afdibfc.org

NIÈVRE

// Anniversaire et JPO

• 3 mai

Pour fêter l'anniversaire de l'ouverture de la boutique « Les petites bottes nivernaises », les associés organisent une journée porte ouverte le 3 mai de 10 à 19 h (domaine de Champ Tournet, Bazolles). Au programme, ils proposent : une présentation de l'exploitation et des activités, visite de la boutique, dégustation de produits locaux et Malgaches, ainsi qu'un barbecue avec frites maison. Ouvert à tous.

Renseignements : www.lespetitesbottesnivernaises.fr



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.

Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

22/04/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 680 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	6,07	6,24	6,21	+ 0,36
		250-300	5,85	6,09	5,92	+ 0,25
		300-350	5,26	5,67	5,50	- 0,11
		350-400	5,13	5,29	5,18	- 0,02
		400-450	4,79	5,25	5,02	=
		450-500	4,78	4,97	4,87	+ 0,06
	R	300-350	4,99	5,21	5,06	+ 0,18
F	U	200-250	4,92	5,29	5,08	
		250-300	4,76	5,08	4,83	+ 0,01
		300-350	4,44	4,72	4,60	+ 0,02
		350-400	4,26	4,69	4,50	- 0,07
	R	350-400	4,41	4,45	4,44	+ 0,16

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 337 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,23	3,57	3,34	+ 0,08
	R	+ 500 kg	3,03	3,15	3,12	
F	E	24 à 36 mois	4,31	4,97	4,55	+ 0,22
		- 5 ans	4,01	4,44	4,15	
		5 à 10 ans	4,00	4,52	4,18	+ 0,19
	U	24 à 36 mois	3,62	4,01	3,76	+ 0,10
		- 5 ans	3,35	3,91	3,66	+ 0,05
		5 à 10 ans	3,41	3,99	3,65	+ 0,08
		+ 10 ans	3,21	3,69	3,39	+ 0,18
	R	24 à 36 mois	3,32	3,59	3,49	
		- 5 ans	3,37	3,48	3,41	
		5 à 10 ans	3,15	3,54	3,38	- 0,01
		+ 10 ans	3,03	3,48	3,19	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 082 - Taux de vente : 97 %.

Broutards / taurillons : La présentation reste de bonne qualité et intéresse activement les acheteurs présents. Les cours sont stables à haussier en fonction des poids et de la qualité.

Laitonnes / génisses 18 mois : Qualité hétérogène. Les bons lots de moins de 360 kg sont toujours très recherchés. Les femelles plus lourdes avec excès de soins sont plus compliquées à placer mais les tarifs se sont stabilisés.

Vaches / génisses 30 mois : Belle présentation. La demande est toujours aussi forte avec beaucoup d'acheteurs présents. Les cours sont reconduits voir à haussiers.

Taureaux : Forte demande dans les bons taureaux bien présentés.

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16 h 30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

22/04/2025

Effectif : 196

Broutards:	(260 - 355 kg)	1430 - 1850	4,80 - 5,61
Broutards :	(400 - 455 kg)	2080 - 2220	4,72 - 5,20
Laitonnes :	(275 - 315 kg)	1350 - 1440	4,43 - 4,80
Génisses 24 - 36 mois :	(430 - 695 kg)	1820 - 2590	3,72 - 4,24
Taureaux :	(885 - 1240 kg)	2890 - 4310	3,26 - 3,47
Vaches légères :		1500 - 2040	
Vaches entre deux :		2050 - 2330	
Vaches lourdes :		2360 - 3130	

Placement rapide en mâles et femelles à des cours facilement reconduits.

Commerce toujours actif en génisses, vaches et taureaux. Pas d'invendus.

Bovins gras : 10

Vaches de viande :	6,22 €	à	6,54 € kg de viande.
Génisses de viande :	6,26 €	à	6,30 € kg de viande.

Fermeté des tarifs dans l'ensemble des catégories.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/03/2025

Effectif : 22

Peu d'apports. Cours maintenus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

14/04/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 108 - Vente : 54 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	+ de 50 kg	4,03	4,46	4,35	
	R	de 38 à 44 kg	4,29	4,59	4,42	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 84 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,19	2,38	2,28	+ 0,02
	R	+ de 60 kg	1,87	2,12	2,09	+ 0,01

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 296 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,18	5,49	5,36	+ 0,02
		de 38 à 44 kg	5,23	5,91	5,58	+ 0,08
		+ de 44 kg	5,43	5,76	5,56	+ 0,36
	R	de 32 à 38 kg	4,90	4,91	4,91	- 0,12
		de 38 à 44 kg	5,00	5,19	5,05	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 32 - Vente : 71 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		15	70	39	

OBSERVATIONS

Effectif global : 520 - Taux de vente : 86 %

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

16/04/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 378 - Vente : 83 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,11	6,09	5,32	- 0,32
		de 38 à 44 kg	5,08	6,10	5,69	- 0,29

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 74 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,81	2,21	1,93	- 0,02

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 84 - Vente : 97 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		30	75	45	- 23,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 536 - Taux de vente : 86 %

Agneaux : Les cours chutent cette semaine. La demande en agneaux est moins forte à l'approche de la fête Pascale car les commandes sont clôturées. Vente difficile et cours baissiers.

Brebis : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

16/04/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 92 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	5,23	5,23	5,23	
		400-450	4,68	5,08	4,92	
F	U	300-350	4,35	4,67	4,44	+ 0,02

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 82 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3,43	3,74	3,58	- 0,06
		- 5 ans	3,18	3,56	3,44	- 0,02
		5 à 10 ans	3,21	3,47	3,26	+ 0,07
		+ 10 ans	3,08	3,77	3,14	+ 0,09

OBSERVATIONS

Effectif global : 174 - Taux de vente : 100 %

Broutard : Les apports cette semaine sont faibles mais les cours restent inchangés, attention aux broutards lourds qui plafonnent dans les tarifs désormais.

Laitonnes : Cours reconduits.

Vaches / génisses : Les cours sont une nouvelle fois revue à la hausse, de jolie lots de vaches herbagères se vendent rapidement a des tarifs reconduits à haussier.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

22 Avril 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Manque de disponibilité dans toutes les catégories, entrainant une augmentation des cours.

Bovins maigres : La tendance se confirme avec une pression exercée sur les animaux très lourds, mais une reconduction sur les légers.

POLITIQUES

Des chercheurs de l'Université d'Amsterdam se sont interrogés sur l'impact de l'accord avec le Mercosur. Sur le plan environnemental, ceux-ci en concluent que « l'accord UE-Mercosur risque d'accroître les émissions liées au commerce, ce qui rendra plus difficile la réalisation des objectifs climatiques de l'UE ». De plus, ils soulignent que le 'mécanisme de rééquilibrage' prévu dans le texte pourrait faire obstacle à d'éventuelles mesures de réciprocité… C'est donc une voix de plus qui dénonce cet accord, dangereux pour les agriculteurs européens, et l'environnement !

ENVIRONNEMENT

La Commission européenne a présenté une série de simplifications visant à alléger la charge administrative des entreprises dans la mise en œuvre du règlement sur la déforestation importée. Pour rappel, il établit des règles pour garantir que les produits, dont le bétail, mis sur le marché n'ont pas causé de déforestation. L'entrée en application de ce texte a été repoussée d'une année et s'appliquera à la fin de l'année. Le document d'orientation que publie Bruxelles introduit une possibilité de déclarations annuelles et non plus pour chaque expédition.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Afin de répondre à l'objectif de durabilité dans les secteurs de la transformation, de la distribution et la restauration commerciale (objectif 6), la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) propose d'élargir l'approvisionnement en produits "durables et de qualité" à ces nouveaux secteurs. En effet, il est rappelé que la restauration hors domicile occupait une place importante dans les consommations alimentaires des Français (20 %). Concrètement, la SNANC propose d'imposer, dans la loi, la transparence des pourcentages d'achats de produits "durables et de qualité", en construisant avec les professionnels une trajectoire nationale de développement d'une telle offre de produits. En parallèle, s'agissant de la restauration collective, les objectifs EGALIM (50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits bio) demeurent, avec néanmoins le renforcement de leur accompagnement à travers le Conseil national de la restauration collective, la plateforme « Ma cantine » et la mobilisation des corps de contrôle pour la sensibilisation aux enjeux.

FAIT DE LA SEMAINE

La Ministre de l'Agriculture a officiellement lancé, ce mardi 15 avril, à l'occasion de la « conférence des parties », le début des réflexions françaises concernant la prochaine PAC post 2027. Mme Genevard a insisté en premier lieu sur l'importance de la souveraineté et de la sécurité alimentaire, qui justifie un budget préservé pour la PAC.
Les tables rondes successives se sont intéressées à la compétitivité de l'agriculture, à la gestion des crises et des risques ainsi qu'à la transition des systèmes agricoles.

FOCUS

A Bruxelles, plusieurs milliers d'amendements ont été déposés au Parlement européen en amont du vote sur le projet de règlement protection du bien-être des animaux pendant le transport. Ce projet inclut tout un ensemble de dispositions inadaptées et très impactantes, relatives aux densités dans les camions, âge des animaux et plages de températures, surveillance par un vétérinaire, … Des amendements demandent en conséquence le rejet complet du texte, et que l'UE se focalise sur l'application des règles en place.

CHIFFRE A RETENIR

2028-2035

C'est la période sur laquelle s'étalera le prochain cadre budgétaire européen. Celui-ci doit être proposé par la Commission européenne avant l'été, et fait déjà l'objet de nombreuses discussions.
En ce qui concerne l'agriculture, les représentants des producteurs, comme le Gouvernement français s'accordent à demander un budget agricole dédié, qui reste structuré en 2 fonds complémentaires.

EN REGION

Dans le cadre des dispositions d'appui aux agriculteurs en difficulté financière mises en œuvre suite aux annonces en 2024 de la Ministre, FranceAgriMer a ouvert le 17 avril le guichet de prise en charge de la commission de garantie sur les prêts de consolidation moyen et long terme, doté de 35 M€. Ce guichet sera potentiellement ouvert jusqu'à février 2026 (premier arrivé, premier servi). L'accès est pour les agriculteurs dont d'endettement global est supérieur à 50% ou avec EBE/Chiffre d'Affaires inférieur à 25%. .

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

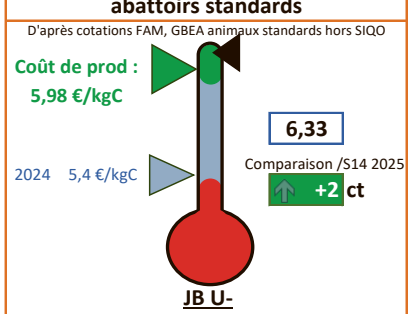
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 15

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

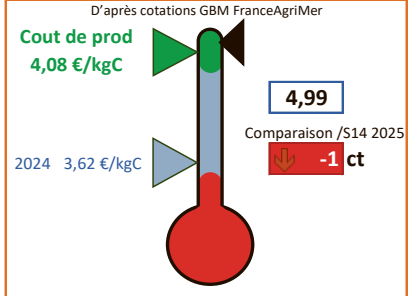
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

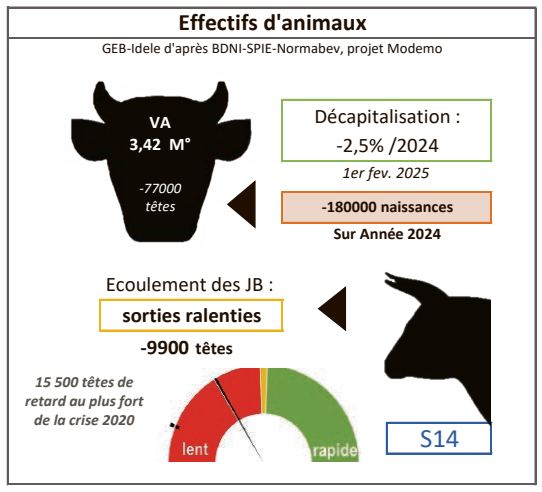
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

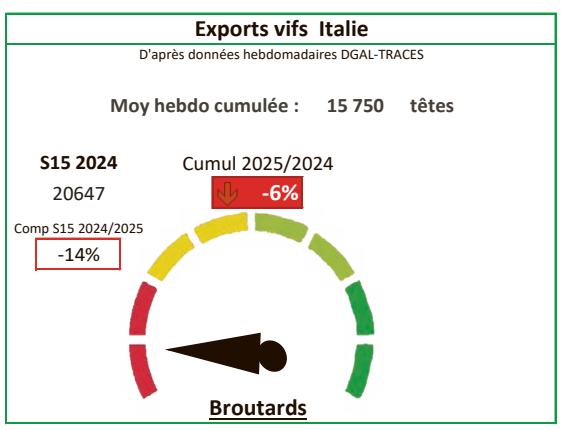
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

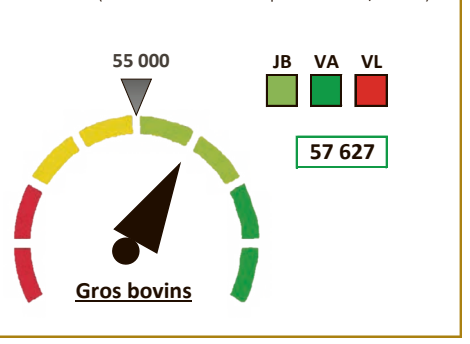
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 15 750 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 16
du 12 au 18 avril.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** le marché demeure globalement dynamique en cette période, bien que contrasté selon les régions et les catégories de poids. La demande reste soutenue dans de nombreuses zones, notamment sur les broutards légers, qui tirent les cours vers le haut. En revanche, les animaux plus lourds rencontrent davantage de sélectivité de la part des acheteurs et leurs prix tendent à plafonner, voire à se stabiliser difficilement. La qualité de présentation devient un facteur clé dans la valorisation des lots, entraînant un écart grandissant entre les bons sujets et les plus ordinaires. En femelles, la tendance commerciale reste relativement stable cette semaine, avec des cours globalement reconduits malgré quelques ajustements à la baisse. On note une stabilisation avec nuances, selon le gabarit et la qualité des sujets proposés.

• **Gros bovins maigres :** le commerce se maintient à un haut niveau d'activité, porté par une demande ferme sur toutes les races, avec des cours reconduits à haussiers selon les régions et les catégories. La qualité de présentation reste un atout majeur pour valoriser les lots.

• **Boucherie :** le marché reste solide et bien soutenu, porté par une demande constante, particulièrement sur les réformes laitières et mixtes. Les cours sont facilement reconduits à haussiers sur l'ensemble des marchés. Côté acheteurs, un souhait de stabilisation des cours.

• **Veaux :** l'ambiance commerciale conserve une bonne dynamique, avec une demande bien présente et des prix orientés à la hausse dans la majorité des régions. L'offre reste globalement limitée, ce qui soutient les cours, en particulier pour les veaux laitiers et croisés laitiers, très recherchés en ce moment.

• **Ovins :** en agneaux, à l'approche de Pâques, les cours affichent des signes de ralentissement, bien que certaines régions conservent un équilibre satisfaisant entre l'offre et la demande. Globalement, la tendance est plus contrastée, avec des cours reconduits dans certains centres, mais une pression baissière ailleurs. En brebis, un marché équilibré avec une vente facile pour les animaux de qualité. Les cours sont globalement reconduits, avec des ajustements à la baisse sur les brebis de moindre qualité. La demande reste présente, soutenant un commerce fluide dans l'ensemble.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

07 - Vends Claas Arion 420 110 CV 2800 H année 2014 cause achat plus petit. 4 500 euros HT 06.32.43.53.13.
✆ 06 32 43 53 13

69 - Vends cause retraite Class Axos 340 CX, 102 CV, 2011, 5600 h, relevage avant, grosse révision à 5508 Hrs, 33500 € HT.
✆ 06 77 93 61 05

Récolte

58 - Remorque MF 3,5 T Vennage Ridelles 800 . (1608)
✆ 06 67 28 02 42

58 - Vends allonge de table pour colza Biso extensible +ou- 5 m 20 sci latéral élec 1500€ TBE. (1607)
✆ 06 67 28 02 42

71 - Vends faucheuse Fella 3670 TLX, TBE + distr engrais Amazone, 2.500 l, DPAE pesage, BE.
✆ 06 82 11 31 15

Traitement

21 - Cause retraite vend presse krone vario pack 1800 Faneuse Niemeyer 5,7m surelevateur Bugnot (1104)
✆ 06 98 38 19 62

Cave

01 - Vends remorque à vendange à vis, sulfateuse avec tuyau lance, cuves résine, faucheuse Kuhn, bacs.
✆ 06 75 24 49 62

Elevage

38 - Vends pipe line complet weswaliat pompe RPS820 tapis pour étable entravée + divers mat.
✆ 06 33 98 33 36

Divers

VENTE DE MATÉRIELS
TRACTEURS MASSEY FERGUSON 4 RM
• MF 7720 S - 200 cv - 3 043 h - TBE - 2019
• MF 8220 - 150 cv - 8 312 h - load sensing - BE 2003
MF 7480 - 145 cv - 7 306 h - TBE - 2003
MF 6480 - 145 cv - 5 300 h - TBE - 2008
MF 8110 - 130 cv - 7 788 h - BE - 1997
TRACTEURS 2 RM
• MF 285.8 - 7 920 H - cabine - chargeur MF 605 avec lève palette - 1977
• DAVID BROWN 770 A - 1967
• DAVID BROWN 880 AS - 1971
DIVERS MATÉRIELS
• Faneuse STOLL UM 410
• Faucheuse conditionneuse KUHN FC303GC
• Désileuse pailleuse JEULIN SIROCCO F2
• Mélangeuse KEENAN - 14 m³ à vis
• Épandeur LEBOULCH 14004 - 1999
SARL LUCAS et Fils
Agent MF- 89740 CRUZY-LE-CHATEL
Tél. : 03 86 75 20 98 - 06 07 58 99 47
nathalie@lucasetfils.fr

01 - Vends semoir maïs Nodet 2200 6 rangs en état, charrue Huard 1 500 4 socs sécurité boulon
✆ 06 43 06 36 78





01 - Vends éléments serre tunnel largeur 5m60x2m15 Ht 2m40 + serre largeur 4mx2m15 Ht 2m.
✆ 06 82 07 33 68

01 - Vends charrue trisoc ; herse plate rotative ; faneuse ; andaineur ; presse Case F200 ; remorque benne 6T ; le tout bon état.
✆ 06 84 47 25 74

01 - Vends cellule à grains 220 qx 6 éléments avec ventilation et vis de reprise tbé.
✆ 06 19 73 37 80

18 - Vends abreuvoir métal avec flotteur, 5 m x 0,80 ; deux cornadis 5 m, 7 places
✆ 02 48 26 87 03

21 - Vends cause retraite une fauch. condit John Deere 324 et petit matériel d'élevage. (1703)
✆ 06 17 70 86 63

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (1603)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends cause retraite presse moyenne densité JD 336 à calibreuse Minigram 2, préaligneur 1M50 trémie Claire-Voie.
✆ 06 87 40 94 47

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends cse retraite chariot élévateur Toyota, secab, TRPLE mas, charge 1,5 T, +réserve gaz 10 BT/lumière, très bon état, prix 9800 euros TTC, fourgon Jumper 250000 kms, compteur ct ok, prix 3500 euros TTC.
✆ 06 80 01 17 28

42 - Vends semoir Vicon 600 L, bétaillère bon état, silo 8m3, niche à veau, pulvérisateur 600 L, bon état de marche.
✆ 06 77 49 05 92

58 - Vends pulvé Berthoud mack 12-18 m porté, CT ok, TBEG, 3500 € à débattre. Remorque Gourdon 10 T, 6500 €. (1702)
✆ 06 61 94 27 85

69 - Recherche tracteurs et Micro tracteurs toutes marques, tout état même HS à partir de 1970. Recherche Round Baller à rouleaux ou barrettes à chambre fixe. Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

69 - Vends cause retraite enjambeur Jacquet DR30 tout équipé cuve inox 10 H, char 4 roues Larippe 3.5 T. BE.
✆ 06 79 91 46 12

89 - Achète tracteurs, bennes, épandeurs, matériels de fenaison. (1401)
✆ 06 08 47 76 66

Véhicule

Utilitaire

71 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

26 - Vends C4 Picasso 2016 essence, 130 CV, courroie distri. neuve, options, état neuf, 54M KM, 10900 euros, CT ok.
✆ 06 28 05 27 53

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends bois de chauffage coupe en 2 m non fendu chêne acacia prix suivant volume.
✆ 06 82 07 33 68

21 - Vends 21 ha luzerne sur pied à Flavigny sur Ozerain.(1605)
✆ 06 11 70 68 80

26 - Vends foin de montagne bio, ballot rond 120 120 35 euros, poids moyen 280 kg, dép 26.
✆ 06 30 36 67 53

26 - Vends luzerne sur pied à La Roche de Glun 3 ha certifié Bio.
✆ 06 80 42 35 29

Fourrage

38 - Vends paille et foin balles rondes 120x130 : 70 la tonne.
✆ 06 37 22 29 00

39 - Vends Montmorot, 100 bottes regain très bonne qualité 120x135 de 260 kg, 30 euros/botte ; 200 bottes foin de 240 kg, 15 euros/botte ; 300 bottes enrubannage environ 400 kg, 25 euros/botte ou 60 euros/tonne.
✆ 07 89 57 34 84

39 - Achat/vente paille - foin - luzerne. joannreybier@gmail.com
✆ 06 08 53 16 44

63 - AV foin de montagne 2024-2023, botte ronde 270 kg, bonne qualité, 80 euros tonne.
✆ 06 63 26 96 17

69 - Vends ensilage maïs, récolte 2024, à charger sur place dans le silo.
✆ 06 08 52 64 91

Propriété

39 - Viticulteur cherche à louer maison (ou appart) avec grand garage en TBE à Dijon, alentours (30 km max) ou route des vins. (1507)
✆ 06 72 38 18 00

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recherche : salarié(e) en CDD jusqu'à septembre inclus. Missions : travaux

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Urgent



Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience

Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86

d'entretien de clôtures, de maçonnerie, de préparation des semis, soin aux animaux, travaux de fenaison, travaux de pressage de paille et/ou moisson. • Salaire 11,88€ brut/h. • Permis B, possibilité logement. Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recherche : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Missions : travail en équipe sur 2 exploitations (polyculture-élevage bovins charolais et en polycultures avec création d'un atelier d'élevage d'engraissement de bovins). Observation et soins des animaux, travaux du sol et traitements qui y sont liés, travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage, maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée, bonnes connaissances en agronomie, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI après une période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B Envoyez CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

42 - Cherche couple de gardiens. Lui : entretien propriété. Elle : entretien maison. Offre maison individuelle, F4, chauffé éclairé, conviendrait à couple d'agriculteurs retraités. Dépendances garage, jardin, salaire à discuter.
✆ 06 80 14 67 37

71 - Élevage charolais et grandes cultures en quête d'un associé suite à un départ en retraite d'un associé d'ici les 3 prochaines années. En Côte chalonnaise, Gaec de 2 associés compte aujourd'hui : bovins Charolais, prairies, terres arables, parcs matériels, bâtiments. 50 % du capital à reprendre. Profil polyvalent souhaité. Pour plus de renseignements, voir annonce sur Répertoire Départ Installation 71 : offre n° OA07124023.
✆ 06 73 71 18 06

74 - Offre logement alpage à l'année, 1000 m d'alt. Les Plans d'Hotonnes 01260 pour gardiennage. Contrat travail saisonnier 8 mois surveillance bovins clôtures barbelées. Salaire à déf.
✆ 06 20 89 47 67

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Divers

69 - Site de Recyclage Arnas vend : 0/31.5 Concassé enrobé 5,50 €HT la tonne 0/31.5 Concassé béton 8,40 €HT la tonne Enlèvement sur place ou possibilité de livraison en 8x4 ou semi.
✆ 04 74 60 05 30

Mariage

74 - Jeune femme de 30 ans, attentionnée et affectueuse recherche une relation sérieuse. Au plaisir de te rencontrer. (1704)
✆ 06 10 66 14 16

Animaux

Bovin

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 2 ans, 12 mois, b. origine IA, monte naturelle. GAEC de Turcy-Fleurier, Garigny.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais HBC, vend taureaux reproducteurs 17 à 18 mois prêt à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1701)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente 4 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1501)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

26 - Vends Galloway petit troupeau de 16 bêtes dont 4 veaux, prix a négocier devant troupeau. 145 avenue Georges Brassens 26504 Bourg-lès-Valence cedex. Référence annonce:
✆ PAADS17

58 - Vends 2 taureaux adultes cause fin de saillies, 20 veaux reproducteurs 15-17 mois HBC, plusieurs vêlages faciles et sans corne, TGS. M.Duvernoy Gael. GAEC des Morillats, 58360 Préporché. (1506)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Elevage limousin Thoulé David, vend veaux de 15 mois mixte à mixte viande pour la reproduction. TGS. (1207)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage HBC origine insémination, vds 1 taureaux de 22 mois et 8 reproducteurs de 15-18 mois. François BOUCHE Eleveur/inséminateur, 58340 Cercy la Tour. (1206)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends veaux repro charlois 15 mois prêts à saillir Garanties sanit. Plusieurs origines Livraison Gaec Deboux 1106
✆ 06 28 58 12 92

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines Gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée Gaec Langlet 58140 Gacogne. 1105
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vends 3 taureaux de 2 ans et 15 veaux de 15 mois, HBC. Geac Touillon Moiron, Decize. (0605)
✆ 06 19 82 08 94

71 - Vends 2 taureaux aubracs, 2 ans, IBR A.
✆ 06 88 59 16 46

71 - Élev. limousin Jouanin vend taureaux 24 mois, HBL ou non, TGS, T.B. origine, livraison.
✆ 03 85 25 36 41 HR

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Accueil permanent. SCEA de Tameron – Montillot. laurentmandron@orange.fr. (1009)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Elevage charolais HBC vend 10 taureaux repro prêts à saillir, 40 mâles, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (0803)
✆ Gaec CADOUX
06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

69 - Vends truies pleines.
✆ 04 74 70 94 03

Chien

07 - Vends chiots Border Collie portée de 6 mâles et femelles nés le 04/02/2025 non Lof. N° Siret : 800238818. N° mère : 250268501359705. Prix 350 euros
✆ 06 74 02 34 31

38 - Recherche chien de pied sanglier mâle ou femelle âge indifférent.
✆ 06 30 70 89 17

73 - Chiots Beauceron LOF noir et feu, nés le 29/01, 2M 1F vaccinés, pucés, mère N° 250269610501581 dressée sur troupeau bovin.
✆ 06 15 85 89 26

Equin

71 - Vends pouliches comtoises 3 ans, au choix, pour la reproduction ou attelage.
✆ 06 88 59 16 46

Divers

03 - Vends taureaux 2-3 ans, type vmixte viande, vêlage facile, 12 gros agneaux mâles + rech. brebis char.
✆ 06 98 34 14 58

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France · TGB 4x4 · POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

FORAGE EAU GÉOTH
secretariat@forage-eau-geoth.com
02.48.77.00.35
06.29.41.81.12
www.forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
DEVIS GRATUIT
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009

BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225€

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ Réussir Bovins viande
☐ Réussir la chèvre
☐ Réussir Volailles
☐ Réussir Pâtre
☐ Réussir Porc Tech Porc

☐ Réussir Grandes Cultures
☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Lait
☐ Réussir Vigne
☐ Réussir Bio

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MC BATI
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 rue du Fourneau,
58190 BAZOCHES
911 655 785 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2025, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social 11 rue du Fourneau, 58190 BAZOCHES au 40 La Gare 58190 ST DIDIER à compter du 1er avril 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
POUR AVIS, le Président

AL25018512

MODIFICATION DU CAPITAL

Il résulte de la décision du 1.4.2025 des associés de la SAS Bypa Medical Solutions - BMS au capital de 132 €, siège social à DIJON (21000) LBA Centre d'Affaires - 10, avenue du Maréchal Foch, 882 868 029 RCS DIJON et de la décision du Président du 15.4.2025, que la société a procédé à une augmentation de son capital social, d'un montant nominal de 2,5 € par l'émission de 20 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,125 € chacune, libérées en numéraire.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES : Capital social : 132€
NOUVELLES MENTIONS : Capital social 134,5€

AL25018530

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI MIRA
au capital de 288 000 euros
Siège social : 1 Lotissement Le Vallat
260 Chemin Jouglas
83140 SIX FOURS LES PLAGES
484 222 229 RCS TOULON

L'AGE du 06/05/2024 a décidé de transférer le siège social au
11 Avenue Junot - 21000 DIJON
à compter du 06/05/2024, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de TOULON sous le numéro 484 222 229 RCS TOULON fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.
La Société, constituée pour 99 années jusqu'au 21/09/2104, a pour objet social : Acquisition, exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et notamment l'acquisition de biens immobiliers sis à SIX FOURS LES PLAGES et un capital de 288 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.
Pour avis
La Gérance

AL25018562

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

METALLERIE QUENOT
Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 63 Avenue du Général de Gaulle
21130 AUXONNE
934 263 260 RCS DIJON

Par décision en date du 01/01/2025, l'associé unique a décidé de nommer, à compter du même jour, en qualité de Directeur Général M. Cédric QUENOT demeurant à AUXONNE (21130) – 15 rue d'Heidesheim, pour une durée indéterminée.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon
Pour avis et mention.

AL25018575

// DIVERS

SELARL T. LUSSIAUD, V. CORNEILLE, M. JEANNIN,
NOTAIRES ASSOCIES
1 rue des Combottes
25115 POUILLEY-LES-VIGNES

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Art 1007 du C. civil
Art 1378-1 C. de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18/11/2016
Suivant testament olographe en date du 04/03/2022,
Mme Gisèle Claudette FANT divorcée VUILLEMIN, née à DIJON (21000) le 06/09/1938, décédée à DIJON (21000) le06/01/2025,
a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Vincent CORNEILLE ,notaire à POUILLEY-LES-VIGNES (25115), Parc d'Activités, 1 rue des Combottes, le18/04/2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Vincent CORNEILLE, notaire à POUILLEY-LES-VIGNES (25115), Parc d'Activités, 1 rue des Combottes, référence CRPCEN : 25011, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire compétent de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour unique insertion.
Le notaire.

AL25018574

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 22/04/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Meursault : Loué - Objectif : Maintien du fermier - Vigne en cours de plantation AOC Meursault 1er Cru - Urbanisme : Zone Ap du PLU 17 a 10 ca 'LES GENEVRIERES DESSOUS' : BM-0111
Vougeot : Vignes AOC Clos Vougeot - Culture Biologique - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien du fermier 17 a 86 ca 'LE CLOS DE VOUGEOT' : A-0581
Dossiers Comblanchien, Premeaux-Prissey, Corgoloin, Nuits-Saint-Georges : Objectif : Maintien des fermiers en place - Urbanisme : Zone A du PLU - Culture biologique
Comblanchien : Vignes AOC Côte de Nuits-villages cépage Pinot Noir 1 ha 43 a 89 ca 'LES GRANDES VIGNES' : AA-0095 - 'AUX MONTAGNES' : AA-0109—0112 - 'AUX BOULARDES' : AB-0139 - 'LES ESSARDS' : AK-0031—0042—0044—0045
Premeaux-Prissey : Vignes AOC Nuits-Saint-Georges cépage pinot noir et terres à vigne Coteaux Bourguignons 38 a 00 ca 'PLANTES AU BARON' : AA-0028 - 'LES TOPONS' : AB-0023 - 'AUX LONGS CHAMPS' : ZB-0051—0052
Corgoloin : Vignes AOC Côte de Nuits-villages cépage chardonnay et Bourgogne Côte d'Or cépage pinot noir 1 ha 30 a 84 ca 'LES MONTS DE BONCOURT' : AA-0014—0015—0016—0088—0089 - 'LES EMOLISSERES' : ZM-0035
Nuits-Saint-Georges : Vignes AOC Nuits-Saint-Georges cépage pinot noir et Bourgogne Côte d'Or cépage pinot noir 73 a 26 ca 'GRAND CHALIOT' : BE-0066—0069 - 'LES LONGECOURTS' : BH-0050—0054
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **14/05/2025** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25018579

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

AITAEK AUTO 21
SARL au capital de 3000 €
Siège social : 3 rue des métiers
21110 Aiserey
927 912 865 RCS de Dijon

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 31/12/2024, nommé liquidateur M. AIT ABDELKADER Yacine, demeurant 3 rue des Métiers 21110 Genlis, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

AL25018272

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AITAEK AUTO 21
SARL au capital de 3000 €
Siège social : 3 rue des métiers
21110 Aiserey
927 912 865 RCS de Dijon

Par une décision en date du 31/12/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Yacine AIT ABDELKADER , demeurant 3 rue des Métiers 21110 Genlis pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2024.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL25018349

NON DISSOLUTION

SELARL DOCTEURS NGUYEN VAN LONG
Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
de chirurgiens-dentistes
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 40 rue de Bourgogne
21121 Fontaine-lès-Dijon
977 577 386 RCS DIJON

Le 05/12/2024, l'assemblée générale, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Gérant

AL25018564

// CONSTITUTION

BE ALCH
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 €
Siège social : 1 Place Madeleine,
21200 BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BEAUNE du 17 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : BE ALCH,
Forme sociale : Société à responsabilité limitée,
Siège social : 1 Place Madeleine, 21200 BEAUNE,
Objet social : Bar (Ventes de boissons alcoolisées ou non), brasserie, glacier, club,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés,
Capital social : 3000 €,
Gérant de la société :
Monsieur BEQUIN Eric demeurant 3 Rue Jules et Julien Maître, 71350 SAINT LOUP GEANGES et
Monsieur HAUETER Baptiste, Paul, Guy demeurant 55 place de l'Hôtel de Ville, 21360 BLIGNY SUR OUCHE,
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON
La Gérance

AL25018560

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Maître Christine PRINCE, notaire à CHAGNY (71150) 14 bis rue de la République le 26 mars 2025 enregistré, il a été constitué une Société Civile dénommée :
DENOMINATION : SISTERS
Objet social : propriété, gestion des actifs mobiliers et immobiliers détenus par elle, mise en valeur, administration par location de tous immeubles, gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, droits sociaux, actions ou obligations
Siège social : 113 Route de DIJON, 21200 BEAUNE
Capital : 1000 euros
Gérance :
Madame Marie-Claude COMPAS, demeurant à BEAUNE (21200), 113, route de Dijon,
Madame Marine DUFOUR, demeurant à BEAUNE (21200), 20, rue de Chorey,
Madame Daphné Eléonore DUFOUR, demeurant à BEAUNE (21200), 148, petite rue Saint Nicolas,
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de DIJON

AL25018572

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

RESTOTOF
Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 12, avenue de la Gare
58320 Pougues-les-Eaux
RCS Nevers 530 226 422

Par décisions de la gérance du 19 mars 2025, le siège social a été transféré au 12, Lieu-dit Saint-Baudière – 58180 Marzy à compter du même jour.
Pour avis.

AL25018127

MODIFICATION DE CO-GÉRANT

EARL DE LA BEURRIERE
Exploitation agricole
A responsabilité limitée
Au capital de 10.671,43 euros
Siège social : La Beurrière
58470 Magny-Cours
RCS Nevers 399 828 417

Le 31 décembre 2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Claude PACQUET de ses fonctions de co-gérant.
Monsieur Emmanuel PACQUET demeure en conséquence seul gérant.
Pour avis.

AL25018191

Exco Alpha

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

T2C
Forme : SCI
Capital social : 1000 euros
Siège social : 11 Route des Saulaies
58000 NEVERS
919506162 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE en date du 24/03/2025, les associés ont décidé, à compter du 24/03/2025, de transférer le siège social à 28 rue de la Noue des Loges, 21560 BRESSEY SUR TILLE.
Gérance : Monsieur Sébastien KOCH et Madame Frédérique PROST, demeurant 28 Boulevard Rembrandt 21000 DIJON.
Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de DIJON.

AL25018235

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EARL LA VALOTTE
EARL au capital : 38570 €.
LA VALOTTE
58310 DAMPIERRE-SOUS-BOUHY
RCS NEVERS 432769552

Le 01/03/2025 Les associés décident Transfert du siège social au 29 Rue de Sully 45500 Poilly-lez-Gien
Modification au RCS de ORLEANS

AL25018273

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI ARNAUD C-F
Société Civile Immobilière
au capital de 1 500,00 euros
Siège social : 20, Avenue de Laubespin
58150 POUILLY-SUR-LOIRE
792 787 327 RCS NEVERS

Par acte unanime du 03/04/2025, il a été décidé : le transfert du siège social
Mention caduque : 20, Avenue de Laubespin - 58150 POUILLY-SUR-LOIRE
Mention nouvelle : 2, rue de la Minée - 58150 SAINT-ANDELAIN
Pour avis.

AL25018545

MODIFICATIONS MULTIPLES

SAULIN EURL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 17 622,45 euros
Siège social : Le Crot de l'Ombre
58340 DIENNES AUBIGNY
384 699 617 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 01/04/2025, l'associé unique a réduit le capital social de la somme de 277.44 euros pour le porter de 71622.45 à 17340 euros, a modifié la dénomination de la société en SAULIN SARL et a nommé Antoine SAULIN demeurant Les Prés Maillet à VERNEUIL (58300) en qualité de cogérant pour une durée indéterminée.
Les articles 3 et 7 ont été modifiés.
Effet au 1er avril 2025.
Modifications au RCS DE NEVERS.
Pour avis.
La Gérance

AL25018546

MODIFICATIONS MULTIPLES

A.P.E.I. HOLDING
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50.100 euros
Siège social : TOULON SUR ALLIER (Allier)
Aérodrome de Moulins-Montbeugny
Lieu-dit « Les Corats »
RCS CUSSET : 487 748 337

DECISON du 24/01/2024
DATE D'EFFET 24/01/2024
Ancienne mention :
TOULON SUR ALLIER (Allier) - Aérodrome de Moulins-Montbeugny, Lieu-dit « Les Corats »
Nouvelle mention :
NEVERS (Nièvre) - 10, Rue Louis Vicat
Président : Monsieur Bruno CALLABAT demeurant à NEVERS (Nièvre) - 10, Rue Louis Vicat
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL
Ancienne mention :
- La prise de participation dans des sociétés préexistantes ou dans toutes sociétés nouvelles, - La gestion d'un portefeuille de titres,
- Les prestations dans les domaines suivants : administratif, comptable, financier, commercial et technique,
- La gestion de tous immeubles, biens ou droits immobiliers,
Nouvelle mention :
- L'achat, la vente et la location d'avions,
- Toutes prestations aériennes telles que : transport de passagers, vols touristiques, travail aérien, école de pilotage,
- La mise à disposition de tous moyens aériens (avec ou sans pilote),
- La prise de participation dans des sociétés préexistantes ou dans toutes sociétés nouvelles,
- La gestion d'un portefeuille de titres,
- Les prestations dans les domaines suivants :administratif, comptable, financier, commercial et technique,
- La gestion de tous immeubles, biens ou droits immobiliers.
Pour avis

AL25018550

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

MARAMILLE
Forme : société civile immobilière
Au capital de 800 euros
Siège : VARENNES LES NARCY (58400)
6 Rue de la Croix Rouge
RCS n°833 957 426

Suivant acte sous seing privée en date à LA CHARITE SUR LOIRE du 29 janvier 2021, Monsieur Alexandre VILLARD a démissionné de ses fonctions de co-gérant.
Avec effet au 29 janvier 2021
De ce fait Monsieur Alexandre VILLARD reste seul gérant.
La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de NEVERS
Pour avis,La gérance.

AL25018551

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL BEAUVOIS FRERES
Société à responsabilité limitée
au capital de 48 000 euros
Siège social : 1350 route de la Villeneuve
La Fontaine Pitard
58450 NEUVY SUR LOIRE
334 925 070 RCS NEVERS

Le 11.02.2025, les associés ont décidé de nommer pour une durée de 6 exercices :
- en qualité de Commissaire aux comptes titulaire : la société CPB AUDIT, sise à NEVERS, Nièvre, 12 rue Achille Millien (RCS NEVERS 521 318 170)
- en qualité de Commissaire aux comptes suppléant : la société EXCO SOCODEC, sise à CLERMONT-FERRAND, Puy-de-Dôme, La Pardieu, 9, Avenue Léonard De Vinci, (RCS CLERMONT-FERRAND 873 200 182)
Pour avis.

AL25018567

CUMA DE LA VESVRE
N° d'agrément : 580268
RCS de Nevers : 324 369 958 00024

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le Conseil d'administration de la CUMA «DE LA VESVRE » à Fléty, réuni le 11 Avril 2025, a décidé de transférer son siège social de Recoulon – 58170 FLETY à 631 Route des Bois de Luzy – 58170 LUZY.
Le Président de la CUMA

AL25018573

// GÉRANCE

JF INVEST
SARL au capital de 65 000 €
Siège social : 18, rue des Chauvelles
Logement n° 12 – 58000 NEVERS
809 035 454 RCS NEVERS

AVIS DE FUSION

Aux termes de ses décisions du 27/12/2024 l'Associé Unique a approuvé le traité de fusion du 27/12/2024 prévoyant l'absorption de la société JF INVEST par la société SCI JF IMMOBILIER, société civile au capital de 100 € ayant son siège social à NEVERS (58) – 18, rue des Chauvelles – Logement n° 12, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 810 938 647.
En conséquence, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de la société, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts émises par cette dernière étant directement attribuées à l'Associé Unique de la société absorbée.
Les associés de la société absorbante ayant par acte ssp du 27/12/2024 approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la société JF INVEST sont devenues définitives à cette date.

AL25018529

// ENQUÊTE PUBLIQUE

SOCIÉTÉ IB VOGT FRANCE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Mathilde MARDUEL- Responsable régionale Centre-Estchateauneuf-val-de-bargis@ibvogt.com
Une concertation préalable est organisée sur la commune de Châteauneuf-Val-de-Bargis à l'initiative d'IB VOGT France SASU dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque situé au lieu-dit «La Foret».
Elle aura lieu du 5 mai 2025 au 21 mai 2025.
Durant cette période, un dossier de concertation décrivant le projet sera disponible en mairie de Châteauneuf-Val-de-Bargis et sur le site internet
https://www.ibvogt.fr/projet-agrivoltaique-champs-de-la-foret
Un registre sera disponible pour recueillir vos questions et remarques. Vous êtes également invités à venir en discuter et donner votre avis lors de la permanence publique le mercredi 21 mai 2025 de 16h30 à 19h30 à la mairie de Châteauneuf-Val-de-Bargis, Place du Colonel Roche.

AL25018557

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 7 octobre 2021, déposé au rang des minutes de Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 14 avril 2025, Monsieur Claude Raymond Georges DROTHIERE, célibataire, ayant demeuré à OUROUX-EN-MORVAN (58230), 16, rue Michel Baroin, né à FERE-CHAMPENOISE (51230), le 11 mars 1942, décédé à AUTUN (71400), le 26 décembre 2024, a institué un légataire universel.
Les oppositions devront être adressées à Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal Judiciaire de Nevers.
Pour avis : Me Elvira DIAS-SOUVANT

AL25018531

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

ROUDIER Christophe - RCS Nevers 380 907 808 - achat vente de bois, exploitation forestière, maraîchage - 4 rue des Forges58530 Brèves. Jugement en date du 14/04/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25018547

HOTEL BRISTOL ET THERMAL - RCS Nevers 631 880 051 - hôtel restaurant café - 16 rue Joseph Diriaux 58360 Saint-Honoré-les-Bains. Jugement en date du 14/04/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25018548

CHOUETTE BOBINES - RCS Nevers 948 435 847 - mercerie créative, vente de tissus, laine, machines à coudre et tous produits liés à cette activité. vente de produits finis cousus ou tricotés sur place. animation d'ateliers, conseils personnalisés. point relais colis - 3 rue du Pont 58400 La Charité-sur-Loire. Jugement en date du 14/04/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25018549

SELAS PIERRE JOURDIER MARIE CHERAMY JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suivant testament olographe en date du 20 juillet 2023,
Monsieur Gilles Philippe André SELLIER, en son vivant retraité, né à IMPHY (58160), le 19 novembre 1961, ayant demeuré à VARENNES-VAUZELLES (58640), 50, rue Jean Zay, célibataire, partenaire de Madame Céline Marie-Laure BAILLY, aux termes d'un pacte civil de solidarité en date du 19 août 2023, enregistré au service de l'état civil de la mairie de VARENNES-VAUZELLES (58640), le 19 août 2023, décédé à NEVERS (58000), le 20 février 2025,
a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 17 avril 2025, par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 58001 et dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3 Rue Henri Barbusse, référence CRPCEN : 58001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25018558

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suite au décès de Mme Odette Marie Paulette Raymonde CHAPELOTTE, demeurant à SAINT ELOI (58000), 17 Première Impasse des Bleuets,Née à BALAISEAUX (39120), le 17 août 1942.Décédée à DIJON (21000), le 13 août 2023.
Me Stéphanie MORMICHE THOMAS, notaire à POUGUES LES EAUX (58), 70 avenue de Paris, chargée de la succession, précise qu'il existe un testament du 18 novembre 2004 avec legs universel.
Le procès-verbal d'ouverture et de description, du 31 mai 2024, constate que les conditions de la saisine dudit légataire universel sont remplies.
Oppositions éventuelles en l'étude du notaire sus-nommé, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal JUDICIAIRE de NEVERS, de l'expédition dudit acte du 5 juin 2024.
Pour avis.

AL25018559

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Mars-sur-Allier (58) – biens occupés- 1 ha 35 a 14 ca 'CHATEAUNEUF' : B-0495
Cmne de Saint-Éloi (58) 1 ha 46 a 00 ca 'LES MAROLLES' : AL-0038
Cmne de Marzy (58) 18 ha 53 a 35 ca 'LES CHAMONS' : C-1187—1188—1189 - 'LES ILES' : C-1167—1168 - 'LES INCARNATS' : C-0146
Cmne de La Nocle-Maulaix (58) 13 ha 26 a 20 ca 'CHAMP DE MARNE' : D-0186 - 'BUISSON MANGE' : F-0183 - 'LES ENCLOS' : F-0184
Cmne de Montreuillon (58) 3 ha 61 a 41 ca 'PRE DE GRENOIS' : B-0039—0042—0044
Cmne de Lurcy-le-Bourg (58)- Fermette-52 a 88 ca '0017 LES GRANDES RUES' : C-0547 - '0015 LES GRANDES RUES' : C-0548 - 'MARRE' : C-0938 - 'PRE CHAMBON' : ZM-0061—0062
Cmne de Rouy (58) – biens loués - 7 ha 56 a 20 ca 'BUISSON DONDON' : ZE-0045 - 'BUISSON DONJON' : ZE-0168
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 12/05/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25018563

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LUCIENNE CONCEPT STORE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 6.000 euros
Siège social : 3, place Saint-Just
58300 Decize
RCS Nevers 834 266 272

Le 25 mars 2025, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Madame Emmanuelle CORTADELLAS LAGARRIGUE, demeurant 12, rue du Marquis d'Ancre – 58300 Decize, a été nommée Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 12, rue du Marquis d'Ancre – 58300 Decize.
Pour avis.

AL25018200

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LES MARRONNIERS
Société Civile Immobilière
en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 685 avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
Siège de liquidation : 2 685 avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
507 443 869 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale réunie le 31 janvier 2025 au siège de liquidation 2 685 Avenue de Paris 58320 POUGUES LES EAUX a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pascal SIGNORET, demeurant 2 685 Avenue de Paris 58320 POUGUES LES

ANNONCES LÉGALES

EAUX, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.
Le Liquidateur

AL25018552

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 27 mars 2025, il a été décidé la constitution d'une Société par Actions Simplifiée, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : GASNIER MARC
Capital social : 3.000 euros
Siège social : 15, Route Nationale – 58150 Tracy-sur-Loire
Objet :- La réalisation de tous travaux de plâtrerie, y compris la pose de cloisons sèches, de plafonds suspendus, de moulures et d'éléments décoratifs en plâtre,- La réparation des murs, y compris le décapage, le ponçage, et l'application de sous-couches,- La réalisation de travaux de peinture sur tous types de surfaces, intérieures et extérieures, incluant la préparation des surfaces, l'application de peintures, de vernis, de lasures, ainsi que la pose de revêtements muraux tels que papiers peints, tissus tendus ou autres,- La réalisation de travaux d'isolation thermique et acoustique, par la pose de matériaux isolants, notamment dans les murs, plafonds et sols,- L'application de revêtements spécifiques tels que peintures décoratives, anti-humidité, ou ignifuges,- L'installation de revêtements de sols, notamment parquets, stratifiés, moquettes, carrelages, sols souples (PVC, linoléum, etc.),- La pose et l'installation de menuiseries extérieures, incluant notamment la pose de fenêtres, portes, baies vitrées et tout autre dispositif assimilé,- La rénovation et la restauration de bâtiments, incluant notamment la modernisation, la réfection des enduits, des peintures et des éléments décoratifs en plâtre, la modification de structures intérieures ou extérieures, ainsi que toute prestation connexe ou complémentaire,- L'achat, la vente, l'importation, et la distribution de matériaux et produits liés aux activités susmentionnées,- La réalisation de toutes prestations annexes ou connexes permettant la bonne exécution des travaux.
Président : Monsieur Marc GASNIER demeurant 15, Route Nationale – 58150 Tracy-sur-Loire
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'Actions qu'il possède, sur simple justification de son identité dès lors que ses Actions sont libérées des versements exigibles et inscrits en compte à son nom.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25018229

Exco Alpha

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 31/03/2025 à LUTHENAY UXELOUP (58240), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : LA VALLEE LMN
Siège social : 15 impasse de la Vallée, 58240 LUTHENAY UXELOUP
Objet social : L'acquisition, l'administration, la mise en valeur, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Maud NOLIN, demeurant Boursier, 58240 LUTHENAY UXELOUP et Antoine LE MOAL, demeurant 14 route de Saint-Parize, 58240 FLEURY SUR LOIRE,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL25018390

CERFRANCE
Expertise Comptable et Conseil
3 Parc de Fromenteau
03400 TOULON SUR ALLIER

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à COSSAYE (NIEVRE) du 11/04/2025, il a été créé une SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCEA DE LA VARENNE.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil.
Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition ou selon toutes autres modalités. La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation. Et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher à l'objet
Siège : 1 Les Dariats – 58300 COSSAYE.
Durée : 99 ans.
Capital : 1 636 800,00 €.
Gérant : M. WYLAZ Ludovic, demeurant « Les Pétrelles » - 58300 COSSAYE.
Cessions de parts sociales : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts sociales par l'Assemblée Générale.
Immatriculation de la Société : au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL25018534

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination sociale : SCI OCRE
Siège social: 12, rue du Marquis d'Ancre – 58300 DECIZE
Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 5 000 €
Co-Gérance : M. Olivier ROUSSAT et Mme Emmanuelle CORTADELLAS dt ensemble à DECIZE (58) - 12, rue du Marquis d'Ancre ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS.
Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL25018539

Route d'Orléans
BP 89
18230 ST DOULCHARD

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Cosne-Cours-Sur-Loire du 16/04/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société en nom collectif
Dénomination sociale : SNC LASSAUNIERE BAILLY
Siège social : 26 rue du Commerce, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Objet social : Bar, débit de tabac, papeterie, maroquinerie, tabletterie, Française des Jeux, Mondial Relay, presse, vente sur place ou en ligne de bibelots et objets de collection (notamment cartes de collection), vente de planche à déguster et vente de glaces sur place ou à emporter, situé à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 26 rue du Commerce.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 20 000 euros
Associés en nom :
Monsieur Stéphane BAILLY et Madame Elodie LASSAUNIERE, demeurant ensemble 13 route de Feux 18300 ST BOUIZE
Gérance :
Madame Elodie LASSAUNIERE, demeurant 13 route de Feux 18300 ST BOUIZE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS, la Gérance

AL25018577

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EMMA

SAS au capital de 7500 €
Siège social :
43 rue de paris 89000 Auxerre
491 197 869 RCS d' Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 25/03/2025, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 78 rue du Temple 89000 Auxerre, à compter du 25/03/2025.
Mention au RCS d' Auxerre

AL25018232

TRANSFORMATION

TURBELIN

SARL en cours de transformation en SCI
au capital de 150 000 euros
Siège social : 12 Rue Jules Ferry
89100 PARON
452 518 731 RCS SENS

Suivant délibération en date du 01/04/2025, la collectivité des associés a préalablement modifié son objet social, puis décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, la transformation de la Société en SCI à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 150 000 euros, divisé en 150 parts sociales de 1 000 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Objet : Ancienne mention : - La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises ; - La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations ; - Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises ;- La gestion de son patrimoine.
Nouvelle mention : - l'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers, - la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction, - le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, …), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par Madame Florence TURBELIN et Monsieur Jean-Marie TURBELIN, demeurant tous deux 12 Rue Jules Ferry, 89100 PARON.
Pour avis - La Gérance

AL25018365

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DES GATINES

SCI au capital de 100 euros
Siège social : 1 Rue des entreprises
89170 SAINT FARGEAU
918 913 161 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 08/04/2025, l'AGE a décidé de transférer le siège social du La Cour Buisson, 89170 ST MARTIN DES CHAMPS au 1 Rue des entreprises 89170 SAINT FARGEAU à compter du 08/04/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL25018434

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DES VIGNES

SCI au capital de 100 euros
Siège social : La Cour Buisson
89170 ST MARTIN DES CHAMPS
901 007 575 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 08/04/2025, l'AGE a décidé de transférer le siège social de La Cour Buisson, 89170 ST MARTIN DES CHAMPS au 1 Rue de l'entreprise 89170 SAINT FARGEAU à compter du 08/04/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL25018437

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS MULTIPLES

SUSHI TUONG VI

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 Avenue Jean Jaurès
89000 AUXERRE
930 697 644 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 7 AVRIL 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter du 7 AVRIL 2025 :
- d'étendre l'objet social aux activités de restauration, bar, vente à emporter, épicerie fine, cave à vin (vente aux particuliers et aux professionnels) et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de transférer le siège social du 14 Avenue Jean Jaurès – 89000 AUXERRE au 21 Bis Rue du 24 août – 89000 AUXERRE et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Aux termes de cette même Assemblée, Monsieur Mickaël ROGER, demeurant 21 Bis rue du 24 août – 89000 AUXERRE, a été nommé en qualité de Directeur Général, à compter du 7 AVRIL 2025.

AL25018554

MODIFICATIONS MULTIPLES

Par décision du 15.4.2025, l'associé unique puis les associés de SARL DELILLE DEVELOPPEMENT au capital de 5000€ siège social à MONETEAU (89470) ZAC des Macherins, 6, rue d'Amsterdam, 819 940 735 RCS AUXERRE ont décidé d'étendre l'objet social, de transférer le siège social, d'augmenter le capital et de transformer la société.
ANCIENNES MENTION PUBLIEES :
Forme : SARL ;
Objet social : acquisition, détention, gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières, gestion, achat, vente de tout portefeuille d'actions de parts, d'obligations et de titres, prestations administratives, commerciales, financières, informatiques, RH et formation ;
Siège social : ZAC des Macherins, 6, rue d'Amsterdam 89470 MONETEAU ;
Capital : 5000€
NOUVELLES MENTIONS :
Forme : société civile ;
Objet : l'acquisition, la détention, la gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières, et en général, toutes participations dans toutes personnes morales quelles que soient leurs activités ; l'acquisition, la cession, la gestion et l'administration de tous biens et droits immobiliers ; la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et plus généralement, la mise en valeur de tous biens immobiliers ;
Siège social : 27, rue de Chaumois 89113 CHARBUY ;
Capital : 5007€
M. Gérard DELILLE demeurant 27, rue de Chaumois 89113 CHARBUY est le gérant sous la forme de société civile.
Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts.
Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL25018569

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCEA DOMAINE GALLY-SCHALLER

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 2 000,00 euros
Siège social : Les Millois
89360 BERNOUIL
422 799 791 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2025, à neuf heures, a constaté la fin des fonctions de gérant de M. Didier GALLY à compter du 29 mars 2024, en raison de son décès survenu ce jour-là.
L'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2025, à onze heures, a :
- Réduit le capital social de la société de 20,00 € le portant à 1 980,00 €,
- Complété le libellé de l'adresse du siège qui est : 4 place Saint Eustache, les Millois, 89360 BERNOUIL.
Pour avis, la gérance.

AL25018580

// DIVERS

SCP Stéphane DROUET, Notaire,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 14062022,Monsieur Robert Roland DUCHET, en son vivant Retraité, demeurant à ORMOY (89400) 2, rue du Commandant Charpy.
Né à ISSOUDUN (36100), le 16 juillet 1937.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 15 février 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès, le 11 avril 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400) 75 Bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25018533

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire à POURRAIN(89240) 7, rue du 24 Août 1944, CRPCEN 89026, le 11/04/2025 a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
M. Frédéric Pulcher CASTAN, photographe, et Mme Carole Josiane BOUDY,gestionnaire, demeurant ensemble à MERRY-LA-VALLEE (89110) 5 rue de la Mouotte.
M.est né à SURESNES (92150) le 15 février 1967,
Mme est née à PARIS 18 ÈME ARRONDISSEMENT (75018) le 3 juin 1967.
Mariés à la mairie de AUXERRE (89000) le 28 avril 2012 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Patrick FERRE, notaire à AUXERRE, le 6 avril 2012.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité Française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25018543

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
SAINT PÈRE – terre et vignes en AOC VEZELAY- 1 ha 65 a 78 ca - 'VAUX BOUTONS' : ZM – 0066 – 0067 – zonage : zone A du PLU.
SERMIZELLES – bois taillis et landes - 62 ha 49 a 24 ca - 'VALLEE DE VAUTBRUN' : B – 0005 – 0006 – 0007 – 0008 – 0009 – 0010 – 0011 – 0072 – 0073 – 0074 – 0076 – 0077 – 0078 – 0080 – 0081 – 0083 – 0085 – 0086 – 0087 – 0088 – 0089 – 0091 – 0092 – 0094 – 0095 – 0096 – 0097 – 0098 – 0099 – 0100 – 0101 – 0102 - 0103 - 'COTAS DE BOULU' : B – 0019 – 0020 – 0021 – 0022 – 0024 – 0025 – 0027 – 0030 – 0032 – 0037 – 0038 – 0040 – 0043 – 0045 – 0049 – 0051 – 0053 – 0056 – 0058 – 0059 – 0068 – 0132 – 0136 – 0140 - 0144 - 'SUR VAUTBRUN' : B – 0117 – 0118 – 0119 – 0120 – 0121 – 0122 – 0123 – 0124 – 0125 – 0126 - 0128 - 'SOUS LE FLEURIOT' : B – 0111 - 0114 - 'LA COME DU BEC D OISEAU' : C – 0167 – 0206 – 0207 – 0210 – 0216 - 0218 - 'LES CHAUMES' : C – 0041 – 0056 – 0057 – 0058 – 0059 – 0060 - 0061 - 'LA COME DU COUVENT' : C – 0008 – 0009 – 0010 – 0011 – 0014 – 0015 – 0018 – 0019 – 0020 – 0021 – 0024 – 0025 – 0026 – 0027 – 0032 – 0033 – 0034 – 0035 – 0039 - 0040 - 'BOIS DU COUVENT' : C - 0004 - 'SUR LE COTAS DU BOIS GUERI' : C – 0370 – 0371 – 0374 – 0375 – 0376 – 0377 – 0378 – 0379 - 0380 - 'LE BOIS GUENIN' : C – 0317 – 0318 - 0319 - 'LES ECOUREES' : C – 0084 – 0107 - 0114 - 'CHAMPS PALTEAU' : C - 0123 - 'LE CROT NADANT' : C - 0066 - 'VAUCOIRE' : D – 0170 – 0177 – 0179 – 0181 – 0184 – 0619 – 0620 – 0621 – 0622 – 0623 – 0624 – 0625 - 0626 - 'SUR LARDILLE' : D – 0697 – 0703 – 0708 – 0711 – 0712 – 0714 – 0715 – 0717 – 0718 – 0721 – 0723 – 0725 – 0726 – 0727 – 0730 - 0731 - 'DERRIERE LE BOIS' : D – 0159 – 0633 – 0634 – 0635 – 0637 – 0638 – 0639 – 0640 – 0641 – 0642 – 0643 – 0651 – 0652 – 0653 – 0654 – 0655 – 0658 – 0659 – 0664 – 0667 – 0668 – 0677 – 0688 – 0689 - 0693 - 'VAU GAUTHERON' : D – 0585 – 0586 – 0587 – 0589 – 0591 – 0592 – 0593 – 0594 – 0600 – 0601 – 0603 – 0607 – 0610 - 0613 - 'LA VARENNE' : D – 0549 – 0550 – 0551 – 0552 – 0553 – 0555 – 0556 - 0557 - 'COTAS DE LA VARENNE' : D – 0568 – 0571 - 0582 - 'COTAS DE L ARDILLE' : D – 0732 – 0734 – 0739 – 0743 – 0747 – 0748 – 0752 - 0757 - 'SOUS LES VAUX' : D – 0203 – 0216 – 0219 – 0233 - 0245 – zonage : zone N du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 12/05/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25018565

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Abel URETA, retraité SNCF, né à RIBADESELLA (ESPAGNE), le 30 avril 1943 et Madame Marcelle Louise Henriette MORIZOT, retraitée SNCF, née à AUXERRE (89000), le 13 janvier 1950, demeurant ensemble à CHARNY-OREE-DE-PUISAYE (89120), 150 route des Mazureaux , Prunoy, mariés à la Mairie de CHAMPIGNY (89340), le 05 février 1972, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de de la communauté universelle.
L'acte a été reçu par Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE, le 18 avril 2025.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil
Me Maryse BELLIAU

AL25018576

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MG2D AMBULANCES

Société par actions simplifiées
Au capital de 30 000,00 euros
Siège social : 57 Route de Saint Martin
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
RCS SENS 820 311 678

Aux termes d'une décision en date du 11 Avril 2025, la société AMBULANCE DU SEREIN, Société par actions simplifiée, au capital de 2 489 370,00 euros, dont le siège social est situé 6 Rue du Colonel Rozanoff - 89000 AUXERRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, sous le numéro 531 025 419, a, en sa qualité d'associée unique de la SAS MG2D AMBULANCES, décidé de la dissolution anticipée de ladite société à effet au 1er avril 2025.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SAS MG2D AMBULANCES peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de SENS.
Cette dissolution mettra fin aux fonctions de la SAS AMBULANCE DU SEREIN, présidente.

AL25018538

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 10.04.2025 des associés de la société civile en liquidation SCI MEIRIONA au capital de 1.000€, siège social et de liquidation à VILLEFARGEAU (89240), 17, allée des Champsbleaux 818 859 332 RCS AUXERRE, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 28.02.2025, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'AUXERRE.

AL25018528

DISSOLUTION

PURVI

EURL au capital de 1 €
Siège social : 129 Allee Des Violettes
89110 SOMMECAISE
RCS SENS 792 790 594

L'assemblée générale extraordinaire du 15/04/2025 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 15/04/2025.
Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame BREELLE Ludivine, demeurant 129 Allee Des Violettes, 89110 SOMMECAISE et a fixé le siège de la liquidation chez Madame BREELLE Ludivine , demeurant 15 route des gastines , 27250 JUIGNETTES.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce SENS.
Ludivine BREELLE

AL25018536

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Nailly du 21/03/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : BEN PAYSAGE
Siège social : 2 Route des Salles, 89100 NAILLY
Objet social : Activité d'entretien d'espaces verts, paysagiste
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Benjamin SABY demeurant 2 Route des Salles 89100 NAILLY.
Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis, la Gérance

AL25018159

Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentiquereçu par Me Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, en date du 11 avril 2025, à AVALLON.
Dénomination : GRAB64.
Forme : Société civile immobilière.
Objet : La société a pour objet :- L'acquisition, la gestion, et plus généralement,l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous ou biens ou droits immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit desdits biens et droits au profit de ses associés ;exceptionnellement la vente des immeubles appartenant à la société,- La prise de participation dans toutes les sociétés immobilières,- L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisses, avec ou sans garanties hypothécaires, destinées au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres, à faire dans les immeubles de la société,- Éventuellement, le cautionnement au profit de ses associés,- Et, généralement, toutes les opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée de la société : 99 ans années.
Capital social fixe : 1 000 euros.
Cession de parts et agrément : Les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Siège social : 18 rue des Prés, 89200 AVALLON.
Gérant : Monsieur Dan BINDER, demeurant 43 rue de Boulainvilliers, 75016 PARIS
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.
La Notaire

AL25018541

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne) du 17 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : AMIE Nettoyage
Siège : 18 Rue des Images, 89000 AUXERRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Nettoyage courant et traitement de surface de tous types de bâtiment tels que : bureaux, maisons ou appartements, usines, magasins, bâtiments publics, autres locaux à usage commercial et professionnel, le nettoyage courant et le traitement de surface de tous types de meubles, objets, antiquités ; Dégraissage et lavage des surfaces manuel ou mécanisé ; Décapage et lustrage des sols ; Désinfection des surfaces
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Ionut-Alex MILIARE, demeurant 18 Rue des Images 89000 AUXERRE.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL25018555

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI LFM au capital de 1000€, dont le siège social est à JOIGNY (89300) 4, rue de l'Industrie, ayant notamment pour objet l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement, et exceptionnellement la vente, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété.
La SAS GAUTARD HOLDING sise à ESNON (89210) 10 rue d'Ormoy, 752 237 818 RCS SENS et la SC TOTHEM II sise à JOIGNY (89300) 4, rue de l'Industrie 943 233 411 RCS SENS ont été nommées gérantes.
Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts.
Immatriculation au RCS de SENS.

AL25018566

Maître Sophie GARNIER
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER, Notaire associé à SEIGNELAY le 03/04/2025, enregistré au SPFE YONNE le 11/04/2025 Dossier n° 2025 00012362 Référence 8904P01 2025 N N 00421, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BUNGALUX.
Siège social : SEIGNELAY (89250), 5 bis impasse du Tacot.
Objet : achat, revente, modification, transformation de containers, bungalow, ou tout espace modulaire.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculer au RCS.
Capital social : 1.000,00€ divisé en 100 actions de 10,00€ chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 100 attribuées en totalité à Monsieur Alexandre CHABIN, associé unique.
Immatriculation au RCS AUXERRE.
Premier Président : Monsieur Alexandre José Maurice CHABIN demeurant à SEIGNELAY (89250), 14 rue Fernand Poulet.
L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

AL25018571

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

ÉQUIPEMENT

// PROTOTYPE

21 Tracteur électrique : en quête du bon compromis

L'électrification du machinisme agricole suit un chemin semé d'embûches et qui réclame d'importantes recherches. Sur ce plan, la start-up bretonne Seederal est très engagée. Elle faisait récemment tester un prototype en Côte-d'Or.

Le 5 février dernier, à l'occasion d'un événement organisé par le Village by CA du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne dans les locaux de la coopérative Dijon Céréales, à Longvic, et consacré aux technologies au service de la transition dans le machinisme agricole, Terres de Bourgogne avait rencontré Antoine Venet, l'un des fondateurs de la start-up bretonne Seederal. Cette dernière développe un projet de tracteur électrique à l'aide d'une approche innovante, en tentant de constituer, partout en France, une communauté d'agriculteurs-testeurs. Le but étant de concevoir un engin apte à répondre aux besoins et usages observés et exprimés sur le terrain. Dijon Céréales s'était posée comme candidate afin de procéder à des essais du prototype et c'est ce qui a eu lieu au début du mois d'avril : le tracteur électrique Seederal a pu être testé, deux jours durant, en Côte-d'Or, à Aiserey, au sud de Dijon, et sur une parcelle agricole de Verdonnet, près de Montbard, présentant la particularité d'être elle-même un démonstrateur de pratique agrivoltaïque, avec des panneaux solaires en canopée, situés au-dessus de la parcelle, à 6 mètres du sol, et mise en place par l'entreprise TSE.



Sous le capot, à la place de l'ancien moteur thermique, une partie des batteries.

Faire découvrir des pratiques d'usage

Le prototype de tracteur électrique de Seederal développe une puissance de 160 ch et revendique une autonomie de travail comprise entre huit et douze heures. *« Ces opérations de test sont, pour nous, l'occasion d'acculturer les agriculteurs sur l'usage d'une machine électrique,* explique Glwadys Hulot-Genest, directrice du marketing de Seederal. *Nous ne sommes pas encore dans le registre des essais purement techniques, mais nous voulons faire découvrir les pratiques d'usage d'un engin électrique, la gestion du couple moteur. Nous sommes sur une véritable innovation de rupture et les agriculteurs ont besoin de constater par eux-mêmes. Ces démonstrations, en présence d'un public d'agriculteurs valent tous les discours. »* De nombreux points restent encore à améliorer dans la conception de cet engin et l'entreprise utilise ces démonstrations pour recueillir un maximum de retours et positionner au mieux son futur produit sur le marché. Le tracteur Seederal présenté est en fait une version « électrisée » d'un tracteur classique de marque JCB sur lequel on a remplacé la motorisation thermique par deux moteurs électriques placés dans chaque essieu, et alimentés par des batteries situées sous le capot, en lieu et place de l'ancienne motorisation, et également sous la cabine. L'engin dispose aussi d'un moteur électrique pour entraîner l'hydraulique de service. Dans le cadre des tests menés, Seederal cherche à définir un arbitrage optimal entre la puissance et la capacité des batteries, leur taille, leur poids afin de disposer d'une autonomie suffisante.

Berty Robert

// CUMA

21 Pressés d'y être

La Cuma des trois Monts à Beneuvre vient de faire l'acquisition de la presse Krone 1290 xc. Rendez-vous début juin pour avaler de premiers hectares !



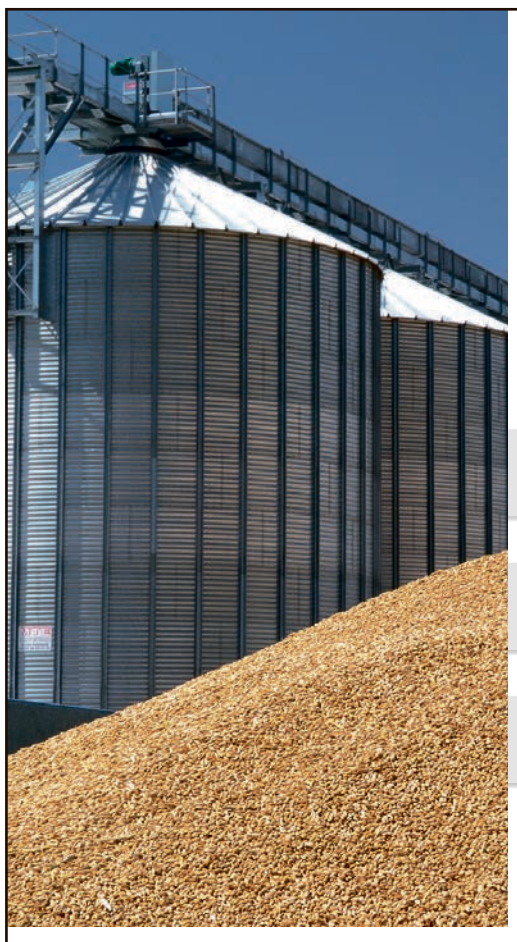
Baptiste Bongard (dirigeant Ets Morisot), Franck Paquet (adhérent Cuma), Michelle Bongard (ancienne gérante ETS Morisot), Nicolas Bourgeois (président de la Cuma), Jean-Michel Bourgeois (adhérent Cuma), Quentin Russo (mécanicien), Clément Zaghini (commercial Ets Morisot) et Florian Choux (inspecteur commercial Krone).

Les Établissements Morisot organisaient leur porte ouverte les 10 et 11 avril dans leur fief à Terrefondrée, près de Recey-sur-Ource. La vente d'une presse Krone 1290 xc a été officialisée lors de cette rencontre avec des représentants du concessionnaire, de la marque et de la Cuma des trois Monts au sein de laquelle évoluera ce nouvel équipement. Nicolas Bourgeois, agriculteur à Beneuvre et président de cette coopérative réunissant 29 adhérents issus de 21 exploitations, retrace la réflexion entamée à l'automne dernier : *« Nous avions jusqu'à présent le modèle inférieur, la 1270. Cette presse n'avait que 6 ans et 40 000 bottes, nous n'envisagions pas forcément de la changer. Ce renouvellement a été motivé par l'arrivée d'un nouvel adhérent, Thibault Hazotte de Beaumont-sur-Vingeanne, qui presse à lui seul 5 000 bottes par an. Les huit adhérents de notre Cuma concernés par le pressage atteignaient alors un total de 11 000 bottes : l'achat de la 1290, plus performante et amortissable à partir de 10 000 bottes, avait tout son intérêt ! ».*

Elle va tourner

Nicolas Bourgeois remercie les Établissements Morisot pour la reprise de l'ancien matériel et la vente de cette nouvelle machine : *« celle-ci va nous permettre d'avoir des bottes cubiques de 90 cm au lieu de 70. Nous avons pris l'option avec les couteaux sur les pick-up pour obtenir des brins plus courts, comme certains d'entre nous le recherchaient. Cette presse sera utilisée pour la première fois dans les foins, puis dans la luzerne et dans la paille cet été. Merci d'avance à Kevin Girardot, notre chauffeur, qui l'emmènera sur les exploitations concernées, dans le secteur de Beneuvre, en passant dans la zone d'Is-sur-Tille, jusqu'à la Vingeanne, avec même plusieurs parcelles dans la plaine dijonnaise et jusqu'à Châteauvillain, plus au nord, en Haute-Marne. Kévin travaille chez notre adhérent Philippe Apert, qui fournit le tracteur et donc le chauffeur ! Et merci aux Établissement Morisot et à Florian Choux pour leur professionnalisme et leur réactivité dans le service ! ».* Le président de la Cuma des trois Monts profite de cet échange pour livrer son ressenti sur les futures récoltes : *« l'herbe n'était pas bien en avance jusqu'ici mais elle devrait vite repartir de plus belle avec les pluies qui viennent de tomber. Ces mêmes précipitations devraient faire le plus grand bien également aux grandes cultures qui commençaient à avoir soif sur les petites terres. Une autre satisfaction vient de nos colzas qui ont, semble-t-il, été beaucoup moins piqués par les insectes que les autres années. Pour l'instant, il n'y a pas grand-chose à signaler dans nos parcelles, tout va plutôt bien ! ».*

AG



SiLiCOSEC®

Insecticide de Biocontrôle

UAB

POUR UNE SORTIE DE SILO SANS INSECTES

Efficacité redoutable
contre tous les insectes du stockage

2 usages pour une double performance
(traitement des locaux et traitement des grains)

Sans résidus



SANS CLASSEMENT

Andermatt

AMM n° 2130129 - Produit de Biocontrôle inscrit sur la liste Biocontrôle (articles L.253-5 et L.253-7 du code rural). **Composition :** 100 % de terre de diatomées (Kieselguhr) - **Concentration** : 1000g/kg avec plus de 90% de SiO_2 - **Formulation :** Poudre de contact (CP) - **CEPP** : 0,0173 CEPP/kg SilicoSec®- Utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement en vigueur - Détenteur homologation Biofa AG - Distribution par Andermatt France - Andermatt France est agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques - N°6400016 - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit ou consulter andermatt.fr et/ou ephy.anses. **PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTIONS. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT ET LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (article 66 du règlement UE 1107/2009). EPI : PENDANT LES PHASES DE NETTOYAGE, DÉSINSECTISATION ET PROTECTION : SE PROTÉGER EFFICACEMENT AVEC LES EPI RECOMMANDÉS.** Andermatt France - 150 chemin de l'aviation - Bat A - 64200 Bassussarry - 04-25

PORTRAIT

// PHOTOGRAPHIE

« Les ouvriers de la terre, ce sont les paysans et paysannes »

Ces dix dernières années, le photographe Alexis Vettoretti a arpenté les villages français, afin de rencontrer et de tirer le portrait des paysannes nées dans la première moitié du XXe siècle. Visibles dans l'ouvrage Paysannes(1), ces photographies sont le témoin d'existences passées entre la ferme et la cuisine, pièce centrale du monde rural d'antan.

Quelle est l'origine de ce projet photographique ?

Alexis Vettoretti : *« Je viens d'un milieu ouvrier. J'ai commencé la pratique de la photographie par des reportages dans les dernières mines de charbon de Roumanie ou encore à Toulouse, dans une fonderie. Photographier ces milieux était une façon de rester attaché à mes origines, puisque je n'étais pas capable de faire de la photographie une pratique totalement artistique. Selon moi, les ouvriers de la terre, ce sont les paysans et paysannes. Bien que venant d'un petit village d'Ardèche, je ne connaissais ce milieu que grâce aux quelques boulots saisonniers que j'avais faits l'été, comme le ramassage des fruits et les vendanges. Lorsque j'ai commencé ce travail sur le monde rural, je suis tombée sur Thérèse, la bergère de mon village. Elle représente un personnage auquel je n'avais pas accès en tant qu'enfant, puisque c'était difficile de créer un échange. Ce jour-là, j'ai eu une conversation avec elle, puis je lui ai demandé si je pouvais réaliser son portrait avec ma chambre photographique. Elle m'a alors accueilli chez elle et ce fut le point de départ. Plus elle me racontait sa vie, plus je comprenais à quel point elle avait été particulière. Cette femme n'a jamais été mariée et a vécu toute sa vie avec son frère et sa belle-sœur dans la ferme qui les a vus naître et qui tombait déjà en ruine en 2013. En tant qu'enfant, puis jeune adulte, je savais que des vies aussi incroyables existaient, mais cette fois-ci, je le découvrais frontalement pour la première fois. J'ai également été marqué par sa posture, son caractère et sa résilience, lorsqu'elle m'affirmait que " c'était comme ça, je n'avais pas le choix, je ne vais pas commencer à me plaindre" sans pour autant éprouver de tristesse ».*

Comment avez-vous réussi à rencontrer ces femmes ?

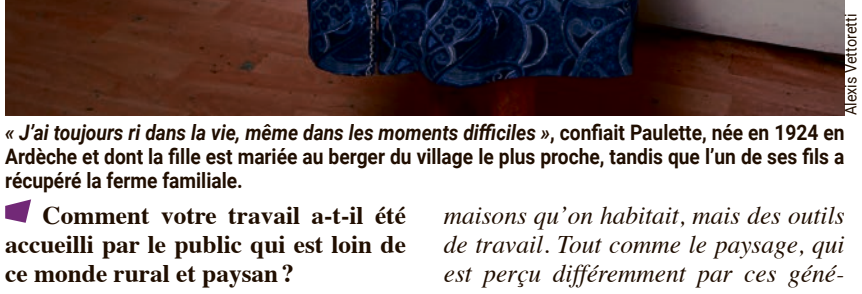
A. V. : *« Je me rendais dans des villages aux quatre coins de la France afin d'expliquer mon projet à toutes les personnes qui voulaient bien l'écouter. À force, on m'a indiqué des fermes ou des familles. J'ai essuyé plus de refus que d'accords, mais rentrer dans l'intimité, c'est mon travail de photographe et mon fil rouge ».*

Une rencontre vous a-t-elle particulièrement marqué ?

A. V. : *« Certaines ont été joyeuses, d'autres tristes. Mais celle qui m'a le plus marqué s'est déroulée en Dordogne, lorsque j'ai rencontré Geneviève, qui avait alors 104 ans et qui est décédée à l'âge de 108 ans. Lorsque je lui ai demandé si elle pouvait rester debout pour que je puisse photographier son portrait, elle s'est immédiatement redressée avec sa canne, alors que jusqu'à présent, elle restait couchée lors de notre conversation. Je travaille avec une chambre photographique, c'est un appareil lourd, posé sur un trépied et qui demande un temps assez long afin de réaliser la bonne mise au point. Elle s'est mise face à l'objectif avec un regard incroyable et une belle présence. Elle n'était pas timide, ni prétentieuse. J'ai connu des rencontres, ponctuées de grands rires, et d'autres, face à une femme seule, qui a travaillé toute sa vie sans jamais avoir vu la mer. Elle ne voulait pas que je parte, alors que la nuit tombait sur le hameau et que je ne savais pas encore où j'allais dormir… ».*

Ce projet a-t-il changé ou fait évoluer votre vision du monde rural ?

A. V. : *« Je n'avais pas vraiment de préjugés, mais une fascination pour ces personnes qui n'avaient pas de jours de repos, alors qu'un ouvrier pouvait couper une fois par semaine. Finalement, ces paysans et paysannes vivaient dans leur usine. Je suis fasciné par cette force de travail, qui consiste à ne jamais lâcher, ni à s'absenter. Cela me fascinait déjà lorsque je travaillais en saison et que je voyais une vieille dame faire une rangée de fruits avec sa caisse : elle allait vite, loin d'être handicapée par son âge. Voir une telle capacité de travail, c'est fascinant et très respectable. D'ailleurs, je ne comprends pas comment ces personnes ont réussi à construire une vie où seul le travail existait. Dorénavant, les jeunes qui s'installent s'organisent pour avoir des week-ends de libre, tandis que la génération de ces femmes-là devait être à la traite tous les jours, sans exception. C'est un peu absurde de poser un tel regard, puisque je sais très bien que ces paysans et paysannes n'étaient pas à côté de la plaque et réfléchissaient. Le film La Ferme des Bertrand le montre d'ailleurs très bien ».*



Alexis Vettoretti

***« J'ai toujours ri dans la vie, même dans les moments difficiles »*, confiait Paulette, née en 1924 en Ardèche et dont la fille est mariée au berger du village le plus proche, tandis que l'un de ses fils a récupéré la ferme familiale.**

Comment votre travail a-t-il été accueilli par le public qui est loin de ce monde rural et paysan ?

A. V. : *« On m'a déjà reproché le fait d'être exclusivement dans les cuisines de ces femmes. Ce à quoi je rétorque que cette cuisine est le cœur de la ferme. Les personnes qui ne sont pas issues du monde rural et de ces vieilles bâtisses ne se rendent pas compte qu'elles ne contiennent pas d'espace de réception ou de salon dans lequel mettre un fauteuil. Ces fermes, ce ne sont pas des maisons qu'on habitait, mais des outils de travail. Tout comme le paysage, qui est perçu différemment par ces générations-là et par un citadin qui part en week-end à la campagne. Les paysans ont façonné ces prairies afin d'y faire pousser des céréales et de nourrir leurs bêtes ».*

Propos recueillis par Léa Rochon

1. *Paysannes est disponible à l'achat dans les librairies ou aux éditions Ulmer : www.editions-ulmer.fr/ editions-ulmer/paysannes-999-VET-cl.htm*

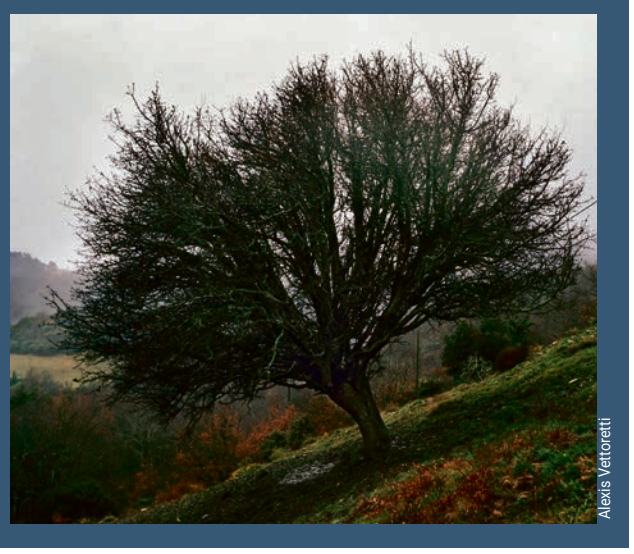


Alexis Vettoretti

Geneviève est née à Paris en 1916, puis s'est installée en Dordogne en 1920, avec ses parents et ses quatre frères et sœurs : *« C'était moins cher. Je n'ai pas choisi d'être paysanne, mais je n'ai pas choisi autre chose. J'ai été heureuse d'être paysanne. En ce temps-là, nous étions utiles ».*

Des paysages ardéchois aux studios photos parisiens

Alexis Vettoretti a grandi dans un village du sud de l'Ardèche. Sa passion pour la photographie l'a amené à quitter la maison familiale à 20 ans. Après avoir assisté plusieurs photographes, le jeune homme a décidé de se professionnaliser en intégrant l'ETPA, une école de photographie située à Toulouse. Une fois son cursus terminé en 2013, le photographe s'est installé à Paris, où il a notamment assisté le célèbre portraitiste Patrick Swirc. Depuis 2019, Alexis Vettoretti vit pleinement de la photographie et a sorti son livre Paysannes. Une œuvre photographique qui lui a demandé dix ans de travail et pour lequel il a reçu la mention spéciale du prix Camera Clara de la Fondation Grésigny, qui promeut l'emploi de la chambre photographique, ainsi qu'un prix décerné par l'Union des photographes professionnels.



Alexis Vettoretti

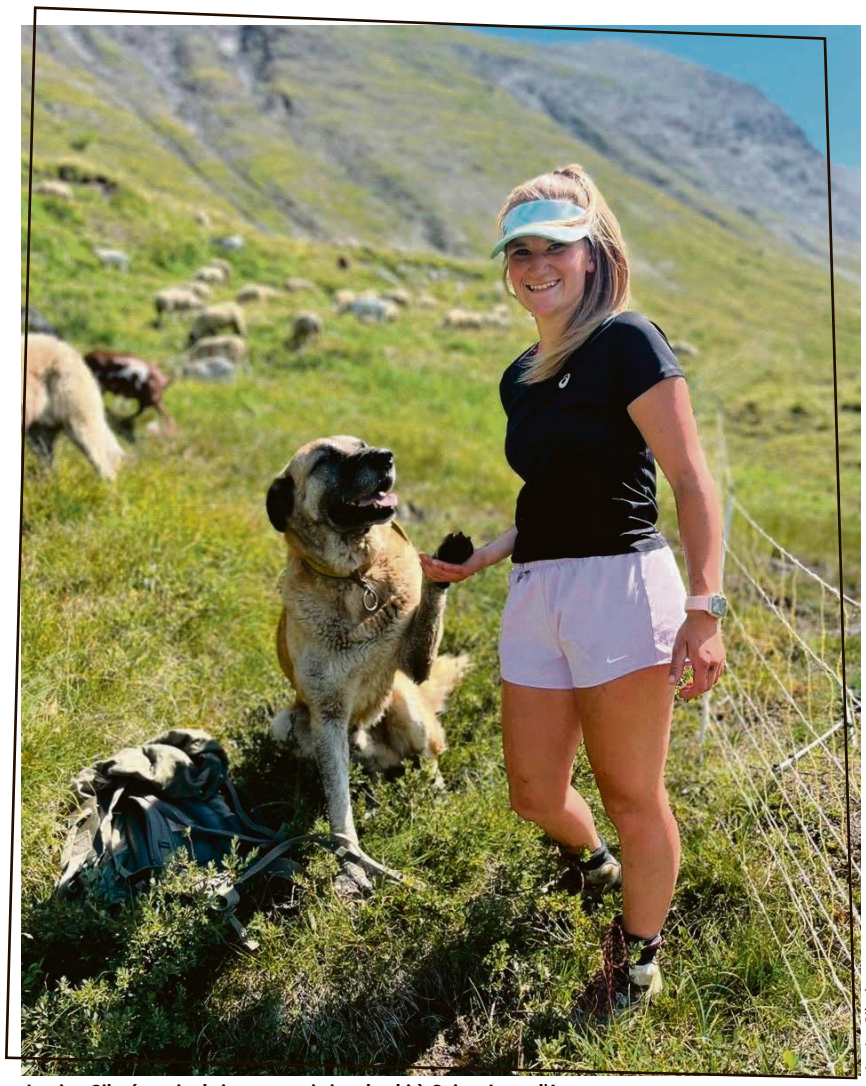
Originaire du sud de l'Ardèche, le photographe Alexis Vettoretti a longuement analysé les paysages de son terroir par le prisme de l'agriculture.

PORTRAIT

// DES ALPAGES AUX PISTES

Agricultrice et monitrice de ski

Justine Sibué est une jeune agricultrice passionnée. Salariée aux côtés de son père sur la ferme familiale, la ferme du Poingt, perchée à 1 600 mètres d'altitude à Saint-Jean-d'Arves (Savoie), l'élevage est sa vocation depuis sa plus tendre enfance. Au petit matin, elle enfile avec joie ses bottes pour la traite journalière : quelques heures plus tard, elle les troque contre une paire de skis, puisque la jeune femme de 22 ans est également monitrice École française du ski (ESF) sur le domaine de Saint-Sorlin-d'Arves – Les Sybelles.



Justine Sibué

Justine Sibué, agricultrice et monitrice de ski à Saint-Jean-d'Arves.

Avec 180 hectares, 32 vaches tarentaises et abondances, une centaine de brebis, 25 chèvres, deux chevaux et un âne, les journées de Justine Sibué sont déjà bien chargées. Un rythme qu'elle affectionne tout particulièrement, tant la jeune femme aime être en mouvement permanent : *« J'adore être à l'extérieur, c'est quelque chose qui compte beaucoup pour moi. Rester dans un bureau me serait impossible,* avoue-t-elle. *J'aime bien évidemment être au contact des animaux, m'en occuper, tout particulièrement quand il y a des naissances. J'ai aussi une passion pour les chiens, alors j'en ai toujours un à mes côtés »*, explique-t-elle. Au-delà de la ferme, la jeune agricultrice entretient une relation singulière avec sa montagne. *« Je fais souvent des marches, puisque nous avons deux montagnes, l'une pour les génisses, l'autre pour les moutons. Ce sont des paysages qui comptent pour moi, dont je ne me lasse pas ».*



Justine Sibué

Justine attend chaque année, avec grande impatience, la saison des alpages.

Un rythme effréné

Un programme bien rodé, pas d'accalmie, Justine Sibué tient à ses journées denses et riches en émotion. *« Je me lève le matin pour partir à la traite des vaches, à 6 heures Je me dirige ensuite vers mon deuxième métier, le ski. Je finis à la ferme vers 8 h 15, j'ai une demi-heure pour prendre ma douche et me changer. Puis je pars sur les pistes. J'y passe la journée avant de retourner à la traite des vaches et tout ce qui s'ensuit : donner le foin et les croquettes. Enfin, nous nous occupons des moutons »*, explique la jeune femme. Les journées de Justine s'achèvent alors aux alentours de 21 h 30. Son choix de vie étonne souvent son entourage qui s'interroge comment la jeune femme fait *« pour tenir des journées pareilles, surtout les jeunes de mon âge. Mais pour moi c'est un rythme de vie, celui que j'ai presque toujours eu, alors je le trouve normal. Dans dix ans, je me vois toujours faire la même chose, vivre de mes deux passions, reprendre la ferme de mon père avec un salarié et continuer les cours de ski »*, assure-t-elle avec détermination.

L'amour de la montagne

Si la jeune femme adore ses deux métiers, c'est aussi parce que l'univers montagnard a toujours fait partie d'elle. *« Le ski, j'en fais depuis toute petite. Ce n'est pas le cas de ma famille, qui ne skie pas beaucoup, mais pour ma part j'ai été rapidement inscrite au Ski club, très populaire dans nos territoires ».* De progression en progression, Justine Sibué atteint un niveau qui lui permet de donner des cours, *« une activité »* qu'elle exerce depuis trois années. Elle continue de progresser afin de monter en niveau et obtenir d'autres diplômes. Actuellement, la skieuse a en charge des niveaux allant des Piou-Piou (de 3 à 5 ans) jusqu'à la deuxième étoile, mais également les adultes débutants et intermédiaires. *« Il faut avoir un peu de patience, comme avec tout, mais c'est une activité très enrichissante. Le fait d'être jeune et d'enseigner à des plus jeunes est également un plus, ils sont contents de voir des profils de moniteurs variés »*, explique-t-elle. Chaque jour, des groupes de jeunes lui sont attribués, la jeune femme enchaîne donc trois groupes sur des tranches horaires de deux heures, de 9 heures à 17 heures Et comme elle aime être au cœur de ses montagnes, Justine Sibué attend chaque année, avec grande impatience, la saison des alpages. *« Cela commence en juin ou mi-juin. C'est la période que je préfère, c'est dans ces moments-là que je réalise que je ne voudrais rien changer à ma vie, je n'attends que ça. Voir monter les vaches en altitude, admirer le paysage, me balader, savoir que ce moment signe le début du travail à l'extérieur pour tout l'été… C'est ma période préférée »*, relate la jeune savoyarde.

Un modèle inspirant

C'est sans demander l'avis de qui que ce soit que Justine Sibué mène sa vie avec passion. *« J'aimerais dire aux jeunes, surtout aux jeunes filles, que le métier d'agricultrice est accessible à toutes, même en double activité. Les jeunes femmes, les femmes en général, ne sont pas toujours assez valorisées dans le monde agricole, qui reste encore majoritairement masculin. Mais pour moi ça marche très bien, alors pourquoi pas les autres ? »* affirme-t-elle. Une force de caractère qu'elle transmet aux jeunes qui visitent l'exploitation, puisque Justine Sibué a l'envie de transmettre. *« Transmettre, partager, s'entraider, c'est ce que nous faisons entre agriculteurs, surtout en montagne »*, conclut-elle.

Charlotte Bayon



Justine Sibué

Avec 180 hectares, 32 vaches tarentaises et abondances, une centaine de brebis, 25 chèvres, deux chevaux et un âne, les journées de Justine Sibué sont déjà bien chargées.

Médaille d'or pour la ferme du Poingt



Justine Sibué

La ferme du Poingt produit du lait livré à la coopérative laitière de la vallée des Arves, par le biais d'un système tout particulier : un téléphérique à lait, qui transporte des bidons de 40 litres à travers la montagne. *« Notre route est peu accessible en hiver, alors ce système est très pratique pour les livraisons »*, explique Justine Sibué. Leur travail a été reconnu, puisque cette année le beaufort produit a été décoré d'une médaille d'or à Paris. L'AOP beaufort a choisi la jeune femme comme visage de ses campagnes de communication. En tant qu'égérie, Justine Sibué incarne la passion de la montagne, une agricultrice ancrée dans son terroir et pleine de dynamisme.

// VIGNE

89 Nouvelle édition des Vinées tonnerroises

Samedi 19 avril sonnait le rendez-vous incontournable des amateurs de vin, à l'occasion des Vinées tonnerroises.



Nouvelle édition des Vinées Tonnerroises.

« C'est la première fois que nous sommes présents, notre domaine est né en 2023. Aujourd'hui, on propose deux cuvées de Chablis et de Petit Chablis. On est contents parce que nous avons toute sorte de clientèle, des locaux comme des touristes, ou même des parisiens », raconte Tommy Chevallier, responsable du Domaine Tryptique. Organisé pendant le week-end de Pâques, c'est l'occasion pour les artisans locaux de se faire connaître auprès des locaux, des parisiens et même des touristes étrangers. *« Avec notre spécialité, la crème de cassis de Dijon, on a eu la chance d'avoir des clients sud-américains, moscovites et même roumains. On n'est pas habitués »*, confient Denise et Bernard Laurencé, responsable du stand de la Confrérie de Cassis de Dijon. Pour eux, ce n'est pas la première représentation, et c'est toujours dans une ambiance agréable qu'ils continuent d'y participer. Pour d'autres producteurs, les années précédentes ont connu un plus grand succès. *« Cela fait deux ans que j'y participe et je trouve qu'il y a moins de monde que l'an passé. Même si on commence à se faire connaître »,* confie Louis Soupey, représentant du stand du Domaine Clotilde Davenne, entre des bouteilles de Saint Bris, Petit Chablis et Côte d'Auxerre.

Pourtant, c'est en longeant les allées des Vinées tonnerroises que l'on retrouve quelques habitués. *« Oh ça fait 20 ans qu'on vient et c'est toujours aussi bien. En plus, pour accompagner les dégustations de vin, je trouve que nous avons de plus en plus de stands alimentaires »*, constate agréablement Joceline et Jean-Claude. Leur fille, Séverine, est toute nouvelle amatrice. *« C'est une belle découverte, c'est très bien présenté, c'est un plaisir d'être là et d'y participer avec mes proches »*, ajoute-t-elle.

Le rendez-vous des amis

C'est un verre à la main, que ce groupe d'amis, retrouve son plaisir annuel. *« J'invite tous mes amis que j'ai connus à la faculté dans la maison de mes parents. On vient à peine d'arriver et on compte bien y rester jusqu'à la fermeture »*, confie Hélène. *« C'est un rendez-vous qu'on ne manque jamais, maintenant je vis dans les DOM TOM mais je suis venu pour l'occasion »*, ajoute Pierre, devant un stand de vin. *« On a notre petit rituel. On découvre les nouveaux, ensuite on va voir ceux qu'on connaît déjà, et pour accompagner un bon vin, on déguste des escargots de Bourgogne »*, détaille à son tour Stéphane. C'est donc en suivant les conseils de Stéphane, que l'odeur des escargots chauds nous guide vers le stand de Raphaël Frizon. *« Je propose des dégustations chaudes d'escargots de Bourgogne, pour les amateurs comme pour les gourmands. Les gens apprécient accompagner un verre de chablis avec une douzaine d'escargots »*, conclut le responsable de Gurgy-Escargotière.

Charlotte Sauvignac

// JEUX INTER-JA

58 Légèreté assurée !

Les jeux inter-JA auront lieu le 10 mai à Saint-Honoré-les-Bains avec de multiples épreuves.



Les jeux inter-JA se dérouleront le 10 mai à partir de 13 h à Saint-Honoré-les-Bains, avec ici l'épreuve de « brouette » durant les jeux inter-JA de Decize...

Après Decize l'an dernier[1], c'est au tour de Saint-Honoré-les-Bains d'accueillir les jeux inter-JA le 10 mai, à partir de 13 heures. Le programme sera riche avec une multitude d'épreuves (tir à la corde, mur des champions, parcours du combattant, etc.) pour que les jeunes des cantons testent leur dextérité, leur équilibre, leur rapidité ou encore leur courage, le tout avec le sourire comme l'explique Simon Gauche, président des JA 58. *« Dans un contexte compliqué et pesant, il est nécessaire de conserver des moments de légèreté afin d'avoir un petit souffle d'air frais. En plus, cela permet aux jeunes d'avoir un moment de cohésion singulier car loin d'être une véritable compétition, c'est surtout un événement créateur de liens. Cela est d'autant plus vrai que cette année il y a encore un nouveau canton (Clamecy-Varzy) qui devrait participer. Les adhérents pourront donc rencontrer les membres des autres cantons et faire connaissance dans une ambiance conviviale. Cette année, ce sont les JA de Moulins-Engilbert qui organisent la manifestation, et je suis persuadé qu'ils ont prévu de nombreuses surprises pour passer un bon moment »*. Loin de ne penser qu'aux adhérents, Simon Gauche rappelle que : *« seuls les JA peuvent concourir, mais tout le monde peut venir assister à ces épreuves, car il y aura de l'animation ça c'est certain ! Donc, venez nombreux car plus on est de fous plus on rigole ! »* ; l'invitation est donc lancée pour cette demi-journée qui se terminera sur un repas (burger, frites et tarte – 18 euros, inscription conseillée).

Chloé Monget

Inscription des équipes JA jusqu'au 5 mai à cdja58@orange.fr ou au 07 86 95 37 96. Pour le repas : 06 66 41 20 63 ou au 07 71 71 41 90.

1. https://www.agribourgogne.fr/articles/24/05/2024/Le-jeu-du-renouveau-93840/

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR | ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Samedi 26 avril

// Jeu de piste du cacao à Beaune

À l'occasion de Pâques, l'Hôtel des Ducs de Bourgogne-Musée du Vin propose un grand jeu de pistes aux 6-9 ans. Les enfants partent à la découverte de l'histoire du chocolat. Une mission très spéciale les attend : les précieuses fèves de cacao ont été cachées dans le musée, à eux de les retrouver ! Pour cela, ils exploreront l'histoire du chocolat : son origine, sa fabrication et ses secrets tout en s'amusant.

Tarif : 4 euros. Réservations au 03 80 22 08 19 ou par mail : culture@mairie-beaune.fr

• 30 avril et 2 mai

// Bêtes à cornes au musée de Montbard

Le musée Buffon, rue du Parc Buffon, propose une visite-atelier Cornes et compagnie, de 14 h 30 à 16 heures. Cornes, bois, défenses… ces extensions que l'on retrouve sur la tête des animaux, chez les mâles mais parfois aussi chez les femelles, ont des fonctions importantes. Parmi les animaux légendaires à cornes, impossible de ne pas citer la licorne. Cet atelier vous propose d'en apprendre plus sur cet animal imaginaire mais aussi de comprendre le rôle de ces attributs chez les animaux réels. Uniquement sur réservation

Sur réservation au 03 80 92 50 42. Tarif : à partir de 3 euros.

• Samedi 3 mai

// Théâtre : des hommes et des climats

Dans le cadre des célébrations des 10 ans d'inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial, l'association des Climats du vignoble de Bourgogne propose, à 19 heures, une création théâtrale intitulée « Des hommes et des climats ». Elle sera présentée sur le parvis de la Cité des Climats et des vins de Bourgogne à Beaune. Cette création vous plongera dans 2000 ans d'histoire palpitante de vigne et de Climats, entre chants, lectures, humour et personnages truculents.

info@climats-bourgogne.com

Nièvre

• 26 avril

// Soirée karakoé

Les JA de Guérigny-Pougues proposent une soirée karakoé à partir de 19 h 30 à la salle des fêtes de Parigny-les-Vaux. Au menu : kir, poulet basquaise et riz, fromage et tartelette (Tarif : 23 euros).

Réservation avant le 16 avril : 07 81 45 69 05 ou au 06 64 04 95 29.

• 27 avril

// Foire de la Saint-Georges

Les JA de Varzy-Clamecy participeront à la foire de la Saint-Georges à partir de 10 h 30 à Varzy, avec au programme : concours de jugement de bétail, exposition de matériel agricole, brocante, fête foraine, buvette et restauration.

• À partir du 29 avril

// Printemps et été à la ferme

Le réseau Bienvenue à la ferme propose un « Un printemps et un été à la ferme » afin de rencontrer certains producteurs locaux du réseau autour de diverses animations prévues pour l'occasion au sein des exploitations. Le 29 avril, les 10 et 21 juillet et le 11 août (de 10 h 30 à 11 h 45) à l'Earl fromagerie Berthier (les Feuillets à Avril-sur-Loire). Les 7 et 8 juin (de 10 h à 18 h), chez Marie-Dominique Commaille (Decize). Les 12 et 13 juillet (de 10 h à 18 h), au Domaine de Bel Air (Villiers-sur-Yonne). Les 2 et 3 août (de 9 h à 19 h) chez Fanny Cadoux (Suilly-la-Tour).

Plus de renseignements : 03 86 93 40 20 (Clémence Guillaumet – CA 58)

• 21 et 22 juin

// « Forêt enchantée »

Afin de célébrer la forêt, un week-end dédié est organisé à Murlin. Durant les deux jours, sont proposés : un marché de producteurs et artisans locaux, des démonstrations des tonneliers de la Manufacture Tonnelière La Grange, la découverte de la merranderie, des expositions (Fonds Charlois, œuvres de l'artiste Pascal Oudet ainsi que des savoir-faire de la foudrerie) , la visite du laboratoire Exact ou encore des lectures musicales contées. En sus, toujours durant les deux jours, sont organisées (sur réservations) des dégustations de vins, des minis soins cosmétiques La Chênaie, des ateliers. Le 22 juin, des sorties découverte de la forêt sont orchestrées sur réservation.

Réservations et informations : https://www.fondscharlois.com/ ou au 03 86 38 17 55.

Yonne

• 25 avril, 30 mai et 27 juin

// Marché de producteurs

EARL La Maiterie (6 rue des Valots, 89110 Villiers-sur-Tholon), spécialisée dans l'élevage de volaille, organise un marché de producteurs.

• Dimanche 6 juin

// Journée découverte

Journée découverte à la Ferme de Flo' (7 rue des Ramoneds, 89140 Évry), pour un moment pédagogique avec plus de 200 animaux et 30 espèces différentes, avec parcours et ateliers (sur réservation).

Contacter la Ferme de Flo' au 03 86 95 29 80

// FESTIVITÉS

Mille et-une occasions de célébrer les Climats de Bourgogne

L'association des Climats du vignoble de Bourgogne a révélé quelque temps forts du printemps et de l'été qui vont marquer le dixième anniversaire du classement à l'Unesco des parcelles et des paysages qui les entourent, sur toute la côte viticole, de Dijon à la Saône-et-Loire.

Au-delà du classement de parcelles viticoles au patrimoine mondial de l'humanité, les Climats de Bourgogne, qui ont obtenu cette distinction en 2015, se revendiquent aussi comme un espace culturel propre. C'est pourquoi les événements qui jalonnent toute cette année 2025, à l'occasion du dixième anniversaire du classement, dépassent de loin, dans leur variété et leur diversité, la question uniquement viticole. On en a encore eu un bon exemple récemment à Dijon. Les représentants de l'association des Climats du vignoble de Bourgogne, ceux des collectivités impliquées (Métropole de Dijon, Conseil départemental de Côte-d'Or, agglomération de Beaune, communautés de communes) avaient invité la presse afin de révéler quelques temps fort de cet anniversaire, qui a débuté en janvier avec la Saint-Vincent tournante de Ladoix-Serrigny, en Côte-d'Or. Le printemps qui débute et l'été qui s'annonce seront aussi riches en rendez-vous festifs, culturels et gourmands. Il y aura bien évidemment le week-end des 4, 5 et 6 juillet qui marquera véritablement la date anniversaire de l'obtention du classement à l'Unesco, le 4 juillet 2015.



Les représentants de l'association des Climats de Bourgogne, des collectivités impliquées dans l'anniversaire, et quelques-uns des partenaires qui proposeront des évènements dans le cadre de cette célébration, réunis au Cellier de Clairvaux, à Dijon, le 31 mars.

Anniversaire prolongé

Durant ces trois jours, un premier événement, nommé « Gardiens des Climats » se tiendra le vendredi 4 juillet à Puligny-Montrachet. Il sera marqué par quatre temps forts :

- Le Pacte des Gardiens : un temps officiel au cours duquel se réuniront tous les acteurs du territoire qui se réengageront ensemble en faveur de la protection et de la transmission du site inscrit, comme ils l'avaient fait en 2015.

- La Quête des Climats : un parcours dans les vignes, jalonné de dix rencontres artistiques et poétiques. Comédiens, danseurs et musiciens plongeront le public aux sources des Climats, en soufflant des mots-clés.

- Le Village des Gardiens : ce sera le lieu pour déguster les vins de Climats et rencontrer leurs vignerons, pour se régaler de produits locaux et profiter d'animations pour la famille et les enfants.

- La Nuit des Gardiens : au cours de ce spectacle, à la tombée de la nuit, les comédiens réveilleront la mémoire des Climats par une mise en scène mêlant feu, danse, musique et récits. La soirée se poursuivra par un grand bal populaire. Cette journée du 4 juillet se prolongera durant tout le week-end à Dijon et à Beaune.

À Dijon, aura lieu l'évènement « 10 ans, 10 lieux » : vous pourrez parcourir 10 lieux emblématiques dijonnais comme le palais des Ducs et des États de Bourgogne, l'ancien institut œnologique et agronomique ou la chapelle des Climats et des terroirs de la Cité et sa nouvelle scénographie. Vous pourrez profiter de dégustations, de visites théâtralisées, de démonstrations de savoir-faire et d'ateliers d'arts plastiques.

À Beaune, sera proposé un « Voyage au cœur des Climats à la Cité des Climats et des vins de Bourgogne ». Au programme : un parcours multisensoriel sur les vins de Bourgogne, des visites guidées flash, des animations pour toute la famille, des ateliers créatifs, scientifiques, des lectures de paysage, des moments conviviaux et une restauration à déguster sur place.

La pierre en plus de la vigne

Les 5 et 6 juillet seront aussi l'occasion de célébrer les 900 ans de l'abbaye de Maizières, à Saint-Loup-Géanges, en Saône-et-Loire, sur la côte châlonnaise, mais aussi de participer à une balade gourmande à Ladoix-Serrigny, en Côte-d'Or. Plus globalement, de nombreux événements se tiendront aussi durant le Mois des Climats qui, pour l'occasion, s'étalera sur deux mois du 2 mai au 3 juillet : un festival d'animations culturelles, ludiques, gourmandes, insolites, familiales ou en pleine nature. Vous pourrez en retrouver le détail sur le site dédié[1]. À noter aussi que, cette année, et pour renforcer l'idée que le classement des Climats ne concerne pas seulement le monde viticole, une place importante sera faite à l'univers de la pierre et des carrières très présent dans la côte viticole. Cinq manifestations y seront consacrées, afin de mettre en valeur les savoir-faire multiséculaires de ce domaine.

Berty Robert

(1) www.10ansdesclimats.com

Une sélection de rendez-vous

Parmi les nombreux évènements qui rythment les 10 ans de l'obtention du classement à l'Unesco des Climats de Bourgogne voici une sélection :

- Samedi 17 mai : la Nuit des Climats, à la Cité des Climats et Vins de Bourgogne de Beaune. Activités, lecture des paysages au soleil couchant et défilé aux lampions.
- En mai et juin : à Santenay, balades commentées et ateliers pierres sèches : découvrez les savoir-faire de nos aïeux et plongez dans les secrets des bâtis des Climats, entre meurgers, clos et cabottes. Apportez votre pierre à l'édifice avec un atelier de construction d'un mur en pierres sèches.
- Dimanche 25 mai : conférence sur les marchés au vin de Dijon. Roland Bugada vous emmène dans l'histoire des marchés au vin à partir du XVII[e] siècle et de leur contribution à l'essor et la notoriété internationale de la cité dijonnaise.
- Mardi 3 juin : à Comblanchien, visite guidée sur la pierre de Bourgogne, de la carrière à l'atelier : à la fois ressource et patrimoine, la pierre de Bourgogne est omniprésente dans le paysage des Climats. Découvrez son extraction, ses usages et ses secrets lors d'une visite exclusive suivie d'une conférence animée par le Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Côte-d'Or et l'association Pierre de Bourgogne.
- Samedi 14 et dimanche 15 juin : « Il était une fois 10 ans de Climats en Côte de Nuits » à la Karrière, à Villars-Fontaine. Deux jours d'ateliers, de rencontres et de spectacles.
- Samedi 15 et dimanche 16 novembre : le caveau des 10 ans, à Beaune. Une mise sous clé pour les dix prochaines années de flacons millésimés 2015.



Aurélien Ibanez

Les Climats de Bourgogne, c'est bien sûr la vigne, mais c'est aussi tout un univers historique, social et culturel.